

## Quatre procès de mystiques à Byzance (vers 960-1143). Inspiration et autorité

In: Revue des études byzantines, tome 36, 1978. pp. 5-81.

### Résumé

REB 36 1978 France p. 5-81

J. Guillard, Quatre procès de mystiques à Byzance (vers 960-1143). — L'auteur analyse les actions synodales connues intentées à des mystiques aux 10e-12e siècles. Il incline à penser que les doctrines et conduites condamnées illustrent un courant dans lequel s'inscrivent, pour les thèmes essentiels, Syméon le Nouveau Théologien et le corpus du Pseudo-Macaire. Il écarte l'interprétation bogomilisante qui leur est parfois appliquée. Enfin, il ne lui semble pas que ces manifestations d'inspirés aient jamais constitué un danger pour l'Eglise officielle. L'étude est suivie des pièces justificatives, actes de synode ou formule d'abjuration.

---

Citer ce document / Cite this document :

Guillard Jean. Quatre procès de mystiques à Byzance (vers 960-1143). Inspiration et autorité. In: Revue des études byzantines, tome 36, 1978. pp. 5-81.

doi : 10.3406/rebyz.1978.2081

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz\\_0766-5598\\_1978\\_num\\_36\\_1\\_2081](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_0766-5598_1978_num_36_1_2081)

---

# QUATRE PROCÈS DE MYSTIQUES A BYZANCE (VERS 960-1143)

## Inspiration et autorité

Jean GOUILLARD

Jusqu'au milieu du x<sup>e</sup> siècle, l'horizon du synode semble s'arrêter à la gérance du dogme et des institutions. L'univers des spirituels, ascètes et mystiques, est à peu près absent des régestes postérieurement à la condamnation du Messalianisme ; celle d'Evagre n'entre pas en ligne, car elle fut commandée par des considérations dogmatiques. De là à inférer qu'il ne se passait rien sur ce front, il n'y a qu'un pas. Gardons-nous de le franchir sans autre examen. Les condamnations répétées de sectes telles que le Paulicianisme et ses dérivés supposés n'ont pas laissé non plus de traces. Il est sage de conjecturer que dans l'un et l'autre cas on s'en remettait directement à une juridiction pastorale qui disposait de formulaires circonstanciés d'abjuration et réconciliation pour régler chaque affaire. Cette réserve faite, l'impression subsiste que la hiérarchie montrait une particulière discrétion à l'égard des sociétés monastiques et de leurs lectures tant qu'elles n'interféraient pas publiquement avec la routine chrétienne ou que des tiers zélés ou malveillants n'attiraient pas l'attention sur leur influence.

Un changement paraît s'opérer à partir des x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècles. Le synode se montre plus sourcilleux à l'endroit de certaines initiatives tant mystiques que philosophiques ou théologiques. On n'a pas à aborder ici la « politique » du synode face aux théologiens ou philosophes, de Psellos à Panteugénès, en passant par Italos et Eustratios de Nicée. Notre propos se limitera aux spirituels. On s'attachera, en conséquence, à analyser les documents dans leur succession chronologique, à y reconnaître les témoins éventuels d'un

courant mystique, à s'interroger enfin sur la signification de celui-ci au sein de l'Eglise.

Nous retiendrons les quatre seuls procès attestés par des documents sur un espace de deux siècles, *grosso modo* de 950 à 1150. Aucune de ces pièces n'a été encore soumise à la critique spécifique requise par toute source hérésiologique ; pis, elles ont parfois prêté à des interprétations tendancieuses.

Les affaires n'ont pas la même importance. Rigoureusement, deux seules s'imposaient : celle de Théodore le Blachernite, vers 1085, et celle de Constantin Chrysomallos en 1140. La première ne nous est accessible qu'à travers un anathématisme anonyme ; la seconde par un procès-verbal consciencieux qui respecte jusqu'au langage du condamné.

A ces deux pièces, on en a adjoint deux autres dont à première vue on pourrait contester l'opportunité. Leur affinité avec les précédentes, qu'elles encadrent dans le temps, n'est pas obvie. La première retrace l'affaire d'Eleuthère de Paphlagonie et de sa postérité monastique (vers 960-1030). La seconde est un règlement de comptes entre une coterie et deux évêques obscurs de Cappadoce.

On trouvera, au terme de la présente étude, le texte des documents accompagné d'une traduction. En voici une brève description.

Le compte rendu du jugement d'Eleuthère<sup>1</sup> nous est parvenu, à partir d'une copie, dans le *Scorialensis gr.* R.I.15 (Revilla 15), XII<sup>e</sup> s., f. 124-125, un recueil mêlé où voisinent avec des extraits de la *Synopsis Basilicorum Major* divers textes d'Eglise et notamment une quinzaine d'actes patriarcaux des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, entre autres huit actes d'Alexis Stoudite (1025-1043)<sup>2</sup>. Une nouvelle collation a montré qu'on peut faire confiance à l'édition de G. Ficker<sup>3</sup>. On s'est limité à proposer quelques émendations mineures.

La formule d'abjuration de Théodore des Blachernes<sup>4</sup>, comme nous croyons pouvoir l'appeler, a été extraite d'une compilation artificielle encadrée dans un rituel de réconciliation. Elle est attestée par deux témoins

1. GRUMEL, *Regestes*, n° 850.

2. P. A. REVILLA, *Catálogo de los códices griegos de la Biblioteca de El Escorial*, I, Madrid 1936, p. 49 s. Touchant les caractères particuliers de cette collection, voir N. G. SVORONOS, *La Synopsis major des Basiliques*, Paris 1964, p. 133-134 et *passim* ; J. DARROUZÈS, *Documents inédits d'ecclésiologie byzantine*, Paris 1966, p. 21-22 ; IDEM, *Recherches sur les offikia de l'Eglise byzantine*, Paris 1970, p. 415 n. 1 et 458 n. 1.

3. G. FICKER, *Der Häretiker Eleutherius*, *Theologische Studien und Kritiken* 79, 1906, p. 592-599.

4. GRUMEL, *Regestes*, n° 946.

jumeaux : le *Vindobonensis theol. gr.* 306 (Nessel), f. 33<sup>v</sup>-34, et le *Taurinensis B.N. gr.* 185 (B.4.22 Pasini 200), f. 18<sup>r-v</sup>, écrits tous deux autour de l'an 1300<sup>5</sup>. L'ensemble a été édité, sans ambition critique, par L. von Thallóczy<sup>6</sup>, à l'exception du préambule canonique publié dans la suite par G. Ficker<sup>7</sup>. Notre édition repose sur une nouvelle lecture des deux manuscrits cités, dans la mesure où le *Taurinensis*, extrêmement détérioré, peut encore se lire par endroits.

Le sèmeiôma du procès de Constantin Chrysomallos<sup>8</sup> a été édité la première fois par Allatius, sans doute d'après une des copies de Jean de Santa Maura ou sur leur modèle<sup>9</sup>. C'est l'édition qu'on lit chez Mansi et dans le recueil de Rhallis-Potlis<sup>10</sup>. On peut en citer trois copies : le *Baroccianus* 205, XIV<sup>e</sup> s., f. 521-523<sup>11</sup> ; le *Patmiacus S. Joannis* 366, XIV<sup>e</sup> s., f. 335-337<sup>12</sup> ; le *Coislinianus* 39, XVI<sup>e</sup> s., f. 282-284<sup>13</sup>. Notre édition repose sur une collation d'Allatius avec les deux premiers témoins.

Le dossier des évêques cappadociens, jugé sous Michel l'Oxite (1143-1146), se compose de trois actes<sup>14</sup>. L'édition princeps d'Allatius<sup>15</sup> reprise par Mansi et par Rhallis-Potlis<sup>16</sup> est tributaire d'un manuscrit dans lequel les pièces 2 et 3 étaient bloquées en une seule par suite d'une lacune attestée également dans l'*Ambrosianus gr.* 868 (Martini), f. 1044-1045, et dans le *Coislinianus* 39, f. 285<sup>v</sup>-286<sup>v</sup><sup>17</sup>, tous deux de la main de Jean de Santa Maura (XVI<sup>e</sup> s.)<sup>18</sup>. Cette lacune ne se constate pas dans le *Baroccianus* 205

5. Description la plus récente de ces manuscrits par Ch. ASTRUC, Le "Précis" de Pierre l'Higoumène, *TM* 4, 1970, p. 71-73.

6. L. VON THALLÓCZY, Bruchstücke aus der Geschichte der nord-westlichen Balkanländer. V. Beiträge zur Kenntnis der Bogomilenlehre, *Wissenschaftliche Mitteilungen aus Bosnien und Hercegovina* 3, 1895, p. 364, 367-370.

7. G. FICKER, *Die Phundagiagiten. Ein Beitrag zur Ketzergeschichte des byzantinischen Mittelalters*, Leipzig 1908, p. 172-175, avec des corrections au texte de von Thallóczy.

8. GRUMEL, *Regestes*, n° 1007.

9. Voir ci-dessous à propos du dossier suivant : L. ALLATIUS, *De ecclesiae occidentalis atque orientalis perpetua consensione*, Cologne 1648, p. 644-649.

10. MANSI, XXI, 552-560 ; RHALLIS-POTLIS, IV, p. 76-82.

11. H. O. COXE, *Catalogi codd. mss. Bibliothecae Bodleianae*, I, Oxford 1853, p. 364. Ce codex contient huit actes patriarcaux des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles.

12. Non mentionné par V. GRUMEL, qui utilise par ailleurs ce manuscrit pour ses *Regestes*, n°s 1043 et 1045. Pour le contenu de ce recueil, voir J. DARROUZÈS, *Recherches sur les offikia de l'Eglise byzantine*, Paris 1970, p. 288 n. 1 et 515 n. 2 ; LAURENT, *Regestes*, n°s 1373 et 1607 A.

13. Copie de Jean de Santa Maura ; cf. J. DARROUZÈS, *op. cit.*, p. 225-226.

14. GRUMEL, *Regestes*, n°s 1011, 1012 et 1014.

15. L. ALLATIUS, *op. cit.*, p. 671-676.

16. MANSI, XXI, 584-590 ; RHALLIS-POTLIS, IV, p. 83-88.

17. Voir GRUMEL, *Regestes*, n° 1012.

18. Cf. J. DARROUZÈS, *op. cit.*, p. 225-226.

(déjà cité), f. 524-526, ni dans le codex 11 de Kosinitza, dont Papadopoulos-Kérameus n'a publié que la section absente chez Allatius<sup>19</sup>. Notre édition a pris pour base, outre l'édition princeps, le manuscrit Barocci et celui de Kosinitza.

### I. ELEUTHÈRE DE PAPHLAGONIE ET SA FONDATION

Le procès du moine Eleuthère<sup>1</sup> déroule, dans une sorte de tableau au pointillé, les vicissitudes d'un établissement monastique provincial au cours de deux générations. Une première procédure, sous le patriarcat de Polyeucte (956-970), vise le fondateur ; la seconde, sous Alexis Stoudite (1025-1043), condamne, en même temps que sa mémoire, les agissements prêtés aux communautés qui procèdent de lui. Le jugement synodal de Polyeucte avait été consigné dans un compte rendu, ou *hypomnèma*, qui a disparu comme presque tous les actes de ce patriarche. On ne dispose, pour en apprécier la teneur, que du résumé inséré dans le procès-verbal de la deuxième action. Un extrait en forme de citations eût été mieux venu. Au lieu de cela, le notaire alourdit son rapport d'un préambule tendancieux où sont déballés sans discernement les erreurs messaliennes et pauliciennes, des proverbes, voire une étymologie fantaisiste de Môrokampos, inattendue dans une pièce de chancellerie. Tel qu'il est, cet épitomé n'est cependant pas sans substance historique et il laisse quelque matière à une analyse critique.

Eleuthère est un Paphlagonien comme, en son siècle, Athanase l'Athonite, Nikôn Métanoëité, Syméon le Nouveau Théologien. Il doit avoir à peu près le même âge que les deux premiers et que Syméon Stoudite<sup>2</sup>, dont le nom reviendra plusieurs fois dans la suite de l'exposé, si on lui donne une quarantaine d'années au moment de sa condamnation. On ne nous dit rien de sa formation ni de ses antécédents. Notre source retient seulement qu'il émigra en Lycaonie et y fonda un couvent au lieu dit Môrokampos. La région choisie ne paraît pas avoir produit ni drainé de vocations illustres, ou du moins l'histoire n'en a pas conservé le souvenir<sup>3</sup>. Les candidats au monachisme issus de l'Asie mineure, entre autres les Paphlagoniens évoqués

19. A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, *VV* 2, 1895, p. 721-722.

1. GRUMEL, *Regestes*, n° 850. Texte et traduction ci-dessous, p. 44-53. Il ne sera renvoyé, dans le cours de l'exposé, qu'aux passages indispensables à la démonstration.

2. Syméon Stoudite (917), Athanase (920), Nikôn (vers 920-930), Syméon le Nouveau Théologien (949).

3. Ne pas perdre de vue cependant qu'à part les campagnes guerrières, presque tout, dans l'empire byzantin, se passe et se pense dans la capitale.

plus haut, sont invariablement attirés par l'Europe byzantine ou par des centres asiatiques renommés, tels que l'Olympe ou le Latros. La Lycaonie partage cette disgrâce apparente avec la Pamphylie limitrophe, qui interviendra dans le second procès. Mieux, ces deux éparchies, au tournant des iv<sup>e</sup>-v<sup>e</sup> siècles, ont fourni un refuge aux Messaliens chassés d'Orient. Par une curieuse symétrie qui a sans doute échappé aux juges d'Eleuthère qui l'eussent exploitée, comme les métropoles d'Iconium et de Sidè se trouvent liguées, au concile d'Ephèse, en la personne de leurs titulaires Valérien et Amphiloque, contre le Messalianisme<sup>4</sup>, les pratiques présumées messaliennes de Môrokampos coalisent contre elles Phocas d'Iconium et Constantin de Sidè. Entre-temps, dans l'intervalle des deux iconoclasmes, la Lycaonie aurait été un repaire de Messaliens<sup>5</sup>.

#### LA CONDAMNATION DU FONDATEUR

Le couvent de Môrokampos se trouvait probablement dans l'éparchie de Lystra (Lycaonie), puisque c'est à l'évêque de ce siège suffragant d'Iconium qu'Alexis Stoudite confiera la réforme des établissements éleuthériens.

Le seul grief sûrement porté contre le fondateur était son laxisme sexuel érigé en règle de vie chrétienne. Il lui valut d'être déféré au synode patriarcal par le métropolitain Phocas<sup>6</sup>. Eleuthère s'enfuit, on le condamna par coutume ; quant à la communauté, elle dut signer, comme il était d'usage, une formule d'abjuration, par laquelle elle désavouait le maître et ses erreurs. Ce livret a fâcheusement disparu lui aussi, de sorte que notre information tient en trois lignes, sèches comme un article de loi.

Eleuthère distingue deux voies : celle du moine, qui couchera avec deux femmes, celle du laïc qui, au terme d'une initiation d'un an, impliquant l'obligation de continence, aura toute licence de s'adonner à ses penchants sexuels, sans faire de différence entre parentes ou étrangères. "C'est là chose indifférente et nullement prohibée par la nature"<sup>7</sup>. C'est ainsi qu'à la suite de V. Grumel<sup>8</sup> nous comprenons le passage. Le canoniste Harménopoulos<sup>9</sup> l'applique uniquement au moine : celui-ci couche avec deux femmes

4. *ACO*, I 17, p. 117. Voir aussi dans le dossier du Messalianisme réuni par M. Kmosko (*Liber graduum* dans *PO* 1, 3) les témoignages de Théodoret de Cyr (p. cxcvii) et de Philoxène de Mabboug (p. ccx).

5. THÉOPHANE, *Chronographia* : De Boor, I, p. 488-495.

6. Ce personnage ne paraît dans aucune autre source.

7. Ci-dessous, p. 46-48<sup>50-51</sup>.

8. *Regestes*, n° 850.

9. HARMÉNOPOULOS, *De haeresibus* : *PG* 150, 25<sup>v</sup>.

et, moyennant une année d'abstinence, acquiert une liberté sexuelle entière.

Cette ligne de conduite est trop simple ou trop brutale pour être prise à sa valeur nominale sans autre précaution. A lui seul, le principe général du caractère indifférent du commerce sexuel sans contrainte éveille la suspicion, tant il rejoint les tours d'expression prêtés aux Messaliens à propos de l'activité sexuelle comme de la communion<sup>10</sup>.

Regardons-y de plus près. Passons sur le terme "coucher", qui est équivoque et convient à la simple cohabitation aussi bien qu'aux rapports conjugaux, encore que le dernier sens soit le plus général. Mais que penser du nombre fixé de femmes ? Définirait-il une polygamie limitée ? La vertu du moine exigerait qu'il ne dépasse pas ce quota, alors que le non-moine, une fois expirée sa probation d'un an, n'aurait pas à s'en soucier. Pourquoi le privilège de l'"inceste" ne vaut-il que pour ce dernier ? Toutes questions assez oiseuses, s'agissant d'un texte finalement tout en sous-entendus. Mieux vaut le prendre avec un peu de recul.

On peut se demander, pour commencer, si l'une des deux femmes n'est pas là pour garder de l'autre et conjurer une défaillance qui fausserait un calcul qui nous échappe. Certes, la tradition monastique dominante tient la fréquentation, voire le voisinage purement physique d'une femme, pour un péril mortel. "Ne prends pas ton sommeil dans un lieu où il y a une femme"<sup>11</sup>. "Plutôt avaler un poison mortel que de prendre un repas avec une femme, serait-elle ta mère"<sup>12</sup>. "Un moine n'embrasse même pas sa mère"<sup>13</sup>. Il est inutile de rappeler la règle impérative de l'*abaton* dans les couvents byzantins. La femme est la mort assurée de l'*apatheia*.

Cette pratique implacable ne trouve de contreponds que dans le Messalianisme. Les Messaliens vivent en promiscuité dans les lieux publics<sup>14</sup> ; quand ils se sédentarisent, ils optent pour le couvent mixte<sup>15</sup>. Lampétios n'hésite pas à "enlacer publiquement une jeune fille et à la baiser sur la bouche". Il défie son interlocuteur : "Amène-moi une belle fille, et je te ferai voir ce qu'est la sainteté"<sup>16</sup>. Grégoire Bar Hebraeus, sur la foi de sources anciennes, rapporte des disciples d'Eusèbe d'Edesse qu'ils "pro-

10. "La communion est chose indifférente" : TIMOTHÉE, *De receptione* (PG 86, 49<sup>C-D</sup>) ; "la licence est innocente et inoffensive" : *ibidem* (52<sup>A</sup>).

11. *Apophthegmata* : PG 65, 192<sup>A</sup>.

12. ISAAC DE NINIVE, *Oi ασκητικοι λόγοι*, Athènes 1961, disc. 7, p. 32.

13. Canon 21 du patriarche Nicéphore : I.-B. PITRA, *Spicilegium Solesmense*, IV, Paris 1858, p. 402.

14. EPIPHANE, *De haeresibus*, LXXX : Kmosko, p. CLXXVII.

15. Synode du catholicos Jesuyab I<sup>er</sup> (585), can. VIII : Kmosko, p. CLXXXII s.

16. PHOTIUS, *Bibliothèque*, cod. 52 : R. Henry, I, p. 39.

mettaient à ceux qui avaient reçu le baptême spirituel que, s'ils couchaient avec des femmes, ils ne ressentiraient rien"<sup>17</sup>. Par-delà des faits ou des abus, plus ou moins contrôlables, les exhibitions ou les défis messaliens convergent vers l'exaltation de l'*apatheia*, en laquelle se résume pour leurs auteurs la sainteté.

C'est par ce biais qu'on est tenté d'aborder la conduite d'Eleuthère. Partager sa couche avec deux femmes, ce serait éprouver prudemment son *apatheia*, se la démontrer à soi-même et aux autres. Le pari est scabreux ; on n'oserait pas nier *a priori* qu'il ait pu être tenu par des Messaliens, ou même quelques autres mystiques. Il reste qu'on n'en trouve pas d'exemple aussi cru dans la littérature "canonique" du monachisme<sup>18</sup>.

Faute d'un équivalent de cette expérience héroïque dans la tradition majoritaire du monachisme, il n'est pas impossible d'en trouver un succédané, du temps même d'Eleuthère, sous la forme de la nudité privée ou publique ou d'une intimité masculine poussée. La nudité soulève chez les spirituels une répulsion commune, mais non absolue. Isaac de Ninive est formel : "Ne découvre jamais un seul de tes membres devant quiconque"<sup>19</sup>. Nicéphore de Milet ne se laisse jamais aller à toucher ni même à regarder son propre corps<sup>20</sup>. N'empêche que Sarapion le Sindonite avait mis au défi une sainte femme de se déshabiller avec lui, et de traverser la ville derrière lui dans cet appareil. Ce serait, disait-il, la preuve irréfutable qu'elle était morte au monde, inaccessible à l'émotion (*apathôs*) et au respect humain<sup>21</sup>.

Sans remonter jusqu'à ce héros de l'*Histoire Lausiaque*, on peut voir, au x<sup>e</sup> siècle, à Constantinople même, Syméon Stoudite cultiver la nudité en référence à une *apatheia* dont la connotation sexuelle est indubitable<sup>22</sup>, témoin la description autorisée et sans retenue de son disciple préféré :

C'est ainsi qu'il y eut, à notre époque, en ces derniers temps,  
Syméon le saint, le modeste, le stoudite.

Lui ne rougissait devant les membres de personne,  
ni de voir d'autres hommes nus, ni de se montrer nu...

Il demeurait figé, indemne et impassible...

17. BAR HEBRAEUS, *Candélabre des sanctuaires* : Kmosko, p. CCLXXI.

18. Amoun et sa femme, "parvenus à l'*apathie*", vivent dix-huit ans ensemble, mais font lit à part ; cf. *The Lausiaca History of Palladius*, VIII : C. Butler, Cambridge 1904, p. 27-28.

19. *Op. cit.* (n. 12), disc. 7, p. 31.

20. *Vita sancti Nicephori Milesii* : H. Delehaye, *An. Boll.* 14, 1895, p. 31.

21. *The Lausiaca History* (ci-dessus, n. 18), XXXVII, p. 115.

22. Ici comme ailleurs l'accent privilégié mis sur l'"asexualisation" dans l'*apatheia* mutile une notion qui embrasse toutes les formes de la sérénité de l'intellect.



Tandis que toi, si tu es nu et que ta chair touche la chair,  
te voilà en rut comme un âne ou un étalon.

Comment oses-tu déblatérer contre le saint lui-même  
et blasphémer le Christ, celui qui s'est uni à nous  
et a donné l'*apatheia* à ses saints serviteurs<sup>23</sup>.

Ailleurs, le Nouveau Théologien tire de ce comportement singulier une  
leçon exemplaire :

Lui qui par le corps s'approche des corps,  
il peut par l'esprit être saint.

Car, (une fois) hors du monde et des corps d'ici-bas,  
il n'y a même pas d'appétit pour une passion charnelle,  
mais une sorte d'*apatheia*, et qui l'a étreinte,  
dans cette étreinte a trouvé la vie.

Oui, même si tu le vois apparemment manquer à la pudeur  
comme s'il allait s'aventurer dans une action douteuse,  
sache que c'est un corps mort qui agit ainsi<sup>24</sup>.

Jusqu'où allèrent ces démonstrations spontanées et exaltées d'*apatheia* ?  
Advint-il au maître et au disciple de les conjuguer ? Avec la discrétion qui  
s'impose, avouons que l'allégorique hymne XVIII évoque par moment  
l'enlacement et le baiser de deux "impassibles"<sup>25</sup>.

Ainsi, de Lampétios qui se campait tout nu devant les passants<sup>26</sup> et  
d'Eusèbe d'Edesse<sup>27</sup> à Syméon<sup>28</sup>, l'infraction aux bienséances morales  
affirme la même religion d'un absolu qui est l'*apatheia* en exercice. Celle-ci  
étant posée en idéal dernier — et elle l'était logiquement, s'il est vrai que  
la sainteté est angélisation et rétraction du composé humain dans l'intel-  
lect<sup>29</sup> —, la voie est ouverte aux inventions les plus paradoxales. La biga-  
mie d'Eleuthère serait l'une de ces inventions et, tout en s'exprimant  
autrement, elle rejoindrait celle de Syméon par la finalité. En l'occurrence,  
moins naïve et plus paradoxale que celle de Syméon, elle aurait été, tout  
au moins dans l'abstrait, plus saine.

23. *Hymne XV*, l. 205-220 : J. Koder, I, Paris 1969, p. 294-295 (trad. d'après J. Paramelle).

24. *Hymne IX*, l. 19-28 : J. Koder, I, p. 226-227 (trad. d'après J. Paramelle).

25. *Hymne XVIII*, l. 145-157 : J. Koder, II, Paris 1971, p. 86-89.

26. THÉODORE BAR KONI, *Livres des Scolies*, XI, XX : Kmosko, p. CCLI.

27. Ci-dessus, n. 17.

28. Bien avant Syméon, on aurait pu mentionner Syméon le Fol qui ne se faisait pas  
problème de la nudité ni de privautés simulées avec l'autre sexe ; cf. L. RYDÉN, *Das Leben  
des heiligen Narren Symeon*, Stockholm 1963, *passim*.

29. L'idéal de l'*isangéllia* et de la résorption dans le *nous* est déjà presque un slogan  
dans l'œuvre d'Evagre et de Grégoire de Nazianze.

Le second article de la "règle" d'Eleuthère s'arrange plutôt difficilement de la version idéalisée qu'on a proposée pour le premier. Encore n'est-il pas tout à fait aberrant. Saint Cyrille le Philéote (+1110) impose à sa femme une absence de trois ans<sup>30</sup>. Léonce de Balbissa fixe aux époux une continence de trois ans, ce pour quoi le synode le désapprouvera<sup>31</sup>. Vers le x<sup>e</sup> siècle, une secte mal identifiée prescrit, comme Eleuthère, une initiation d'un an qui implique la continence<sup>32</sup>. Toutes ces pratiques traduisent une inspiration commune : la continence est la meilleure part, à telle enseigne que l'union conjugale doit se réhabiliter ou se racheter par une période d'abstention et un entraînement à l'*apatheia*. Eleuthère serait tributaire de cette conception. La suite ne s'y oppose pas nécessairement. On peut concevoir que notre moine ait fait fi, soit occasionnellement soit en règle générale, des empêchements de consanguinité, particulièrement contraignants dans la législation canonique<sup>33</sup>. C'eût été suffisant pour qu'on lui reprochât d'encourager le libertinage.

Pour nous résumer, dans l'hypothèse où Eleuthère aurait vraiment préconisé une certaine liberté sexuelle, il est impossible de prouver qu'il a renouvelé les mœurs que l'on *prête* aux Messaliens. On peut simplement concevoir qu'il penche vers une expression de l'*apatheia* qui présente des analogies avec la leur, la femme servant de "révélateur" d'impassibilité, en soulignant d'autre part que l'extravagance dans ce domaine était dans l'air du x<sup>e</sup> siècle. Dans le doute sur l'exactitude de l'accusation portée contre Eleuthère, il serait aussi arbitraire de le blanchir que de l'accabler ; il n'y a d'autre solution que de le situer dans une mentalité qui sans aucun doute échappait au synode.

#### LE PROCÈS DE LA FONDATION

Le fondateur disparut, son monastère survécut. Il prospéra même au point d'essaimer dans plusieurs éparchies sous forme de *kellia*, groupes d'ermitages formant une communauté soumise à un higoumène, en tout

30. *La Vie de Saint Cyrille le Philéote*, ch. 5-6 : E. Sargologos, Bruxelles 1964, p. 57-67.

31. Cf. la dernière partie de la présente étude, p. 72<sup>39-42</sup>.

32. Voir le formulaire anonyme édité par J. GOUILLARD, *Le synodikon de l'orthodoxie*, *TM* 2, 1967, p. 311, n° 4.

33. Le grief d'inceste, c'est-à-dire de violation de la consanguinité (suivant une conception qui remonte à l'âge apostolique), est fréquemment adressé aux sectes dualistes. Pour les Pauliciens, voir J. GOUILLARD, *Les formules d'abjuration*, *TM* 4, 1970, p. 205 ; pour les Phoundagiagites, cf. EUTHYME, *Epistula invectiva* : G. FICKER, *Die Phundagiagiten*, Leipzig 1908, p. 66.

état de cause filiales de la maison-mère. Les disciples, nous dit-on, reprirent bientôt leur parole : rien d'étonnant pour des Messaliens qui se faisaient une religion de l'abjuration simulée<sup>34</sup> ! Mieux, à une date que nous ignorons, ils en firent un saint et répandirent son culte<sup>35</sup>. Ce fut leur perte. Constantin de Sidè, un métropolitain qui paraît avoir été assidu aux assemblées synodales<sup>36</sup>, saisit le patriarche, qui réunit un synode d'évêques et de hauts fonctionnaires ou dignitaires (archontes, sénateurs), parmi lesquels l'éparque Sergios. Le métropolitain, qui avec Sergios paraît avoir dominé le débat, prit prétexte du grief majeur, la canonisation, pour dénoncer un certain nombre d'abus destinés probablement à aggraver le passif doctrinal et moral du fondateur.

Un "didascalie de l'hérésie" avait profané la croix. Pour conjurer une épizootie, il avait invité les paysans à disposer à l'entrée des étables une croix que les animaux n'auraient qu'à fouler pour être guéris<sup>37</sup>. Historique ou non, l'expédient ne paraît pas dépasser une innocente superstition. Le foulement de la croix par des êtres sans raison n'est pas comparable au piétinement par des êtres humains ; il pouvait même être indiqué dans le cas d'une affection des pattes, tels le piétin des moutons ou la fourbure des équidés. Au reste, les disciples d'Eleuthère, qui honoraient les images, ne pouvaient que vénérer la croix, tandis que l'inverse n'est pas constant.

L'aventure arrivée à l'évêque du mystérieux évêché de Tzilougra<sup>38</sup>, qui la rapporta à Georges, à l'époque en fonction dans la région, est moins futile à première vue. Rappelons les faits. Certain moine Néophyte, qui jouissait de la confiance de l'évêque, l'entraîne à l'écart, dessine un cercle, l'y fait entrer, reçoit sa confession et pour finir, en état de transe : "Ouvre la bouche, lui dit-il, que je te crache dedans, et tu verras de tes yeux l'Esprit descendre sur toi". Outré, l'évêque décampe<sup>39</sup>.

Procédons du plus clair au moins clair. Néophyte propose à son fils spirituel de se confesser. Respectueux de l'usage, il choisit, faute d'un lieu

34. Ci-dessous, p. 46<sup>31-32</sup>, 50<sup>109-110</sup>. Il est inutile de rappeler que l'abjuration simulée est un leitmotiv des hérésiologues, qu'il s'agisse du Manichéisme, du Messalianisme, du Paulicianisme, etc.

35. Ci-dessous, p. 48<sup>63-65</sup>.

36. Il a assisté à des synodes en janvier 1027 et en janvier 1028 ; références chez GRUMEL, *Regestes*, n<sup>os</sup> 832 et 835. C'est du reste sa présence qui incite à placer le procès des disciples d'Eleuthère vers 1030.

37. Ci-dessous, p. 48<sup>70-75</sup>.

38. Cette forme bizarre ne se rencontre dans aucune notice des évêchés, et ne rappelle en rien les noms de sièges suffragants d'Iconium ni de Sidè, sauf peut-être Ilistra en Lycaonie.

39. Ci-dessous, p. 48-50<sup>81-94</sup>.

de culte, un coin tranquille<sup>40</sup>. Il délimite celui-ci par un cercle. Ce dispositif n'est pas mentionné dans les manuels du confesseur qui circulent à l'époque, mais il est bien attesté dans la littérature hagiographique. Le cercle peut indifféremment emprisonner un démon jusqu'à ce qu'il ait relâché le possédé<sup>41</sup> et interdire au Malin l'accès d'un espace où l'ascète se trouvera en sécurité<sup>42</sup>. Ici, il remplirait plutôt la première fonction et introduirait la sputation, dont la valeur exorcistique est bien connue<sup>43</sup>. Le tout serait couronné par une théophanie matérielle ou sensible de l'Esprit. Sauf la confession préalable, la scène reproduit un schéma stéréotypé, en dépit de fioritures ici ou là. Le Messalien de Timothée de Constantinople se met en prière, crache vigoureusement ; le démon s'enfuit sous telle ou telle forme perceptible (comme à l'issue de presque toutes les séances d'exorcisme), l'Esprit descend visiblement sur l'orant<sup>44</sup>. N'était la personnalité du cracheur le scénario est identique à celui de Néophyte. On le retrouve en version caricaturale dans la description d'une initiation "euchite" par Psellos. L'initiateur entraîne le candidat dans la montagne (succédané du cercle), lui crache dans la bouche ; moyennant quoi le démon (antithèse de l'Esprit) s'y engouffre sous l'apparence d'un corbeau (antithèse de la colombe)<sup>45</sup>. Citons pour finir l'initiation bogomile vue par l'adversaire : l'insufflation mystique de la chrismation est remplacée par les crachats projetés sur l'initié par le président de la cérémonie. La version de l'évêque de Tzilougra suit de très près le rite messalien ou "enthousiaste"<sup>46</sup>, à se demander s'il n'a pas été influencé par la connaissance qu'il pouvait en avoir ou qu'on a eue à sa place. La sputation en pleine bouche est probablement la déformation malveillante de l'insufflation dans la bouche<sup>47</sup>. Accordons au narrateur le bénéfice de la bonne foi pour ce qui est de l'essentiel. Néophyte

40. "S'il n'y a pas d'église, dans un endroit pur, c'est-à-dire tranquille et retiré", comme on lit dans la "Didascalie des Pères" éditée par I. Suvorov, *VV* 8, 1901, p. 398.

41. *Vie de Théodore de Sykéon* : A.-J. Festugière, Bruxelles 1970, I, n° 92, p. 75-76, et II, p. 230-231 (commentaire).

42. *Historia monachorum in Aegypto* : A.-J. Festugière, Bruxelles 1971, p. 96 (commentaire, p. 84).

43. F. J. DÖLGER, *Exorzismus im altchristlichen Taufritual*, Paderborn 1909, p. 118 s., 130 s.

44. TIMOTHÉE, *De receptione* : PG 86, 48<sup>B</sup> ; pour une forme très épurée, cf. JEAN DAMASCÈNE, *De haeresibus* : PG 94, 732<sup>B</sup>.

45. MICHEL PSELLOS, *De operatione daemonum* : PG 112, 853 s. La permutation entre colombe et corbeau est banale ; cf. PSEUDO-DAMASCÈNE, *Ad Theophilum* : PG 95, 352<sup>D</sup>-353.

46. Significatif à cet égard et intentionnel est l'emploi de *enthéos*, dont la couleur péjorative n'est perceptible que par référence aux "Enthousiastes".

47. L'insufflation intrabuccale est plusieurs fois pratiquée (à une fin thérapeutique) par Théodore de Sykéon ; voir références dans l'édition citée (n. 41), II, p. 215.

promet à son pénitent de lui faire voir le Saint-Esprit. N'était "physiquement" (litt. corporellement), c'est l'aspiration de Syméon le Nouveau Théologien à capter la lumière divine par une *sensation*, intelligible<sup>48</sup> proteste-t-il, mais non moins sensible, comme l'était celle du Pseudo-Macaire quand il nous décrit une vision de lumière accompagnée d'un ébranlement de tout l'être physique<sup>49</sup>. Et nous débouchons sur cette obsession du second baptême, celui de l'Esprit, qui hantera le Nouveau Théologien, Chrysomallos<sup>50</sup> et quelques autres. Sur ce point, Néophyte était plus près de son temps que ne l'imaginait un tribunal intéressé à lui trouver, à coup d'analogies, des ascendants douteux.

Véridiques ou arrangées, ces anecdotes venaient en appoint dans le réquisitoire. Si elles avaient traduit l'existence d'un système doctrinal ou moral, le synode n'aurait pas manqué d'en dénoncer, moins anecdotiquement, les articulations. L'enjeu était ailleurs, à savoir dans les rapports des gens de Môrokamos avec l'autorité hiérarchique. Ils avaient pris sur eux d'inhumer leur fondateur dans l'église même de leur couvent ; ils lui avaient consacré un office, l'avaient mis en images, en un mot ils avaient procédé à une véritable canonisation. L'inhumation déjà était irrégulière : il était défendu d'ensevelir un corps dans une église consacrée, et donc pourvue de reliques de martyrs. L'interdiction n'était pas absolue pour les autres sanctuaires<sup>51</sup>, et l'on s'explique que l'évêque de Tzilougra, dès avant la convocation du synode, se soit borné à exiger le transfert de la dépouille dans un oratoire perdu de la montagne. Le tribunal, plus intransigeant, imposera une sépulture commune, conformément aux lois.

Assurément, la canonisation d'Eleuthère relevait de l'abus de pouvoir, mais elle n'était pas un cas unique. Vers le même temps, en 987, Syméon le Nouveau Théologien instituait une fête annuelle de son maître le Stoudite avec l'accompagnement obligé d'hymnes, de biographie, de portraits de culte. Et ici encore la hiérarchie, stimulée par Etienne de Nicomédie, avait fini par faire valoir ses droits, après seize ans de pression<sup>52</sup>.

Pourquoi cette canonisation d'Eleuthère ? Pour la raison que son corps ne s'était pas corrompu. A Môrokamos la dessiccation était considérée comme un indice de sainteté ; aussi n'inhumait-on pas les corps momifiés

48. Toute référence est superflue, tant la vision de la lumière pénètre le livre des *Hymnes*.

49. Cf. *Die 50 geistlichen Homilien des Makarios* : J. Dörries et alii, Berlin 1964, p. 78-79 (hom. 8) ; H. DÖRRIES, *Symeon von Mesopotamien*, Leipzig 1941, p. 29-31.

50. Troisième partie de cette étude, p. 29-39.

51. Cf. BALSAMON, *Réponses à Marc d'Alexandrie*, 41 : RHALLIS-POTLIS, IV, p. 479.

52. *Vie de Syméon le Nouveau Théologien* : I. Hausherr, Rome 1928, p. 98-128 ; pour la chronologie, voir introduction, p. xc.

en pleine terre, mais dans une église<sup>53</sup>. Ce n'était certainement pas le sentiment commun à Byzance, où l'incorruption pouvait être saluée comme une confirmation éventuelle et passagère d'une existence vertueuse ; jamais, semble-t-il, comme une preuve. On hésite cependant à donner une portée doctrinale au raisonnement des disciples d'Eleuthère et à présumer une solidarité entre *apatheia* et incorruption<sup>54</sup>.

L'affaire de la canonisation heurtait comme telle les détenteurs de l'autorité, mais elle mettait aussi en lumière la liberté d'action de moines qui n'en faisaient qu'à leur tête, forts qu'ils étaient de leur privilège de confesseurs ou pères spirituels. En droit, le confesseur, qui est de plus en plus souvent un moine, tient son mandat de l'évêque du lieu<sup>55</sup>. Dans la réalité, il n'est pas rare qu'il présume une autorisation en vertu de sa propre inspiration ou de la vénération que lui voue sa clientèle. Et son influence s'accroît encore du fait qu'il passe pour assumer lui-même le poids des fautes<sup>56</sup> et que la confession crée souvent un lien définitif entre pénitent et confesseur<sup>57</sup>. Les Messaliens, à ce qu'on raconte, se targuaient de remettre les péchés sans même avoir qualité de prêtres<sup>58</sup>. Et d'ailleurs Syméon Stoudite s'arrogeait le même droit dans les mêmes conditions, ou du moins acceptait que son disciple le lui reconnût, ce qui revient au même<sup>59</sup>. Le procès-verbal du synode, en suspendant tous les confesseurs de Môrokampos, ne prétend pas qu'ils aient été dans ce cas. Il ne l'exclut pas non plus. En redistribuant les moines sous des higoumènes sûrs — sans préjudice d'une pénitence canonique — et en instituant des règles strictes pour les ordinations à venir, il donne quelque idée des libertés auxquelles expose l'inspiration des enfants de Dieu.

#### BILAN DU PROCÈS

Notre analyse de l'*hypomnèma* d'Alexis Stoudite s'est pliée à la succession chronologique de deux actions dont on ne saurait contester

53. Ci-dessous, p. 52<sup>130-131</sup>.

54. A moins qu'ils n'aient pris à la lettre des formules comme celle de JEAN CLIMAQUE (gr. XXIX: PG 88, 1148<sup>B</sup>): "Est proprement *apathès* celui qui a rendu sa chair incorruptible".

55. BALSAMON, *op. cit.* (n. 51), 21 : RHALLIS-POTLIS, IV, p. 464-465.

56. Pour plus de détails sur le concept d'*anadochos* (répondant du pécheur), voir notre rapport de séminaire dans *Annuaire de l'École pratique des hautes études* (V<sup>e</sup> Section) 82, Paris 1975, p. 215-217.

57. Cf. la "Didascalie des Pères" citée ci-dessus n. 40 (Suvorov, p. 411): "De ce jour, tout ce qu'il t'arrivera de commettre de mal, tu le confesseras à moi où que je me trouve."

58. JEAN DAMASCÈNE, *De haeresibus* : PG 94, 733.

59. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN, *De confessione* : K. HOLL, *Enthusiasmus und Bussgewalt beim griechischen Mönchtum*, Leipzig 1898, p. 120, 122 s.

le lien. Elle s'est imposé de consentir un minimum de crédibilité aux chefs d'accusation. Bref, on a donné le pas à la logique apparente du document conservé sur les mobiles des juges dans la conjoncture où il a été rédigé.

Il ne sera pas inutile d'inverser la démarche et de remonter le cours de l'affaire. Autour de l'année 1030, le synode casse la canonisation anticononique d'un individu au surplus naguère rejeté par l'Eglise. Cet abus le conduit à mettre un terme à l'influence des moines compromis par cette initiative et implicitement par leur fidélité à l'enseignement d'Eleuthère. Jusqu'ici nous ne sortons pas d'une situation réelle.

Seulement, pour mieux confondre et humilier les moines, on produit deux charges, ordonnées l'une et l'autre à démontrer leurs accointances avec le Paulicianisme et le Messalianisme. La première est gratuite : qui vénère les images vénère la croix, alors que l'inverse n'est pas forcément vrai. La seconde est servilement reprise d'un topos, et l'on n'en peut guère retenir comme possible dans le rite incriminé qu'une invention qui n'est pas le monopole de Môrokamos. Quant au "parjure" des moines, c'est *a posteriori* que les juges, ou même le notaire, prétendent y trouver une preuve de plus du Messalianisme des moines. En fin de compte, on est en droit de se demander si la qualification de Messalien, quasi certainement appliquée à Eleuthère sous Polyeucte (même si, dans son état présent, le préambule est d'un notaire d'Alexis), ne commande pas tous les griefs du second synode, mise à part la canonisation.

On se trouve ainsi ramené à la seule proposition de résonance messalienne, celle qui a déclenché les premières poursuites. Sa concision aphoristique et les sous-entendus qu'on y met d'emblée font plus que suggérer qu'il s'agit d'une présentation utile, et donc finalisée, de la pensée authentique. A cet égard, il n'y a pas un mot à retirer du jugement de G. Ficker : "Auf die Frage, wie sind die Häresie des Eleutherius und die Aktionen gegen sie geschichtlich zu würdigen, lässt sich eine genügende Antwort noch nicht geben. Wir können nicht einmal feststellen, welche Wahrheitsmomente den gegen ihn erhobenen Anklagen zugrunde liegen. Es ist mehr als wahrscheinlich, dass die Männer, die ihn anklagten und verurteilten, seine Anschauungen und Lebenprinzipien nur klarifiziert wiedergegeben und aus ihnen Konsequenzen gezogen haben, an die er niemals gedacht hat. Aber andererseits muss man in Auge behalten, dass von den Grundsatz aus : erlaubt ist, was nicht durch die Natur verwehrt ist, auch Taten eines ausschweifenden Libertinismus gerechtfertigt werden können. So viel werden

wir sagen dürfen, dass er als ein Vertreter der mönchischen Mystik anzusehen ist''<sup>60</sup>.

L'*apatheia*, le baptême de l'Esprit, l'autonomie de fait des pères spirituels, autant de traits en effet, et qui plus est réunis, de la mystique et des mystiques byzantins du XI<sup>e</sup> siècle. Il eût suffi d'un rien pour qu'un synode donne un tour d'immoralité évidente à telles exhibitions de Syméon Stoudite, en des termes qui auraient rappelé ceux de la condamnation d'Eleuthère. L'usurpation de mandat de confesseur reprochée aux Messaliens par Jean Damascène concernait aussi bien le même Syméon que les moines de Môrokamos. En criant au Messalianisme, l'épiscopat confondait un courant profond d'expérience spirituelle avec une de ses variantes de fâcheux renom, et qu'au demeurant il connaissait mal à travers des compilations d'hérésialogues.

Il serait donc hasardeux de conclure, du procès d'Eleuthère, à une continuité *in situ* du Messalianisme dans ses anciens territoires. Il le serait autant de parler d'une résurgence<sup>61</sup>. La continuité, si elle existe, ne concerne pas le Messalianisme comme tel sous le masque que lui a imposé la tradition orthodoxe.

## II. L'ABJURATION DE THÉODORE DES BLACHERNES

Les procès d'hérétiques ou présumés tels laissent, en règle générale, dans les archives du patriarcat byzantin, deux traces : 1. un acte de chancellerie aux dénominations variables (*hypomnèma*, *sèmeiôma* etc.), qui relate le déroulement de l'instruction ; 2. un livret d'orthodoxie, ou anathématisme, signé et lu par les hétérodoxes eux-mêmes, ou en leur nom, s'ils sont alphabètes.

Les deux pièces ont parfois disparu, et le procès ne nous est plus connu que par des sources privées : ainsi pour ce mystérieux Philippe, condamné sous Alexis I<sup>er</sup> Comnène<sup>1</sup>. Il est rare qu'elles se soient conservées ensemble : on ne peut guère citer, pour la même période, que le dossier de Jean Italos<sup>2</sup>. La perte de l'une ne compense pas toujours celle de l'autre ; le cas de Cons-

60. G. FICKER, Der Häretiker Eleutherius, *Theologische Studien und Kritiken* 79, 1906, p. 612-613.

61. Cette conception qui nous avait séduit naguère doit être abandonnée ; cf. J. GOUILLARD, L'hérésie dans l'empire byzantin, *TM* 1, 1965, p. 319 s. ; M. LOOS (*Dualist Heresy in the Middle Ages*, Prague 1974, p. 100 n. 5) est tout à fait fondé à la rejeter.

1. Uniquement connu grâce à NICÉTAS D'HÉRACLÉE, *Sur les hérésiarques* : J. DARROUZÈS, *Documents inédits d'ecclésiologie byzantine*, Paris 1966, p. 304<sup>28</sup>.

2. Cf. J. GOUILLARD, Le synodikon de l'orthodoxie, *TM* 2, 1967, p. 188-192.



tantin Chrysomallos (voir plus bas) est, à cet égard, exceptionnel. La situation est particulièrement délicate lorsqu'une formule d'abjuration isolée se présente sans affectation nominale, pis, nous est parvenue emmêlée dans d'autres, sous un titre inspiré d'affinités supposées avec d'autres erreurs. Un exemple typique est fourni par un rituel de réconciliation des Bogomiles, transcrit autour de l'année 1300, et intitulé : "De l'hérésie blasphématoire des impies Messaliens, dits encore Phoudaïtes et Bogomiles, Euchites, Enthousiastes, Enkratites et Marcionistes"<sup>3</sup>.

L'anathématisme lui-même, dans son unité factice qui ne se justifie que par son titre, se compose de trente articles. On peut en distraire d'emblée une formule d'abjuration conçue pour des Bogomiles, et formant bloc dans une tradition indépendante qui peut remonter au début du XII<sup>e</sup> siècle : elle comprend les articles 1-3, 9, 11-19<sup>4</sup>. S'élimine, d'elle-même, une suite d'anathèmes (4-8) d'intention antimanchéenne adressés à Bouddha-Térébinthos, à ses œuvres, à son maître Empédocle, à Koubrikos (Manès) et à Paul de Samosate son contemporain. L'association aberrante des deux derniers personnages dénote un emprunt à une chronique où ils venaient l'un après l'autre. Quant à l'ensemble, il a été introduit dans la compilation en vertu de la parenté supposée entre les Manichéens et les Messaliens qui étaient nommément condamnés dans les trois premiers articles. C'est le même préjugé qui a fait mettre trois articles antipauliciens et antimessaliens en tête de l'anathématisme antibogomile du synodikon de Grèce<sup>5</sup>. On verra plus loin que l'anathème antimessalien adapté de Théodoret de Cyr (n° 10) doit être, lui aussi, un corps étranger. Restent, se faisant suite sans interruption, onze articles d'attribution énigmatique (n°s 20-31). Ce sont les seuls qui retiendront notre attention, et dont on trouvera le texte en appendice à la présente étude.

Ces articles permettent de dégager une doctrine assez homogène, que l'on peut ramener aux principes suivants : vision de la nature ou des Personnes divines en état d'enthousiasme ou d'extase ; expérience "sensible" de la justification (pardon des péchés) et d'une transformation radicale de l'être ; théodidactisme consécutif dispensant de tout enseignement par l'Eglise et traçant une limite entre une classe de "sauvés" et "éclairés" et une classe d'"enténébrés".

3. A proprement parler, Marcianistes, de Markianos le changeur (VI<sup>e</sup> s.); cf. TIMOTHÉE, *De receptione* : PG 86, 45<sup>c</sup>. La confusion est constante, et elle devait déjà se trouver dans l'original.

4. Ed. J. GOUILLARD, *art. cit.* (n. 2), p. 65<sup>302</sup>-69<sup>380</sup>.

5. *Ibidem*, p. 65.

A première vue, et le compilateur du formulaire en était convaincu, nous avons affaire ici au Messalianisme dont les hérésiologues ont fixé l'image pour la postérité, de Théodoret de Cyr (v<sup>e</sup> s.) à Jean Damascène en passant par Timothée de Constantinople<sup>6</sup>, sans qu'il soit nécessaire de descendre jusqu'à Euthyme Zygabène (xii<sup>e</sup> s.). "Enthousiaste" est l'un des noms que l'on donna volontiers au Messalien<sup>7</sup>, qui cultivait la transe religieuse. Le Messalien aussi prétendait voir sensiblement, voire matériellement, la nature divine<sup>8</sup> et se transformer en elle<sup>9</sup>. Il semblerait que la partie retenue de notre formulaire n'ait rien de commun avec le xi<sup>e</sup> siècle et qu'on doive la rattacher à l'anathème n° 10 de la compilation, qui résume la doctrine messalienne en démarquant, avec quelques interpolations, une relation de Théodoret. En voici la teneur : "Ceux qui disent que le baptême ne procure aucun fruit à ceux qui l'ont reçu, que seule la prière assidue expulse le démon qui habite [sous la forme d'une union substantielle]<sup>10</sup> l'homme ; que tout individu, à sa naissance, hérite du premier père, avec sa nature, l'asservissement aux démons ; qu'une fois ceux-ci chassés par la prière assidue, l'Esprit [dans leur cas, mauvais] descend sur eux visiblement et sensiblement, manifeste son avènement, signifiant du même coup que le corps est libéré du mouvement des passions, [l'esprit et] l'âme parfaitement délivrés de leur penchant au mal, qu'ils n'ont plus besoin, dorénavant, du jeûne qui mate le corps ni de l'enseignement qui bride l'intellect..., à ceux qui profèrent cette monstruosité que l'âme est débarrassée [de toute opération mauvaise] et des mauvaises passions, mais prévoit clairement l'avenir, contemple de ses yeux la Sainte Trinité, [est gratifiée de la connaissance de Dieu et des mystères de Dieu], anathème"<sup>11</sup>.

La citation de Théodoret, assez maltraitée, a été "enrichie" d'éléments empruntés à d'autres hérésiologues<sup>12</sup> et adaptée aux conventions des anathématismes, mais en tout état de cause demeure proprement antimessalienne. Non seulement elle ne fait pas corps avec le bloc homogène que nous avons extrait de la compilation, mais son contenu ne s'accorde pas avec la

6. Sur cet ensemble de sources, cf. H. DÖRRIES, *Symeon von Mesopotamien*, Leipzig 1941, p. 425-441.

7. THÉODORET DE CYR, *Hist. eccl.*, IV, 11, 1 ; TIMOTHÉE, *De receptione* : PG 86, 48<sup>C</sup>.

8. TIMOTHÉE, *op. cit.* : PG 86, 48<sup>C</sup>.

9. *Ibidem*, 49<sup>C</sup>.

10. Entre crochets, les additions introduites dans le texte de Théodoret. Les variantes mineures ont été négligées.

11. THÉODORET, *Hist. eccl.*, IV, 11, cité par JEAN DAMASCÈNE, *De haeresibus* : PG 94, 737<sup>A-B</sup>.

12. L'interpolation relative à l'"union substantielle" peut se fonder sur TIMOTHÉE, *op. cit.* : PG 86, 48<sup>B</sup> ; cf. EUTHYME ZYGABÈNE, *Panoplia*, tit. XXVI, 6 : PG 130, 1277<sup>A-B</sup>.

doctrine que celle-ci a en vue. Nulle part, en effet, notre formulaire ne fait état d'un dualisme moral, d'une vision matérielle de la Trinité, ne gomme l'ascèse, ne mentionne même expressément la délivrance des passions (l'*apatheia*). Subsistent en commun la vision — non qualifiée — de Dieu et la révélation des mystères, mais non de l'avenir, qui n'ont rien de strictement messalien. Faut-il ajouter que la référence à Grégoire de Nazianze (n° 3) et la théologie des opérations divines (n° 6) seraient parfaitement anachroniques dans un *factum* antimessalien.

Deux arguments externes viennent confirmer ce doute. En 1117, le métropolitain Nicéas d'Héraclée, dans une énumération de précédents canoniques faisant jurisprudence, de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, cite, après Italos et Nil, dans l'ordre chronologique, "l'acte qui vise Théodore des Blachernes qui, uniquement pour avoir employé le mot "enthousiasme", fut retranché, pendant plusieurs années, de la communion de l'Eglise et ne recouvra jamais son office dans le clergé"<sup>13</sup>. L'information de Nicéas est confirmée par Anne Comnène : "Le Blachernite fut, lui aussi, condamné pour ses opinions impies et étrangères à l'Eglise, encore qu'il eût reçu les ordres. Il avait frayé avec les Enthousiastes et, atteint de leur mal, avait induit en erreur bien des gens, s'insinuant dans les premières familles de la capitale et communiquant ses dogmes impies... Un anathème perpétuel fut jeté sur sa personne et ses doctrines"<sup>14</sup>. Or, les termes "enthousiasme" ou "en état d'enthousiasme" reviennent à trois reprises dans le formulaire<sup>15</sup>.

Il y a mieux, le Blachernite refait surface, au XIV<sup>e</sup> siècle, dans la controverse engagée entre Barlaam de Calabre et Grégoire Palamas sur la vision de la Lumière divine. Dans son traité perdu, "Contre les Messaliens", le Calabrais assimile ni plus ni moins son adversaire à Théodore des Blachernes<sup>16</sup>. "Barlaam, écrit Palamas, met en avant un certain Théodore de Trébizonde qui, alors qu'il administrait<sup>17</sup> les Blachernes, fut convaincu d'être atteint de messalianisme ; il nous le montre qui prétend se justifier en disant clairement qu'il ne pense plus à présent, comme naguère, que c'est la Ténèbre

13. NICÉAS D'HÉRACLÉE, *op. cit.* (n. 1) : J. Darrouzès, p. 304<sup>25-27</sup>.

14. *Alexiade*, X, I, 6 : B. Leib, II, p. 189. S. RUNCIMAN (The End of Anna Dalassena, *Annuaire de l'Institut de Philol. et d'hist. or. et slaves* 9, 1949, p. 517-524) soupçonne la mère d'Alexis I<sup>er</sup> d'avoir cédé à l'influence du "Messalien" des Blachernes.

15. Voir texte, p. 52-54, n<sup>os</sup> 1 et 6 ; et de même pour tous les autres articles numérotés mentionnés dans le cours de l'exposé, p. 52-56.

16. "Au bogomil Théodore", écrit J. MEYENDORFF, *Introduction à l'étude de Grégoire Palamas*, Paris 1959, p. 351. Rien ne justifie l'épithète employée.

17. Le tour *προέστη* n'éclaire guère le rang clérical du Blachernite. J. DARROUZÈS (*op. cit.*, p. 305) le tient, non sans vraisemblance, pour un diacre.

suresentielle qui est visible, mais que c'est la Gloire de Dieu"<sup>18</sup>. Et un peu plus loin : "Où donc ce personnage a-t-il dit que ce n'est pas l'Essence de Dieu qui est visible, mais sa Gloire éternelle"<sup>19</sup>. Si Palamas a raison, le Blachernite enseignait donc qu'on pouvait voir l'essence divine, ce qui est justement le grief majeur fait aux destinataires de notre anathématisme<sup>20</sup>. La convergence des données (enthousiasme-vision de la déité) nous amène forcément à conclure qu'il concerne notre personnage et que sa rédaction se place dans les vingt dernières années du XI<sup>e</sup> siècle, peu après celle de Jean Italos (1082)<sup>21</sup>.

Gardons-nous de croire, pour autant, que cet anathématisme reproduit scrupuleusement la pensée du Blachernite. Dans ce genre de textes, on ne saurait trop le redire, la condamnation tend à frapper les conséquences de la doctrine en cause, et ce sont ces conséquences qui déterminent la formulation de l'erreur soumise à l'anathème. Une lecture critique, ici encore, devra se fixer, pour premier objet, de dégager l'esprit de la doctrine ; ensuite, de lui trouver des consonances éventuelles avec les expressions connues de la pensée mystique contemporaine.

Le système du Blachernite se présente en deux volets rigoureusement articulés : une conception de la sainteté, une appréciation de la place du saint dans la société chrétienne hiérarchisée.

Conformément à l'axiome de proportionnalité entre *praxis* et *théoria* ou *gnôsis*, entre science et vertu, devenu à cette époque un poncif scolaire<sup>22</sup>, le saint est un "parfait" et un "illuminé". Sa connaissance s'exprime dans une vision sensible de la Divinité, de l'Esprit, du Seigneur, et la révélation, en extase, des mystères de la religion. Elle s'accompagne d'une perception sensible, en état d'enthousiasme, de l'action du Saint-Esprit en lui qui le rend impassible (on peut considérer que cet effet est sous-entendu, vu qu'il s'agit d'un principe général de la mystique) et qui l'absout de ses péchés.

En conséquence, étant admis que la "perfection" est une obligation naturelle du chrétien, la science des mystères sera le monopole des saints. L'Écriture par elle-même, les apôtres, les Pères et la hiérarchie n'ont pas *comme tels* autorité de magistère. Seule l'expérience individuelle habilite à enseigner la conduite spirituelle. Bref, l'Église se compose de deux classes :

18. GRÉGOIRE PALAMAS, *Défense des saints hésychastes*, Triade III, traité 1, II, Louvain 1959, p. 569-571.

19. *Ibidem*, traité 2, p. 645.

20. Texte ci-dessous, n<sup>os</sup> 2 et 3, p. 52-54.

21. GRUMEL, *Regestes*, n<sup>o</sup> 946.

22. J. GOUILLARD, La religion des philosophes, *TM* 6, 1976, p. 319.

d'une part les "parfaits", "éclairés", "sauvés", de l'autre, les "imparfaits", "obscurantistes", "perdus pour le salut".

Si l'on excepte la caution demandée à Grégoire de Nazianze touchant la possibilité de voir l'essence divine (n° 3) et la distinction entre enthousiasme et extase (n° 6) que nous serions tenté de rapporter l'un à la "grossesse" mystique (n° 5), l'autre à la révélation des mystères (n° 8), la doctrine, résumée ci-dessus, du Blachernite montre une affinité saisissante avec le langage de Syméon le Nouveau Théologien. Si ses thèses n'en ont pas les correctifs et les nuances, c'est sans doute pour la raison qu'elles nous sont parvenues en miettes et que, de toute façon, on ne lui a pas demandé de les rédiger lui-même.

#### LES SYMPTÔMES DE LA SAINTETÉ

*La vision de Dieu.* Le Blachernite a-t-il vraiment enseigné qu'on peut saisir l'essence divine, a-t-il vraiment sollicité Grégoire le Théologien, bref a-t-il rompu avec la doctrine unanime de l'orthodoxie<sup>23</sup> ? Malgré l'autorité du formulaire et les convictions de Palamas, on n'en jurerait pas. Il était assez naturel que les juges lui prêtent ce qu'ils déduisaient eux-mêmes de son langage et en concluent qu'il entendait à l'envers le Père de l'Eglise. En revanche, on peut tenir pour certain que Théodore a beaucoup parlé de "voir Dieu" (nos 2-3), "voir le Saint-Esprit" (n° 4), "voir le Seigneur" (n° 9).

Or, sauf à éviter, pour la vision, l'adverbe *αἰσθητῶς* — il préfère le substantif correspondant, au datif —, Syméon<sup>24</sup>, il est superflu d'insister, est hanté par la vision de la Lumière, le leitmotiv des *Hymnes*, ou tout uniment de Dieu. Citons au hasard : "Il (l'amour) m'accorde de voir l'Incréé"<sup>25</sup>. "Oui, lui-même ils (ceux qui ont été engendrés par l'Esprit) le voient lui, le Père"<sup>26</sup>. "Les apôtres et tous ceux qui ont mérité de voir l'Esprit le voyaient"<sup>27</sup>. "*Celui qui me voit, voit aussi le Père*, cela ne se rapporte pas à la vision de la chair, mais à la révélation de la divinité"<sup>28</sup>. L'agressivité que montre Syméon envers ses adversaires dans le contexte

23. Sur la position commune, J. LEMAITRE (I. Hausherr), art. Contemplation, *Dict. Spir.* 2, 1950, 1831-1832. Le passage de Grégoire de Nazianze comptait parmi ceux qui étaient le plus familiers aux théologiens de Byzance (cf., par ex., NIL D'ANCYRE, *Ep.* 1, 158 : PG 79, 148<sup>B</sup>).

24. *Hymnes* XLIX, l. 76, et L, l. 7 (J. Koder, III, Paris 1973) : voir la lumière *αἰσθήσει*.

25. *Hymne* XVII, l. 399-400 (t. II).

26. *Ethique* IX, l. 364-365 : J. DARROUZÈS, *Traité théologiques et éthiques*, II, Paris 1967.

27. *Ethique* V, l. 407-408.

28. *Ibidem*, l. 96-97.

prouve qu'on l'avait trop bien compris. "Il (le parfait) a été admis à voir Dieu en lumière de gloire"<sup>29</sup>.

*Expérience sensible et "conception" du Saint-Esprit.* Le Blachernite est persuadé qu'on perçoit sensiblement l'Esprit à l'œuvre en soi-même (n°s 4-5). Et Syméon ! "Me voici aux prises avec ceux qui disent avoir l'Esprit de Dieu de manière inconsciente et qui s'imaginent le posséder en eux depuis le saint baptême..., devant ceux qui admettent n'avoir absolument rien *ressenti* (ἐπαίσθανθῆναι) au baptême et qui supposent que c'est de manière inconsciente et *insensible* (ἀνεπαίσθητως) que le Don de Dieu habite en eux..., devant ceux qui affirment n'en avoir jamais eu la *sensation* (αἴσθησις) dans une contemplation et une révélation... et qui ont reçu cela uniquement de la foi..., en le tenant en eux comme un effet des oracles divins (Écriture) qu'ils ont écoutés"<sup>30</sup>. Tout serait à transcrire de l'*Ethique V* dont on vient de citer un extrait, introduit par un sommaire de Nicéas Stéthatos que nous résumions ainsi, il y a quarante ans : "Cette grâce de déification est consciente, intuitivement connue du sujet. L'ignorer, c'est ne point la posséder, la nier des autres, c'est pécher contre l'Esprit Saint, renier le Christ et les Écritures"<sup>31</sup>.

Le Blachernite, pour souligner le caractère sensible de l'expérience de l'Esprit à son paroxysme, recourait à l'image de la grossesse. Le parfait ressent intérieurement l'activité de l'Esprit, tout de même que la femme enceinte a le sentiment d'un volume, d'une "grosseur" (n° 5). La matérialisation mise à part, il était en honorable compagnie. Cette image, née très tôt d'un contresens sur *Isaïe* 26, 18, est exploitée, à une époque point trop éloignée du formulaire, par le Pseudo-Anastase le Sinaïte<sup>32</sup> et par l'auteur des *Quaestiones ad Antiochum*<sup>33</sup>, dans des termes à peu près identiques, de sorte qu'il suffira de citer le premier : "De même que la femme a la certitude d'avoir conçu par les tressaillements internes de l'enfant..., ainsi l'âme, lorsque l'Esprit habite en elle, n'a besoin de personne pour le lui apprendre." Syméon le Nouveau Théologien, à trois reprises au moins, développe cette analogie dans ses *Ethiques*, et le point est à noter, avec la même variante du texte d'Isaïe que le formulaire<sup>34</sup>. Quelques échantillons :

29. *Hymne* LIII, l. 57 (t. III).

30. *Ethique V*, l. 1-13 (t. II).

31. J. GOUILLARD, art. Syméon le Nouveau Théologien, *DTC* 14, 1941, 2949.

32. ANASTASE, qu. 75 : *PG* 89, 704<sup>A-B</sup>.

33. ATHANASE, qu. 2 : *PG* 28, 600<sup>C</sup>-601<sup>A</sup>; entre des dizaines de formes analogues, citons le dit de Longin, *Apophtegmata* (*PG* 65, 257<sup>B</sup>), Filagato da Cerami (G. Taibbi Rossi, Palerme 1969, hom. 21, p. 140).

34. ἐκλήσαμεν pour ἐποιήσαμεν ; cf. *Ethique I*, 10, l. 96-98 (t. I).

“Ceux-là portent dans leurs entrailles l’Esprit de salut et ont un sentiment de *capacité* des mystères ineffables”<sup>35</sup>. “De même que la femme connaît clairement, quand elle est enceinte, que l’enfant remue dans son ventre et qu’elle ne saurait ignorer qu’elle le porte, de même celui qui a le Christ formé en lui-même connaît ses mouvements, autrement dit, ses illuminations... et assiste à sa formation en lui”<sup>36</sup>. Et encore, nous paraphrasons pour abréger, “celui qui est passé par la belle mutation qui, d’un homme, en fait un ange, *conçoit* l’Esprit par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ”<sup>37</sup>. On remarquera, et sur ce point le formulaire est certainement consciencieux, que le Blachernite pas plus que Syméon, pourtant friand d’érotisme mystique, ne donne dans l’assimilation du mariage mystique à l’union charnelle, chère aux Messaliens<sup>38</sup>.

*La conscience du pardon des péchés.* Ici encore le Blachernite s’adosse à une bonne tradition, n’était qu’il appuie sur “voir le Seigneur” (n° 9). Jean Climaque déjà évoque les angoisses du moine mourant qui s’interroge : “As-tu entendu une voix te dire : *Tes péchés te sont remis ?*”<sup>39</sup>. Ou le Pseudo-Athanase : savoir qu’on est exaucé, “c’est le privilège d’un nombre infime d’hommes pieux qui éprouvent une assurance éminente (πληροφορουμένη) dans leur cœur”<sup>40</sup>. Syméon ne pouvait ici que pousser à l’extrême cette conception. Toute référence serait superflue : chacune de ses visions de la Lumière implique une collation du pardon et de l’*apatheia*.

*La transmutation.* Le Blachernite est accusé d’enseigner une transmutation croissante du parfait en ange, archange, chérubin et séraphin, et finalement en la nature divine (n°s 10 et 4). Le terme “changer” (ἀμείβεσθαι) mis à part, qui rappelle le Messalianisme des hérésiologues<sup>41</sup>, la déification de l’homme, à travers une montée graduée, est familière à Syméon. “L’homme subit la belle mutation et, d’un homme, devient un ange”<sup>42</sup>. “Les hommes deviennent chérubins”<sup>43</sup>; “Dieu a voulu nous devenir semblable afin que nous devenions lumières secondes (anges), semblables à la première

35. *Ethique* I, 6, l. 19-20 (t. I).

36. *Ethique* X, l. 882-885 (t. II).

37. *Ethique* VIII, l. 207-216 (t. II).

38. NICÉTAS STÉTHATOS (*Physicorum capitum centuria*, II, 49 : PG 120, 921<sup>D</sup>-924<sup>A</sup>) associe les deux images, mais à sa manière abstraite et cérébrale.

39. *Echelle*, gr. V : PG 88, 772<sup>D</sup>.

40. *Ad Antiochum*, qu. 78 : PG 28, 645<sup>C-D</sup>.

41. TIMOTHÉE, *De receptione* : PG 86, 49<sup>C</sup>.

42. Ci-dessus, n. 35.

43. *Ethique* III, l. 658 (t. I).

(entendons Dieu)<sup>44</sup>. Enfin, "Je suis devenu Dieu tout entier... sensiblement"<sup>45</sup>. Assurément, le Nouveau Théologien est trop averti du dogme pour ne pas nuancer, à temps, des aphorismes de ce genre. Mais leur accumulation, dans des circonstances moins favorables, aurait fort bien pu lui jouer le tour advenu au Blachernite.

#### LE MAGISTÈRE DES PARFAITS

S'il faut en croire notre anathématisme, le Blachernite récuserait Ecriture (n° 7), Apôtres et Pères (n°s 8 et 2), *a fortiori* les évêques, et ramènerait la famille chrétienne à une élite minime de baptisés promis au salut (n° 8). L'accusation, prise à la lettre, est absurde et invraisemblable. Mais ce qui ne l'est pas, c'est que les juges ont été fondés à demander au Blachernite : "Que faites-vous donc des saintes Lettres, des Apôtres et des Pères?" Ils auraient tout aussi bien pu le dire à un Syméon le Nouveau Théologien, et cela lui fut sans doute dit par ses adversaires, dont malheureusement nous ne connaissons les réactions que par lui et par son biographe, Stéthatos.

Pour Syméon, toute science du spirituel est charismatique, elle est réservée aux théodidactes. Les autres sont fermement invités à se taire. "Si tu as été jugé digne de la grâce d'en haut, dans ce cas, parle en toute liberté de ce qui la concerne... Si tu n'as pas reçu le charisme..., pourquoi n'adoptes-tu pas le parti de te taire... Tu es encore assis dans les ténèbres"<sup>46</sup>. Blachernite n'est pas le seul à dénoncer les "enténébrés" (n° 11).

Ou encore, entre cinquante autres passages : "Certes, les vérités divines qui concernent la divinité sont consignées par écrit et peuvent être lues par tous et pour tous ; cependant elles ne sont révélées qu'à ceux... qu'une pénitence sincère a convenablement purifiés... C'est à ceux-là que sont révélées les profondeurs de l'Esprit ; ils produisent de source la parole de la sagesse et de la connaissance de Dieu..., mais, pour les autres, ces vérités restent inconnaisables et cachées ; elles ne leur sont jamais dévoilées que par celui qui ouvre l'intelligence des fidèles à la compréhension des Ecritures... Ils ne comprennent rien, puisqu'ils ne peuvent prendre conscience (*αἰσθησιν*) de ce qu'ils lisent"<sup>47</sup>. Autrement dit, pour Syméon comme le Blachernite, l'Ecriture, comme telle, demeure "papier et encre inutiles" (n° 7). "Incapables de saisir la portée véritable des Ecritures, ils marchent

44. *Hymne XLII*, l. 190-192 (t. III).

45. *Hymne L*, l. 200-201 (t. III).

46. *Ethique VI*, l. 383-398 (t. II).

47. *Théologique I*, l. 313-327 (t. I).



dans le vide<sup>48</sup>. Le chrétien doit aller au-delà, et c'est alors qu'il découvrira "bien d'autres choses que ce qu'il a lu dans l'Écriture..., cela même qu'a ouï l'Apôtre" — on croit entendre le Blachernite (n° 8). "Ces biens..., tu les verras sans aucun doute toi aussi, comme Paul ; mieux, tu entendras aussi des paroles ineffables"<sup>49</sup>. En un mot, la fameuse extase de l'Apôtre n'est pas un idéal inaccessible ; elle est proposée à tous<sup>50</sup>. Tout chrétien y est appelé ; s'il ne répond pas à l'appel, il s'interdit toute qualité à parler de la grâce<sup>51</sup>. Syméon n'a jamais douté un instant qu'il détînt cette habilitation, et que Dieu avait renouvelé, pour lui comme pour son père spirituel, la vision d'Étienne<sup>52</sup> et de Paul.

Si l'expérience paulinienne est inscrite dans la vocation chrétienne, que dire de celui qui s'y dérobe, sinon qu'il est encore "imparfait et sans illumination"<sup>53</sup> ? Ce sont les termes mêmes du Blachernite (nos 2, 11). Il ne faut pas se dissimuler, dès lors, que "rarissimes sont ceux qui ont participé aux réalités ineffables"<sup>54</sup>. Le baptême de l'Esprit, le seul digne de ce nom ? "A peine y en a-t-il un sur dix mille, voire sur cent mille, qui l'ait perçu dans la contemplation mystérieuse, tous les autres sont des enfants mort-nés"<sup>55</sup>. Comment pourraient-ils être sauvés ?, dut conclure le Blachernite, s'il avait lu Syméon.

La confrontation esquissée ci-dessus de l'enseignement vraisemblable de Théodore avec celui du Nouveau Théologien se recommande essentiellement des *Traité théologiques et éthiques*. Dans ce recueil, en effet, plus continûment qu'ailleurs, Syméon défend ses idées contre des adversaires<sup>56</sup> qui évoquent ceux du Blachernite. Ce qu'on estime pouvoir déduire de cette similitude de situation, c'est qu'avec un minimum de prévention, c'est-à-dire suivant la mentalité habituelle de ce genre de tribunaux, des censeurs auraient pu extraire des œuvres de Syméon à peu près les mêmes motifs d'accusation. Conclure à une coïncidence des doctrines serait abusif, nier qu'elles relèvent l'une et l'autre d'une même religion charismatique ou, si l'on aime mieux, d'inspirés, le serait plus encore.

48. *Théologique* I, 1. 20-21. Cf. aussi *Catéchèse* XXIV, 1. 40 s. : B. Krivochéine, III, Paris 1965 ; *Hymne* XXIV, 1. 271-277 (t. II).

49. *Éthique* III, 1. 401-407 (t. I).

50. *Éthique* V, 1. 161-162 (t. II).

51. *Éthique* VI, 1. 385 s. (t. II).

52. *Hymne* XI en entier (t. I).

53. *Éthique* I, 1. 120 (t. I).

54. *Hymne* XII, 1. 14 (t. I).

55. *Hymne* L, 1. 159-162 (t. III).

56. Voir les remarques de J. DARROUZÈS dans son introduction à l'édition, p. 8 s.

## III. LA CONDAMNATION POSTHUME DE CONSTANTIN CHRYSOMALLOS

A la mi-printemps de l'année 1140, entre Pâques et Pentecôte, des moines du couvent de kyr Nicolas au Hiéron<sup>1</sup>, dans la banlieue asiatique de Constantinople, remirent au patriarche Léon Styppès un ouvrage de feu Constantin Chrysolallos, mort depuis peu, qui les avait fort choqués. Grâce sans doute aux bons offices de ces informateurs, on en dénicha bientôt deux autres copies chez des amis notoires du défunt, l'higoumène Pierre du monastère Saint-Athénogène<sup>2</sup> et un citoyen honorable, le proèdre Georges Pamphilos<sup>3</sup>. L'ouvrage était distribué en cent cinquante "Chapitres" ; le texte des exemplaires était exactement identique, sauf que l'un était plus étendu.

Le synode s'empara de l'affaire et, après examen de la doctrine, décréta — citations à l'appui — que c'était un ramassis d'opinions enthousiastes, messaliennes ou bogomiles. L'œuvre, connue ou inconnue, fut vouée au feu, on durcit la censure des écrits religieux, enfin on punit ou menaça les deux amis complices. Pamphilos récidiva, au dire du canoniste contemporain Balsamon. Il mit en circulation, sous des noms d'emprunt anodins, des "Paroles d'or théologiques" de Constantin Chrysolallos<sup>4</sup>, et il est permis de croire qu'il perdit le bénéfice de son précédent sursis.

L'autodafé des "Chapitres", par quel accident ?, épargna une petite page, sur l'humilité, "de Chrysolallos de glorieuse mémoire"<sup>5</sup>. Un hasard a fait qu'ayant lu le même texte dans le VIII<sup>e</sup> des XXXIII *Discours* attribués par la tradition manuscrite à Syméon le Nouveau Théologien<sup>6</sup>, nous retrouvions naguère, conduit par cet indice, dans d'autres discours de la même collection, les thèses condamnées par le synode. Nous en avons conclu que, si les quinze discours en cause n'étaient pas forcément de Chrysolallos jusqu'à la dernière ligne, ils véhiculaient du moins sa pensée authentique

1. Sur ce monastère, voir R. JANIN, *Les églises et les monastères des grands centres byzantins*, Paris 1975, p. 10.

2. *Ibidem*, p. 134 : plus vraisemblablement, le monastère de la capitale que son homonyme du mont Olympe.

3. Le titre de proèdre n'est plus, à l'époque, qu'une distinction modeste; cf. Ch. DIEHL, De la signification du titre de "proèdre" à Byzance, *Mélanges offerts à M. Schlumberger*, I, Paris 1924, p. 114-117.

4. BALSAMON, in can. Apost. 60 : RHALLIS-POTLIS, II, p. 78. Le titre "Paroles d'or", repris de l'opuscule néopythagoricien, servira plus tard à Manuel du Péloponnèse (XVI<sup>e</sup> s.).

5. *Parisinus gr.* 2087, s. XIV, f. 122<sup>r-v</sup>. L'existence du fragment était connue depuis longtemps.

6. Le texte n'est accessible que dans la traduction latine de Pontanus : PG 120, 321 s. On en trouvera des extraits en grec chez K. HOLL, *Enthusiasmus und Bussgewalt*, Leipzig 1898 (1<sup>re</sup> partie). Nous projetons une édition du texte complet.

et fournissaient un commentaire autorisé des articles déclarés hétérodoxes<sup>7</sup>.

Ajoutons que le discours XIII date l'activité de l'auteur des années charnières des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>8</sup>, ce qui recoupe les autres données du procès-verbal — amis encore en vie de l'auteur<sup>9</sup> —, duquel il ressort d'autre part que Chrysomallos était très probablement un laïc, ce qui nous avait échappé. Moine ou clerc, le fait y eût été mentionné, ne fût-ce que par une allusion déplaisante, telle que "moine qui ne l'est pas" (*monachos amonachos*). Enfin, contrairement à ce que nous avons avancé, sous l'influence d'une leçon peu vraisemblable<sup>10</sup>, rien ne prouve que Chrysomallos soit mort au monastère de kyr Nicolas ; tout au contraire même, puisque les "Chapitres" ont été découverts dans d'autres institutions.

D'excellents auteurs (N. Grossu, H.-Ch. Puech, D. Angelov) ont rattaché, ou rattachent encore, avec plus ou moins de nuances, Chrysomallos au Messalianisme ou au Bogomilisme, voire aux deux. Avant nous, Milan Loos, dans une longue note à laquelle nous n'avions pas prêté attention<sup>11</sup>, a démontré qu'on ne saurait parler de Bogomilisme. Il a fait justice, en outre, de l'interprétation messalienne ; sur ce point encore, on ne peut que le suivre, si par Messalianisme on entend l'hérésie embaumée par les hérésiologues. Les précisions souhaitables trouveront leur place plus bas.

La collation provisoire, à laquelle nous nous sommes livré, des thèses chrysomalliennes du procès-verbal avec la forme qu'elles revêtent dans les Discours, témoigne de la méritoire probité des juges<sup>12</sup>. La terminologie est fidèle, les citations sont souvent littérales, et leur choix est assez cohérent pour permettre d'en tirer une analyse de la pensée. Comme on l'a fait pour les affaires antérieures, on dégagera d'abord les articulations maîtresses, on s'efforcera ensuite de situer le système dans la tradition et dans la littérature mystiques.

7. Pour un exposé plus étendu, se reporter à notre article : Constantin Chrysomallos sous le masque de Syméon le Nouveau Théologien, *TM* 5, 1973, p. 313-317.

8. "Lui (Satan), c'est depuis 6600 ans et plus qu'il reste l'ennemi permanent des hommes" (*PG* 120, 374<sup>A</sup>). Evaluation analogue (6000 ans) chez le Pseudo-Macaire; cf. *Die 50 geistlichen Homilien des Makarios* : H. Dörries et alii, Berlin 1964, p. 209 (hom. 26, 9).

9. Texte ci-dessous, p. 66<sup>172</sup>.

10. *Ibidem*, app. ad l. 34.

11. M. Loos, Certains aspects du bogomilisme byzantin des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, *Byzantinoslavica* 28, 1967, p. 41-43 (n. 12 avec bibliographie); IDEM, *Dualist Heresy in the Middle Ages*, Prague 1972, p. 96-98; D. ANGELOV, *Bogomilstvoto v Bulgaria*, Sofia 1969, p. 403 s. et *passim* (voir l'index).

12. Se reporter à notre article cité n. 7, p. 317.

## LE CHRYSOMALLOS DU SYNODE ET CELUI DE L'ŒUVRE

Les thèses extraites des écrits de Chrysomallos pour les besoins du procès<sup>13</sup> s'articulent d'elles-mêmes en une doctrine plausible que nous nous représenterions comme suit.

L'homme baptisé n'est pas *ipso facto* un "chrétien véritable". Il demeure un "chrétien nominal", ses œuvres (ascèse, prière privée ou publique, choix d'un état de vie, exercice d'une activité pastorale) n'ont rien qui les distingue du comportement religieux d'un païen ; autant dire qu'il est toujours serf de Satan, tant qu'il n'a pas pénétré (*épignôsis*), saisi intelligiblement (*noësis*, *aisthësis noëra*), dans la pointe de l'âme, la "refonte", ou restauration, radicale qu'est le baptême.

L'expérience de cette restauration est conditionnée par une instruction ou "catéchèse", nécessairement dévolue à des "médiateurs", des "dispensateurs éclairés du mystère", et assortie d'adjuvants rituels tels que l'imposition des mains, les onctions, etc. Cette expérience est une réponse à la foi du sujet, non pas la rémunération de ses œuvres. La restauration implique la disparition du penchant au mal et la délivrance des pensées ou passions.

Préalablement à la transformation (*alloiôsis*), toute œuvre est stérile, odieuse à Dieu, agréable à Satan. Une fois qu'elle est réalisée, le chrétien, en toutes ses actions, perçoit Dieu qui accomplit en lui et par lui sa volonté : dans cette mesure, on ne saurait parler de loi ; la nature originelle s'est retrouvée et produit spontanément l'action qui lui est naturelle.

Nul, dans l'Eglise, n'est exempt d'une telle expérience du baptême, laïc, moine, clerc ou évêque.

Deux griefs seulement du synode, à savoir la distinction d'une âme pécheresse et d'une âme inaccessible au péché<sup>14</sup> et le mépris systématique marqué aux chrétiens, notamment aux détenteurs de l'autorité<sup>15</sup>, s'inscrivent moins évidemment dans cette reconstitution.

Au terme de leur lecture, les évêques en tirent une double conclusion<sup>16</sup>. D'une part, l'exigence universelle d'une perception de la "refonte" aux dépens des œuvres est le trait distinctif des "enthousiastes", qui mettent leurs visions au-dessus de l'exercice des vertus. D'autre part, en instituant une catéchèse spécifique, réservée à une élite de médiateurs quasi introuvables, on emboîte le pas aux Bogomiles, qui dénoncent l'inefficacité du bap-

13. Ci-dessous, p. 61-63.

14. *Ibidem*, p. 62<sup>117-118</sup>.

15. *Ibidem*, p. 60<sup>59-61</sup>, en guise d'introduction générale aux thèses condamnées.

16. *Ibidem*, p. 64-65.

tême sacramentel et lui substituent une initiation confiée à des maîtres choisis parmi eux.

Mis à part ce procès de tendance, les juges ont assez bien retenu les principes de Chrysomallos, n'était que les arbres leur cachent la forêt. Ils négligent de traiter les thèses dans le contexte général de l'œuvre.

La réflexion de Chrysomallos est sinon déclenchée (il faudrait pour cela qu'elle lui fût absolument personnelle), du moins nourrie par une observation de tous les jours. La conduite générale des chrétiens, dans le milieu qui est le leur, infirme le seul titre qu'ils aient à se dénommer tels. Le baptême est une restauration de la nature dans son état premier, "il refond toutes les puissances de l'âme"<sup>17</sup> humaine et introduit dans ce royaume de Dieu auquel ne saurait prétendre un non-baptisé. La "grâce du Saint-Esprit" qui fonde cette restauration radicale de l'être implique une activité conforme à cette nouvelle nature. Or, le spectacle du monde nous présente une masse de chrétiens qui fait mentir le baptême. Ils se satisfont de leur appartenance à une société dite chrétienne — famille, monastère, corps de la hiérarchie, Etat<sup>18</sup> — ou d'observances de routine sans attache vitale avec le sacrement. Bref, leur conduite, évoquée complaisamment en noir par Chrysomallos<sup>19</sup>, est la preuve que, d'ailleurs à leur insu, ils sont toujours les sujets de Satan qu'ils étaient avant leur baptême.

On n'en conclura donc pas pour cela que le baptême des enfants est inefficace et périmé, mais seulement qu'à défaut d'une prise de conscience aiguë (*aisthêsis*, *épignôsis*) de sa nature et de son énergie propre il est condamné à l'inertie, mis en sommeil.

Point d'autre remède que de se procurer les moyens de cette découverte et appropriation du baptême par une transformation qui est expérience. Pour cela, il est indispensable de se confier à des maîtres "inspirés" et médiateurs habilités par une expérience personnelle du même ordre<sup>20</sup>, et qui ne sont pas forcément des évêques ou des prêtres renommés pour leur science théorique des Ecritures<sup>21</sup>.

17. *Disc. I* : PG 120, 323<sup>B</sup>.

18. *Disc. IX* (PG 120, 362<sup>B-C</sup>) : Multi itaque de genere christianorum prodesse sibi arbitrantur Christianos dici, nescientes id paternum ac maternum esse et cum patria et regione ipsorum tota commune... Non enim poterant in Christum non credere : atrocius autem quam infideles punientur.

19. *Disc. IV* (PG 120, 338<sup>C</sup>) : Regnum diaboli... invalescit ac stabilitur. Et hinc tum monachi, tum saeculares christiani mendaces, maledici, perjuri..., hypocritae, fornicarii lascivi..., legirupae inveniuntur. Et haec dici, atque esse christiani gloriantur. Autres références, très incomplètes, dans l'article cité ci-dessus, n. 7, p. 323 n. 73.

20. *Disc. II* : PG 120, 330<sup>A-B</sup>.

21. *Disc. I* : 326<sup>D</sup>-327<sup>A</sup>.

Ce que Chrysomallos appelle volontiers "catéchèse" (il emploie d'ordinaire le verbe ou l'adjectif dérivé) n'a rien d'ésotérique. Il s'agit proprement d'une éducation, d'un "façonnement des habitus ou des dispositions de l'âme"<sup>22</sup>. Le médiateur enseignera à son disciple "le mystère de la foi"<sup>23</sup>, le dessein de la "condescendance" divine<sup>24</sup>, "l'évangile de justice"<sup>25</sup>. Il exercera le sujet aux trois sciences indispensables : se connaître, connaître Dieu, être averti du combat incessant du démon<sup>26</sup>. Le médiateur n'absout nullement (et sur ce point, Chrysomallos partage la doctrine courante touchant le rôle du confesseur), il achemine le sujet à sa délivrance par le Christ<sup>27</sup>.

La catéchèse, arrivée à son terme semble-t-il, fait appel à un rite quasi sacramentel auquel le synode ne s'arrête qu'incidemment et qui n'est pas sans intriguer. On soumet le disciple à des onctions "qui purifient l'âme en raison de la sanctification qu'y infuse le Christ. Incapables de supporter la descente intelligible de l'Esprit par le truchement d'éléments sensibles et visibles, les mauvais esprits s'enfuient"<sup>28</sup>. Cet expédient fort matériel, et quelque peu magique, surprend. Et c'est peut-être le seul point sur lequel les juges auraient été fondés à prendre Chrysomallos en flagrant délit d'instaurer un succédané du baptême. Ce genre de pratiques était certes banal dans les cas de malades à guérir ou de possédés à exorciser ; il est inattendu dans un contexte baptismal et même dans ce qu'on peut appeler, pour la commodité, le système de Chrysomallos.

Il est exact que Chrysomallos adopte une attitude fort critique à l'égard des œuvres et paraît condamner toute manifestation de la piété avant d'avoir éprouvé la grâce du baptême<sup>29</sup>. Mais ici encore, l'inspiration générale apporte un correctif à ses affirmations sans nuances. Deux considérations commandent sa réflexion. La première est que Dieu n'a pas besoin des œuvres de l'homme<sup>30</sup>. La seconde est qu'elles n'ont de valeur que dans la mesure où elles sont siennes et sont l'effet de la grâce baptismale<sup>31</sup>. En définitive, tout est don : l'homme n'a qu'à écouter, désirer et obéir, à implo-

22. *Disc.* I : 323<sup>B</sup>; X : 356<sup>B-C</sup>.

23. *Disc.* XII : 372<sup>B</sup>.

24. *Disc.* IX : 361<sup>D</sup>.

25. *Disc.* IV : 339<sup>A</sup>.

26. *Disc.* VIII : 358<sup>A</sup>; X : 364<sup>D</sup>-365; XII : 373<sup>B</sup>, etc.

27. *Disc.* VI : 347<sup>B-C</sup>.

28. *Disc.* VI : 348<sup>A</sup>; cf. II : 328<sup>C</sup>.

29. *Disc.* XII : 368<sup>B</sup>. Le thème revient des dizaines de fois dans les discours.

30. *Ibidem* : 372<sup>A</sup>.

31. *Disc.* XIV : 381<sup>B</sup>.

rer la "puissance du Christ", et la lumière lui sera donnée<sup>32</sup>. Dans l'homme rendu totalement disponible par sa foi — qui est elle-même don —, c'est Dieu lui-même qui accomplira sa volonté et animera les œuvres<sup>33</sup>. Ou, si l'on préfère, l'œuvre d'un baptisé est nécessairement celle de la puissance ou de la grâce qui constitue l'énergie baptismale ; et c'est dire à quel point elle est incompatible avec les faux semblants de la prière et de l'aumône qui logiquement maintiennent le chrétien dans le royaume de Satan<sup>34</sup>.

A la limite, la "refonte" éprouvée implique la disparition de toute attirance vers le mal et la délivrance des passions<sup>35</sup>. Mais par une apparente incohérence qui vient nuancer ce programme tranché, la transformation (*alloyôsis*), la "sensation" ne stabilisent pas nécessairement le baptisé. Chrysomallos distinguera deux ordres de baptisés, ceux qui ont pris dans le passé une conscience intime de la grâce baptismale, et les autres, à savoir ceux qui ont reçu le sacrement avant l'âge de raison. Les premiers, et eux seuls, pourront être remis dans la voie en recourant à la pénitence canonique<sup>36</sup>.

En fin de compte, à force de fragmenter l'œuvre en propositions d'allure suspecte au lieu d'en scruter le dessein, les évêques du synode sont tombés dans deux erreurs. La conception du baptême de Chrysomallos est aux antipodes du Bogomilisme : loin qu'il substitue une initiation ésotérique au baptême ecclésial, il n'a d'autre pensée que restituer sa signification à celui-ci. Il n'est pas moins gratuit d'évoquer les Enthousiastes : la fringale de vision lui est absolument étrangère ; la négation des œuvres aussi, puisqu'elles entrent dans la "catéchèse", sont reconnues comme des conditions préparatoires à l'expérience et comme l'expression spontanée de celle-ci. L'œuvre condamnée — prière, aumône, etc. — est celle qui n'en a que l'apparence, n'est pas accomplie en vue de Dieu et, suivant une expression familière à Chrysomallos, ne procède pas d'une "participation à la sainteté de Jésus"<sup>37</sup>.

On a passé sous silence la thèse prêtée à Chrysomallos des deux âmes et le mépris affiché pour la masse des chrétiens, et en particulier pour les fonctionnaires en place. Qu'il ait dénoncé l'hypocrisie générale, impossible d'en douter, mais les écrits pseudo-syméoniens ne paraissent pas confirmer le

32. *Disc. XIII* : 376<sup>D</sup>.

33. *Disc. IV* : 337<sup>B-C</sup> et *passim*.

34. *Disc. VI* : 348<sup>C-D</sup> ; *XII* : 370<sup>C</sup>-371<sup>C</sup>, etc.

35. *Disc. II* : 328<sup>A-C</sup> et 329<sup>C-D</sup> ; *IV* : 241<sup>C</sup>.

36. *Disc. I* : 325<sup>D</sup> s.

37. Cette exploitation d'*Hebr.* 12, 10 est particulièrement sensible dans le *Discours XVII* (392 s.).

deuxième grief. A-t-il distingué deux âmes, à la suite de ces "Messaliens" qui professent la coexistence d'"une âme créée et d'une âme céleste", d'"une âme de malice et d'une âme de lumière"<sup>38</sup> ? Plusieurs expressions inclinent à le croire. "L'Esprit Saint donne vie à l'âme comme l'âme au corps"<sup>39</sup>, ou encore "La finalité de l'Economie, c'est que ceux qui croient en lui... reçoivent l'Esprit Saint dans leurs âmes comme une âme"<sup>40</sup>.

#### LES ATTACHES DU SYSTÈME

D'emblée, les thèses énumérées dans le document patriarcal laissent une impression de déjà vu. Elles évoquent plus d'une fois Syméon le Nouveau Théologien. Les prémisses sont les mêmes : suspension de l'énergie du baptême du fait qu'elle demeure inconsciente<sup>41</sup> ; libération de cette énergie dans une perception extrêmement vive de sa réalité qui coïncide avec une "mutation"<sup>42</sup>. Les corollaires suivent identiques de part et d'autre : incompetence des maîtres qui n'ont pas eux-mêmes joui de la perception<sup>43</sup>, nécessité de directeurs éprouvés<sup>44</sup>, au demeurant rarissimes<sup>45</sup>. Dans les limites de ce parallèle, il n'est pas exagéré de dire que Syméon tombe, par contre-coup, sous la condamnation. Que faisait-il d'autre, en effet, qu'"exiger des baptisés une perception intelligible... ou simplement une perception..., une illumination, une révélation, une connaissance pénétrante de l'Esprit, faute de quoi... le baptême ne sert à rien"<sup>46</sup> ? N'est-ce pas Syméon encore qui voulait soumettre les maîtres de la conduite spirituelle à une expérience préalable de l'Esprit<sup>47</sup> ?

Cette affinité frappante ne saurait éclipser des disparates notables entre Syméon et son disciple présumé de la troisième génération. Le recours à des adjuvants rituels dérivés du rituel sacramentel ou de pratiques popu-

38. *Die 50 geistlichen Homilien des Makarios* : H. Dörries et alii, Berlin 1964, p. 8 note à la l. 150. La forme "pécheresse, incapable de péché" semble absente de Macaire, mais aussi des répertoires hérésiologiques ; cf. JEAN DAMASCÈNE, *De haeresibus* : PG 94, 732<sup>B</sup>.

39. *Disc.* I : 324<sup>B</sup>.

40. *Disc.* XV : 387<sup>D</sup>.

41. *Catéchèses* : B. Krivochéine, I, Paris 1963, cat. II, l. 141 s.

42. *Ibidem*, cat. I, l. 87 ; *Ethique VIII*, l. 208-209 (t. II).

43. *Catéchèses* : B. Krivochéine, II, Paris 1964, cat. XV, p. 231.

44. *Ibidem*, cat. VI, l. 264-267.

45. *Catéchèses* : B. Krivochéine, III, Paris 1965, act. de grâces I, l. 78-80, et naturellement la lettre "sur la confession" éditée par K. HOLL, *Enthusiasmus und Bussgewalt*, Leipzig 1898, p. 118 s., à comparer avec le procès-verbal ci-dessous, p. 64<sup>120-124</sup>.

46. Procès-verbal ci-dessous, p. 64<sup>120-124</sup>.

47. *Ibidem*, p. 64<sup>126-136</sup>.



lares eût sans doute choqué Syméon. L'intolérance à l'endroit des œuvres qui ne sont pas issues d'une prise de conscience du baptême n'est pas davantage son genre. La mystique de la lumière ne paraît nullement marquer Chrysomallos : la lumière est chez lui la simple image qu'on emploie volontiers à propos du baptême, qui est *phôtismos*. Le vocabulaire n'est pas le même : *noësis* chez Chrysomallos, *aisthësis* chez Syméon. Autant ce dernier est intuitif, autant le premier est discursif et, à l'occasion, raisonneur<sup>48</sup>.

A défaut même de ces discordances, choisies parmi beaucoup d'autres, on se gardera de traiter les écrits chrysomalliens comme une deuxième mouture de la pensée du Nouveau Théologien, et de prendre au mot les disciples qui les ont répandus sous l'étiquette du grand mystique<sup>49</sup>. L'ampleur et l'éclat de l'œuvre syméonienne ne doivent pas nous dissuader de regarder d'un autre côté. Les ouvrages de Syméon n'ont pas été la lecture exclusive, ni même dominante, du XI<sup>e</sup> siècle finissant, comme il semblerait naturel de nos jours. Ils étaient concurrencés, entre autres, par un enseignement qui s'est déposé dans ce qu'on peut appeler le *corpus macarianum*, et en plusieurs rédactions rivales. Or, ce qu'on a reconnu chez Chrysomallos comme le domaine réservé de Syméon peut, avec non moins de raison, être tenu pour le bien de "Macaire".

Il n'est pas indifférent que le synode ait lu chez Chrysomallos la théorie typique des deux âmes effectivement soutenue par "Macaire"<sup>50</sup>. Ni non plus que le répertoire des désignations de l'expérience spirituelle soit quasi identique de part et d'autre : "intellection..., sensation..., connaissance profonde... et révélation de l'Esprit"<sup>51</sup>. Des deux côtés, on relève une prédilection frappante pour des expressions telles que "christianisme"<sup>52</sup>, "vrai chrétien"<sup>53</sup>, "grand mystère"<sup>54</sup>, "puissance" (au sens de grâce)<sup>55</sup>. Chrysomallos comme "Macaire" ont leurs "économés", celui-là "du

48. Voir *Disc. X (PG 120, 364)* : l'âme ne va pas au péché *motu proprio*, mais sous l'impulsion d'une autre essence intelligible qui est le démon.

49. Voir notre article cité ci-dessus n. 7, p. 326-327.

50. Ci-dessus, n. 38.

51. MAKARIOS/SYMEON, *Reden und Briefe* (H. Berthold, II, Berlin 1973, hom. 31, p. 13), à rapprocher du procès-verbal, l. 121-122.

52. *Disc. I* : 325<sup>D</sup>, 326<sup>B</sup> ; *IV* : 241<sup>D</sup> et *passim*. Pour "Macaire", cf. *Die 50 g. Homilien*, p. 25, n. ad hom. II.

53. L'opposition entre "chrétien vrai" et "chrétien de nom" relevée au cours du procès est constante dans les Discours ; pour "Macaire", *ibidem*, p. 45-46, n. ad hom. V.

54. *Disc. I* : 322<sup>B</sup>, 324<sup>B</sup>, 325<sup>D</sup> et *passim* ; pour "Macaire", *ibidem*, p. 82, n. ad hom. VIII.

55. *Disc. II* : 327<sup>D</sup>, 328<sup>A</sup>, 330<sup>B</sup> ; *VI* : 347<sup>B-D</sup>, etc. Pour "Macaire", surtout *Reden und Briefe*, index *s.v.* ; plus rare dans le recueil des 50 homélies.

mystère'', celui-ci ''de la grâce''<sup>56</sup>. L'épithète *aisthètikos* que nous avons cru devoir rejeter comme une leçon peu vraisemblable<sup>57</sup> est cautionnée par une homélie macarienne<sup>58</sup>. Ces coïncidences ponctuelles s'avéreront sans doute beaucoup plus nombreuses lorsqu'on aura établi un index du Pseudo-Syméon et complété celui du Pseudo-Macaire.

A défaut même de ces rencontres, la ''problématique'' de Chrysomallos nous semble plus proche finalement de celle de Macaire, par l'accent qu'il met sur l'activité permanente de Satan<sup>59</sup> et par son dénigrement des vertus non pneumatiques. La nécessité de la ''sensation'' et la récusation des théologiens ne sont pas moins affirmées enfin par ''Macaire'' que par Syméon. Les quelques extraits suivants illustrent suffisamment ces dernières affirmations.

Soit pour l'expérience du baptême dans son rapport aux œuvres : ''On rencontre des chrétiens qui, en considération de quelques vertus visibles, telles que jeûnes, veilles, retraite solitaire, parole de sagesse, veulent passer pour pneumatiques sans posséder l'énergie et la puissance de l'Esprit''<sup>60</sup>. Ou encore : ''Tous s'imaginent être chrétiens parce qu'ils professent la foi du Christ, ou en considération de quelques autres vertus, mais les vrais chrétiens sont rares... qui n'ont pas acquis leur christianisme par une simple profession de foi, mais par la puissance et l'énergie de l'Esprit... Des uns aux autres il y a la même différence qu'entre des vivants et des morts''<sup>61</sup>. Ailleurs : ''Si le chrétien a le jeûne, la veille ou la psalmodie, toute espèce d'ascèse ou de vertu, mais que l'énergie secrète de l'Esprit n'est pas célébrée sur l'autel du cœur, tout le déroulement de l'ascèse est tronqué, comme celui d'une liturgie interrompue''<sup>62</sup>.

Enfin : ''L'âme amie de la vérité recherche la racine des choses, elle ne croit pas à un christianisme de surface ni ne s'installe dans les symboles extérieurs des œuvres et du culte, mais elle attend de recevoir, dans la puissance de l'Esprit, l'éminente certitude de l'homme intérieur. Le vrai chrétien, le voilà''<sup>63</sup>.

Pour la récusation des théologiens : ''Quand bien même ils annonceraient

56. *Neue Homilien des Makarius/Symeon I aus Typus III* : E. Klostermann et alii, Berlin 1961, hom. I, 2, p. 3 ; *Disc.* 14 : PG 120, 380<sup>B</sup>.

57. Procès-verbal ci-dessous, l. 114.

58. *Neue Homilien*, hom. VII, 4, p. 31.

59. Pour Macaire, cf. *Die 50 g. Homilien*, p. 161, n. ad hom. XVI.

60. *Neue Homilien*, hom. VII, 3, p. 30.

61. *Ibidem*, hom. VII, 6, p. 34.

62. *Reden und Briefe*, II, p. 140, hom. 52, 2, 3.

63. *Ibidem*, hom. 52, 1, 3, p. 138-139.

par cœur toutes les Ecritures, ils ne connaissent pas la portée de ce qu'ils disent... S'ils n'ont pas reçu d'hommes pneumatiques le sens vrai qu'elles ont..., il ne leur en revient rien. Ils sont encore revêtus du vieil homme, c'est-à-dire de l'esprit du monde, à savoir la loi du péché qui est en guerre contre la loi de l'Esprit"<sup>64</sup>. Et ailleurs : "Ceux-là seuls peuvent transmettre la parole parfaite à leurs frères qui ont en eux les membres parfaits de l'Esprit. Ceux qui ne sont pas nés d'en haut une deuxième fois sont incapables de délivrer la parole pneumatique dans sa pureté, parce qu'ils n'ont pas l'Esprit vivant"<sup>65</sup>. C'est exactement l'un des deux grands griefs que le synode adresse à Chrysomallos dans sa récapitulation des erreurs.

Derechef, ce serait pourtant céder à la facilité de ramener sans nuances Chrysomallos à "Macaire". L'éducation catéchétique décrite par le premier et, à plus forte raison, son complément rituel n'ont pas d'équivalent proche chez le second. La répudiation, au reste en partie formelle et d'intention pédagogique, des œuvres prébaptismales n'atteint pas non plus chez lui aux mêmes outrances. Comme de Syméon, Chrysomallos s'éloigne de "Macaire" par un tour d'esprit plus doctrinaire et raisonneur. L'étude des discours pseudosyméoniens, en l'absence d'une édition du texte grec, est trop peu avancée pour documenter autant qu'il serait souhaitable les points de rencontre et les points de divergence.

En l'état actuel de la recherche, il apparaît que la pensée de Chrysomallos s'inscrit dans le même orbe que la famille macarienne et que Syméon et gravite autour de la même idée déterminante : l'appropriation consciente du baptême. Sur ce point précis, aucune différence entre eux, et le synode les atteint tous à la fois. Vaine condamnation, si l'on songe à la faveur que rencontrera l'idée dans les milieux hésychastes du XIV<sup>e</sup> siècle. Tout phénomène mystique mis à part, la différence entre Chrysomallos et Syméon, en la matière, tient à ce que le premier pousse à ses dernières conséquences l'axiome commun. S'il est vrai que la vie, c'est le baptême atteint dans son énergie profonde, il est logique de conclure qu'en deçà de cette expérience le chrétien est proprement mort, ses œuvres stériles, et que Satan est toujours son maître. Chrysomallos ne dit pas autre chose, et d'autres, avec moins de véhémence mais autant de conviction, reprendront la substance de ses propos. D'un recours à la pénitence sacramentelle avant d'avoir "perçu" son baptême, Chrysomallos dit : "Il est insensé de prétendre ligaturer et cautériser un homme insensible, c'est folie de prétendre soigner un mort"<sup>66</sup>.

64. *Neue Homilien*, hom. XVI, 3, p. 82.

65. *Ibidem*, hom. XIV, 1, p. 71.

66. *Disc. I* : PG 120, 326<sup>c</sup>.

Grégoire le Sinaïte écrira : "Admettons que nous fassions pénitence : c'est charnellement et non spirituellement que nous connaissons et observerons les commandements"<sup>67</sup>.

En prenant pour cible Chrysomallos, les évêques se ménageaient une victoire facile, mais illusoire. Se doutaient-ils qu'ils engageaient le combat contre une légion ? Peut-être quelque peu, puisqu'ils interdirent, avec un luxe de précautions et de menaces, aux écrivains sans mandat d'écrire sur les choses spirituelles<sup>68</sup>. Ils ne pouvaient s'abuser plus. Les gens à mandat, les didascales fonctionnarisés de la Grande Eglise en particulier, se souciaient peu de ce genre d'occupation. Et il y aurait toujours, dans le monachisme et alentour, des émules de Syméon Stoudite ou même du Nouveau Théologien pour estimer que le mandat de l'Esprit vaut bien celui d'un évêque.

#### IV. LES ÉVÊQUES "BOGOMILES" DE CAPPADOCE

Comme celle d'Eleuthère et de ses *kellia*, l'affaire des deux moines évêques Léonce de Balbissa<sup>1</sup> et Clément de Sasimes<sup>2</sup> nous entraîne loin des raffinements intellectuels de Byzance, dans une province plus lointaine encore, au pouvoir des Seldjoucides depuis trois quarts de siècle. De nouveau, nous sommes confrontés, semble-t-il, à une version quelque peu grossière d'un idéal monastique assez commun.

En 1143, le métropolitain de Tyanes Basile cite devant le synode deux de ses suffragants suspects de Bogomilisme. Par un rescrit ad hoc, Manuel Comnène adjoint au tribunal deux hauts fonctionnaires, son arrière-petit-cousin l'archevêque de Bulgarie et son prôtoasècrètis Léon Hikanatos<sup>3</sup>. D'emblée, on met en cause l'ordination des inculpés. Ils se prêtent sans façon à l'interrogatoire. Tous deux moines, promus ensemble à l'épiscopat dans la capitale, ils vont chercher leur consécration auprès de leur métropolitain, le feu moine Jacques de Tyanes. Faute d'avoir à sa portée un concélébrant ou deux de rang épiscopal, le hiérarque procède seul au rite.

67. *De quiete et oratione*, 1 : PG 150, 1305<sup>B</sup>.

68. Procès-verbal, p. 64<sup>145-147</sup>.

1. Siège inconnu de la métropole de Cappadoce seconde, à laquelle les *notitiae* ne reconnaissent que trois suffragants : Cybistra, Faustinopolis et Sasimes. Il y a lieu de se demander si Balbissa n'est pas une variante pour Cybistra. E. HONIGMANN (*Die Ostgrenze des byzantinischen Reiches*, Bruxelles 1935, p. 46 n. 8) a proposé de situer Balbissa à l'emplacement de l'actuelle Valisa.

2. Cf. le dossier IV ci-dessous.

3. Voir le procès-verbal du premier synode, ci-dessous dossier IV 1, p. 68-70.

Dès lors, la religion du tribunal est faite. La consécration est nulle : ils ne sont pas évêques ; on a violé la règle constante qui veut que le consécrateur soit assisté d'au moins un évêque. Il n'échappait à personne que si coupable il y avait, c'était Jacques. De cela il ne fut pas question. Mieux valait, si le procès se trouvait n'être, dans le fond, qu'un règlement de comptes entre les gens du métropolitain en place et les créatures que son prédécesseur avait installées sur deux des trois ou, tout au plus, quatre sièges suffragants de sa métropole.

Dans ces conditions, la doctrine pouvait attendre. On en remit l'examen à une autre séance, qui se tint le 1<sup>er</sup> octobre<sup>4</sup> ; la première s'était tenue le 20 août. Le *kanonikos*, sans doute le canoniste de la chancellerie épiscopale du métropolitain, s'y institua procureur. Il déposa un mémoire dans lequel étaient énumérées les déviations des ex-évêques. Il avait amené avec lui des témoins, clercs et laïcs, la plupart des ressortissants de la métropole. Pour sa part, Basile de Tyanes avait à offrir un disciple repentant de Léonce.

Le synode confondit les deux cas. Il semble cependant que Clément n'ait eu à se reprocher que d'avoir ordonné des diaconesses et de leur avoir confié les fonctions liturgiques des diacres. L'ordination était un anachronisme : au XII<sup>e</sup> siècle, l'usage d'ordonner des diaconesses est tombé en désuétude. Leur substitution aux diacres était un abus, l'accès du *bèma* étant interdit au sexe féminin<sup>5</sup>.

Quant aux "délits" de Léonce<sup>6</sup>, ils sont plus que disparates. Tout au plus, à les prendre en bloc, ils n'ont d'unité que le rigorisme borné du personnage. Plusieurs néanmoins se regroupent naturellement. Léonce est un champion forcené de l'état monastique. Il y pousse hommes et femmes mariés, sans se soucier du consentement des conjoints, en quoi, faut-il ajouter, il manque aux principes sinon à l'usage, qui n'a cure des principes<sup>7</sup>. Mieux, il pose en norme que hors du monachisme point de salut, quand même on pratiquerait toutes les vertus. Admettons que telle ait été son attitude, on n'est pas en peine d'en découvrir les motivations. D'abord, c'est depuis longtemps un axiome que l'entrée en religion est un second baptême ; ensuite, on a assez redit depuis Syméon le Nouveau Théologien que les vertus sont des titres douteux tant qu'on n'a pas, dans un second baptême de fait, sinon de

4. Ci-dessous dossier IV 2, p. 70-77.

5. BALSAMON, in can. 25 Chalced. : RHALLIS-POTLIS, II, p. 255-256.

6. Ci-dessous dossier IV 2, p. 72-74.

7. L'hagiographie est coutumière de ces jeunes mariés qui désertent le lit nuptial le soir même de leurs noces. Si Alexis est le plus connu, on sait que Théophane le Confesseur a "forcé la main à sa femme", et combien d'autres avec lui.

droit, pris une conscience aiguë de la grâce baptismale dans un état d'idéale *apatheia*<sup>8</sup>. Léonce, si tel est son cas, ne fait que mettre en prose et institutionnaliser un principe que nous avons vu exalter par Eleuthère, Syméon, le Blachernite et Chrysomallos.

On a parlé d'Eleuthère. C'est lui qui vient spontanément à l'esprit à propos d'autres recommandations de Léonce. Les hommes mariés, nous dit-on, doivent renoncer pendant trois ans à tout commerce conjugal et s'abstenir de toute nourriture d'origine animale sans parler du vin. Autrement dit, ils doivent se soumettre à temps à la discipline monastique. Après quoi, ils retrouvent la jouissance irréprochable de ces avantages. C'est là exactement la dichotomie d'Eleuthère, dont on retrouve, moins les fioritures douteuses, le principe : suis la nature, elle est bonne dans tout ce qu'elle n'interdit pas<sup>9</sup>.

L'obligation faite aux nouveau-mariés d'observer une continence de sept jours est évidemment tributaire des mêmes principes ; elle illustre en tout cas cette méfiance à l'égard de tout ce qui touche la vie sexuelle, qui déséquilibre, dans une large fraction du monachisme, la conception originelle de l'*apatheia*. C'est la même déformation qui probablement inspire à Léonce d'envoyer au harem du commandant de la place de Balbissa<sup>10</sup> une femme "incestueuse". On conçoit fort bien qu'à l'imitation de Paul il l'ait livrée "à Satan pour la perte de sa chair".

Sans oser être aussi affirmatif, on peut imaginer que des considérations du même ordre lui ont dicté de rejeter le baptême conféré par un prêtre indigne, de refuser les obsèques chrétiennes à des fidèles endurcis et même d'exhumer leurs cadavres, qu'ils aient été inhumés dans ses églises ou ailleurs.

Le reste est confus. Le réquisitoire veut évidemment jeter le doute sur l'attitude de Léonce à l'égard des images et de la croix. En réalité, Léonce est un iconoclaste par étourderie ; il a voulu mettre le feu au foin qu'un paysan s'obstinait à engranger dans une église, et le résultat a dépassé ses intentions : l'église a brûlé avec ses images. Léonce innove, bien sûr, en exigeant qu'on étende à la croix le principe de l'inscription d'identité qui est de règle pour les représentations figurées. Mais s'il ne reconnaît pas les miracles opérés par l'énigmatique "croix du grand archistratège", ce n'est pas à la croix comme telle qu'il s'en prend.

8. Ci-dessus, notre exposé des principes de Chrysomallos.

9. Ci-dessus, p. 9.

10. Balbissa, comme toute la région, appartient au sultanat de Rum, à ce moment sous Masud I<sup>er</sup>.

Finalement, un seul grief nous demeure obscur : Léonce, nous dit-on, a jeté l'anathème sur le Dieu dans lequel a cru l'évêque Acace. N'était le "a cru" qui fait songer à un défunt, peut-être son prédécesseur sur le siège de Balbissa (Kybistra<sup>11</sup> ?), on pourrait suggérer l'évêque homonyme qui occupe vers le même temps le siège également suffragant de Tyanes.

Telles étaient les charges. Clément admit les siennes. Léonce en endossa plusieurs : la réitération du baptême, la privation d'obsèques religieuses, l'incendie de l'église, l'histoire de l'"incestueuse". Il nia le reste. Là-dessus, les témoins l'accablèrent d'autres méfaits.

Le synode, peu regardant, leur fit confiance, et décréta qu'il ne lui fallait pas plus que la réitération du baptême et la cruauté envers les morts pour convaincre les inculpés de Bogomilisme. On décida de consigner ceux-ci dans la solitude, dans l'attente d'un éventuel amendement<sup>12</sup>.

Enfin, au cours d'une troisième session<sup>13</sup>, pour donner satisfaction au clan de Tyanes, on obligea les ex-évêques à désavouer globalement ce qui dans leur conduite aurait pu contrevenir à la tradition de l'Eglise.

Le procès des deux Cappadociens a tout d'une basse querelle de clocher. On s'y attendait dès le premier synode. Les deux autres nous comblent par leur extrême partialité en faveur du *kanonikos*. On se contente des signatures des témoins, leur bonne foi valant serment sans égard aux dénégations des inculpés<sup>14</sup>. Le fondement des autres griefs est si douteux qu'on impose à Clément et Léonce l'abjuration de ce qu'ils auraient *pu* commettre de contraire aux principes de l'Eglise<sup>15</sup>.

Les considérants qui fondent l'accusation de Bogomilisme sont dérisoires. On oublie d'invoquer la place dévolue aux femmes par Clément, qui eût été un excellent argument. On met en valeur une réitération du baptême qui n'était qu'une affirmation maladroite de la valeur du sacrement chrétien. On parle de sévices contre la dépouille des pécheurs endurcis : or, en les expulsant des églises, on ne faisait qu'appliquer la règle<sup>16</sup> ; quant à imaginer que les démons pouvaient hanter ces ossements, cela n'avait rien de plus extravagant que d'affirmer que la grâce habite les reliques des saints<sup>17</sup>.

Ainsi l'accusation de Bogomilisme portée contre Clément et Léonce ne repose sur rien, et il faut renoncer à les faire témoigner pour une expan-

11. Attesté en 1167; cf. LEQUIEN, *Oriens christianus*, I, Paris 1740, 404.

12. Ci-dessous, dossier IV 2, p. 76<sup>115-120</sup>.

13. Ci-dessous, dossier IV 3, p. 78-80.

14. Ci-dessous, dossier IV 2, p. 76<sup>109-111</sup>.

15. Ci-dessous, dossier IV 3, p. 78-80<sup>34-58</sup>.

16. Ci-dessus, p. 16.

17. JEAN DAMASCÈNE, *De fide orthodoxa*, IV, 15 : PG 94, 1165<sup>D</sup>-1165<sup>A</sup>.

sion du Bogomilisme vers l'Asie mineure orientale<sup>18</sup>. Nos deux moines évêques sont tout au plus des moines au zèle ignare et despotique, à leur aise dans des territoires déshérités. L'imposture était à ce point évidente qu'un moine fort vénéré, Niphon, la dénonça sur l'heure, ce qui lui valut, à son tour, d'être excommunié pour Bogomilisme<sup>19</sup>.

Maigre bilan. A prendre au mot la déposition du *kanonikos* de Tyanes, les évêques préconiseraient une société composée de moines à part entière et de moines de seconde classe. Tableau séduisant assurément, tant il répond à l'hégémonie exercée par le monachisme byzantin sur la communauté chrétienne. L'image est malheureusement fautive. La culpabilité des évêques a été construite, à partir de petits abus, au moyen de représentations toutes faites, au reste fondées sur certaines pratiques de la gent monastique. Au terme du processus, les charges sont bien réunies, mais elles ne pèsent que sur des êtres d'imagination. Si ce procès peut servir à quelque chose pour la critique moderne, c'est à s'interroger sur le procès d'Eleuthère qui a fourni le point de départ de cette étude.

Quand on songe que les juges synodaux de 1143 nous dupent, on est en droit de s'interroger sur les gens de Polyeucte qui se sont servis des mêmes armes contre le moine Eleuthère. La seule dette qu'on leur ait, c'est de nous apprendre à lire les textes.

#### CONCLUSION

Les quatre seuls procès de spirituels dont le souvenir se soit conservé, pour un siècle et demi d'histoire byzantine, sont autant de mises en cause d'une même évaluation originale du "christianisme", au sens de spécificité chrétienne du baptisé. Théodore des Blachernes et Constantin Chrysomalous, chacun dans son style propre, pourraient se réclamer légitimement du grand absent de la série, Syméon le Nouveau Théologien, au reste condamné par personne interposée au synode de 1140. Tous trois sont hantés par l'expérience transformante avec l'*apatheia* et les lumières irremplaçables qu'elle confère. Voire, telles pratiques imputées à la famille spirituelle d'Eleuthère et aux deux évêques cappadociens peuvent également se raccor-

18. Comme le pense D. ANGELOV, *Bogomilstvoto v Bulgaria*, Sofia 1969, p. 405-407. M. LOOS (*Dualist Heresy in the Middle Ages*, Prague 1974, p. 98) a toutes raisons d'écrire: "The points which the accused themselves admitted, and on which their condemnation rested, are in themselves no proof of heresy." Encore est-ce beaucoup de modération.

19. Le dossier du moine Niphon n'est malheureusement pas assez étoffé pour que l'on puisse en faire état ici. Sur l'affaire, voir GRUMEL, *Regestes*, n<sup>os</sup> 1013 et 1015.



der à la même démarche : le stage monastique avec son entraînement à l'*apatheia* vise à une rénovation du baptême.

Ce "programme" n'a rien d'intrinsèquement aberrant, puisqu'il ne prétend rien d'autre qu'honorer l'axiome de la divinisation du baptisé. Historiquement, il définit une école spirituelle, abusivement confondue avec un Messalianisme périmé, qui n'a jamais cessé sans doute d'être représentée ici ou là et qui, à l'époque concernée, exerce une influence certaine à travers le *corpus macarianum*.

Du fait que le for ecclésiastique semble n'accorder d'attention qu'à elle, on sera peut-être tenté d'en inférer une renaissance ou une expansion exceptionnelle de cette tendance à ce moment. Pour être affirmatif, il faudrait à tout le moins disposer, à défaut de sources ou de textes inédits, d'une statistique comparée des lectures contemporaines. Or, on en est loin. On considérera, en outre, que le rayonnement d'un Syméon, de Théodore le Blachernite et de Chrysomallos n'a probablement touché qu'une clientèle restreinte qui n'était pas exclusivement, ni principalement monastique. Syméon n'a pas été prophète dans son couvent. Le Blachernite a surtout sévi dans les maisons de la bonne société, l'œuvre de Chrysomallos a trouvé son plus actif propagandiste dans un laïc isolé.

I. Ἴσον κρίσεως συνοδικῆς ἐπὶ τοῦ κυροῦ Ἀλεξίου τοῦ πατριάρχου περὶ τῆς αἰρέσεως Ἐλευθερίου τοῦ ἀπὸ Παφλαγονίας.

Τῆς καθ' ἡμῶν τυραννίδος λυθείσης καὶ εἰδωλολατρίας καταλυθείσης καὶ τοῦ τῆς θεοσεβείας κηρύγματος πανταχοῦ τῆς οἰκουμένης κατασπαρέντος,  
 5 τῆς πρώτης ἐπιχειρήσεως ἀποτυχῶν ὁ κοινὸς τοῦ ἀνθρωπείου πολέμιος γένους ἐφ' ἕτερόν τι μεταβέβηκε πανουργίας μηχανήμα. Εἰδὼς γὰρ ὅτι τοῖς ἅπαξ γευσαμένοις θείας γλυκύτητος καὶ ἐπιγνοῦσι Θεὸν ἐπαχθὲς ἀποστῆναι τῆς ἐκείνου ὁμολογίας, προσχήματι εὐσεβείας καὶ τῆς τῶν  
 10 θείων γραφῶν γνώσεως, μυρίας πλάνας καὶ δόξας τοῖς ἀπὸ Χριστοῦ καλεῖσθαι ἡξιωμένοις ἐνεποίησε καὶ τὸ καλὸν τῆς ἐκκλησίας σῶμα κατέτεμεν, ὡς συμβῆναι, ἀντὶ τοῦ καλεῖσθαι ἀπὸ Χριστοῦ, τῆς πρώτης κεφαλῆς, δι' οὗ τῶν δεσμῶν τῆς ἁμαρτίας ἐλύθημεν, ἐξ ἀνθρώπων ἀνοήτων καὶ τῶν οἰκείων  
 f.124<sup>v</sup> θελημάτων | καὶ ἡδονῶν κατόπιν πορευθέντων ὀνομάζεσθαι. Ἐντεῦθεν

*Scorialensis* R. I. 15, f. 124-128

12-13 cf. II Petr. 2, 10; Jud. 18

Il ne faut pas négliger non plus que la phobie d'un Messalianisme de plus en plus confondu avec le Bogomilisme, à ce moment-là d'actualité, a quelque peu fait grossir l'importance d'une famille d'esprits dont la vitalité est aussi certaine que malaisée à mesurer.

Enfin, à première vue, nos spirituels apparaissent en état d'insurrection contre le pouvoir d'ordre et même, chez Chrysomallos, contre l'ensemble de la société chrétienne du temps. Il y aurait conflit entre une autorité issue de l'ordination et une autorité conférée par l'Esprit. Cette interprétation nous semble abusive. Nos mystiques ne songent nullement à déchoir le corps épiscopal. Ils délimitent des compétences et se réservent, quant à eux, le gouvernement, l'initiation des âmes au baptême. Ils n'usurpent pas un pouvoir, qu'en fait on leur abandonnait de plus en plus comme un privilège de la classe monastique, celui de "recevoir les pensées", de se conduire en "médiateurs" du pardon des péchés. Tout au plus tendent-ils à rapporter à une délégation divine directe une juridiction que les évêques se réservaient de leur accorder. Les outrances de langage, sporadiques chez Syméon, systématiques chez un Chrysomallos, ne changent rien du fond de la situation. De toute manière, l'ésotérisme de l'école excluait une véritable contamination de la masse chrétienne.

#### PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. Copie du jugement synodal rendu sous le seigneur patriarche Alexis relativement à l'hérésie d'Eleuthère de Paphlagonie.

Quand la tyrannie qui pesait sur nous eut été détruite, l'idolâtrie abattue, la prédication de la religion répandue dans tout l'univers, l'ennemi commun de l'humanité, ayant échoué dans sa première entreprise, est passé à une autre tactique de malfaisance. Conscient qu'à ceux qui avaient une fois goûté de la suavité divine et connu Dieu, il coûtait de trahir leur profession de foi en Lui, sous le masque de la piété et de la science des divines Ecritures, il a introduit parmi ceux auxquels le Christ a fait l'honneur de son nom une infinité de doctrines erronées et il a déchiré le noble corps de l'Eglise, de sorte qu'au lieu de devoir leur nom au Christ, la tête suprême, qui nous a libérés des liens du péché, ils en sont venus à devoir leur nom à des individus insensés<sup>1</sup>, à la remorque de leurs propres désirs et plaisirs.

1. Idée analogue chez le PSEUDO-ATHANASE, *Quaestiones ad Antiochum*, 45 : PG 28, 628<sup>A</sup>.

Σίμωνες καὶ Μαρκίωνες, Οὐαλεντινιανοὶ τε καὶ Ἐβίονες καὶ ἡ τῶν Μανιχαίων  
 15 μιὰ καὶ βδελυρὰ αἵρεσις, ἧς πονηρότατον ἔκγονον καὶ ἡ τῶν Μασσαλιανῶν  
 κακόδοξος πλάνη, πάντη χωρίζουσα Θεοῦ τοὺς ταύτη κατεχομένους, οὐ  
 μόνον ὅτι καὶ τῆς μανιχαϊκῆς ἀθείας τούτους μετόχους ποιεῖ, ἀλλ' ὅτι  
 καὶ προσεξεῦρε τούτοις καὶ ἕτερα μιαιώτερα· τὸν τε γὰρ νοῦν τῶν ἀνθρώπων  
 κατέχεσθαι παρὰ τοῦ Σατανᾶ καὶ τῶν ἀγγέλων αὐτοῦ, καὶ τὴν φύσιν  
 20 τούτων κοινωνικὴν εἶναι τῶν πνευμάτων τῆς πονηρίας. Ἄλλὰ καὶ ὁ Σατανᾶς,  
 φησί, καὶ τὸ ἅγιον Πνεῦμα ἐν ἐκάστῳ ἀπαρχωρήτως οἰκοῦσιν ἀνθρώπων·  
 δι' ὃ οὔτε τὸ ἅγιον βάπτισμα τελειοῖ τὸν ἄνθρωπον οὔτε ἡ τῶν θείων  
 μυστηρίων μετάληψις τοῦ δεσποτικοῦ σώματος, ἀλλ' ἡ μόνη παρ' αὐτοῖς  
 σπουδαζομένη εὐχή. Καὶ τί ἂν πάντα τὰ ἐκείνων ληρήματα καταλέγοιμι;  
 25 Φεῖδομαι γὰρ χραίνειν τὰς τῶν εὐσεβῶν ἀκοάς, ἐπεὶ καὶ φύσει τὰ κακὰ  
 ἐν τῷ ἀνθρώπῳ φασί, καὶ τοιαύτην εἶναι τὴν αἴσθησιν τῆς κοινωνίας τοῦ  
 οὐρανοῦ νυμφίου τῆ ψυχῆ ὅποιας ἂν καὶ γυνὴ αἰσθόιτο ἐν τῇ κοινωνίᾳ  
 f. 125 τοῦ ἀνδρός. Ἄλλὰ τί ταῦτα πρὸς τὰς λοιπὰς βλασφημίας καὶ | μισαρίας;  
 Τὸν τε γὰρ τίμιον σταυρὸν βδελύττονται, καὶ τὴν ἀγίαν θεοτόκον οὐ τιμῶσι  
 30 — τὸν γὰρ Χριστὸν μὴ ἐξ αὐτῆς σαρκωθῆναι λέγουσι —· τοὺς τε βουλομένους  
 τῶν ἰδίων μαθητῶν ἀποτέμνειν ἐπιτρέπουσιν ἑαυτοὺς ὀμνύειν τε ἀδεῶς  
 καὶ ἐπιορκεῖν καὶ ἀναθεματίζειν ὑπούλως τὴν αἵρεσιν αὐτῶν ὅτε βιάζονται,  
 καὶ ἄλλας δέ τινας ἀρρητοποιίας καὶ αἰσχροουργίας ἃς εἶδειεν ἂν οἱ τὰ  
 ἐκείνων τετελεσμένοι. Μηδὲ γὰρ ἔλθοι τούτων εἰς πεῖραν ποτέ τις πιστῶν,  
 35 μηδὲ συναρμοσθεῖη τις μέχρις ὀρμῆς καὶ κινήματος.  
 Ταύτης τῆς πλάνης μετέσχε πλουσίως καὶ Ἐλευθέριος, ὃς ἐκ τῆς τῶν  
 Παφλαγόνων ὄρμητο χώρας. Ἐπεχωρίασε δέ, ὡς μὴ ὄφειλε, τῇ τῶν  
 Λυκαόνων ἐπαρχίᾳ, καὶ τοὺς ἀπλουστέρους ἀπατήσας, καὶ τὸν λύκον τῷ  
 κωδίῳ περικαλύψας, καὶ εὐλαβῆς εἶναι πιστευθεὶς πειθηνίους ἔσχε πρὸς  
 40 ἅπαντα. Ἐνθεν τοι καὶ μοναστήριον συστησάμενος ὁ Μωρόκαμπος ὠνόμα-  
 σται — μωρὰς γὰρ κεφαλὰς ἐκτρέφει καὶ τοῦ ἐναντίου πνεύματος ὑποπίμπλησι·  
 κάπρις γὰρ ἡ κεφαλὴ παρὰ Ῥωμαίοις, καὶ κάπριος τὸ πνεῦμα — τοὺς φοιτῶντας  
 f. 125<sup>v</sup> ὑποδεχόμενος | πρὸς ἀπωλείας κατῆγε βάραθρον. Καὶ ἠγνοήθη μὲν ἐπὶ  
 πολὺ, οὐ μὴν εἰς τέλος διέλαθεν· ἐγνώσθη τε γὰρ τοῖς τῆς ἐκκλησίας προβό-  
 45 λοις, καὶ τῆς κοινωνίας κεχώριστο, διότι πρὸς τὴν σύνοδον μετακληθεὶς  
 φυγὰς ὤχετο. Οὗτος τοίνυν ταῖς τῶν Μασσαλιανῶν μισαρίαις προσεξεῦρε  
 καὶ ἕτερα αἰσχροουργήματα. Νενομοθέτηκε γὰρ τὸν μοναχὸν δυσὶ συνευ-  
 νάζεσθαι γυναιξί, καὶ χρόνον ἓνα ἐγκρατῶς ζῆν τὸν τὰ ἐκείνου τετελεσμένον,  
 καὶ τὸ ἐντεῦθεν ἀδεῶς χρῆσθαι ταῖς ἡδοναῖς καὶ ταῖς μίξεσι, διαστέλλοντα  
 50 μεταξὺ συγγενίδων καὶ τῶν ἔξωθεν οὐδαμῶς· ἀδιάφορον γὰρ εἶναι τοῦτο,

De là les Simons et Marcions, les Valentins et les Ebions, ainsi que l'hérésie répugnante et abominable des Manichéens, avec son très pernicieux rejeton, l'erreur mal famée des Messaliens qui sépare entièrement de Dieu ceux qu'elle tient, parce qu'elle leur fait partager l'impiété manichéenne, mais aussi parce qu'elle y a ajouté des inventions plus répugnantes encore. Ainsi, que l'âme humaine est sous l'empire de Satan et de ses anges, que la nature humaine vit en communion avec les esprits du mal. Satan, disent-ils, et le Saint-Esprit habitent inséparablement en tout homme. Aussi ce n'est ni le saint baptême qui rend parfait l'homme ni la communion aux divins mystères du corps du Seigneur, mais la seule prière à laquelle ils donnent tous leurs soins. Mais pourquoi énumérer toutes leurs inepties<sup>2</sup>? Je répugne à souiller les oreilles pies. Car ils disent encore que le mal est naturellement dans l'homme, et que la sensation de l'union entre l'époux céleste et l'âme est la même que ressent la femme dans l'union avec son mari<sup>3</sup>. Mais qu'est cela en regard des autres blasphèmes et dégoûtations? Ils abhorrent la précieuse croix, ils n'honorent pas la sainte mère de Dieu (le Christ, disent-ils, n'a pas pris chair d'elle)<sup>4</sup>. A ceux de leurs disciples qui le souhaitent ils permettent de se castrer, et aussi de jurer librement et se parjurer, ou encore, sous la contrainte, d'anathématiser sournoisement leur hérésie<sup>5</sup>, sans parler d'autres pratiques infâmes et d'obscénités que peuvent connaître ceux qui ont été initiés à leurs pratiques. Qu'au grand jamais nul fidèle ne se commette avec ces gens-là, ni ne fasse fût-ce un pas vers eux.

Telle est l'erreur qu'a partagée largement Eleuthère, qui était originaire du pays des Paphlagoniens. Il vint s'établir — ce qu'à Dieu ne plût! — dans l'éparchie des Lycaoniens. Il y dévoya les esprits simples; loup déguisé sous une peau de brebis, on le prit pour un homme religieux, et c'est ainsi qu'il les disposa à tout croire. Il fonda là un couvent dit Mōrokamos, le bien nommé — il produit, en effet, des têtes folles et les remplit de l'esprit adverse: il faut savoir que chez les Romains *kapis* c'est la tête, et *kapos* le souffle<sup>6</sup> —, il y accueillit des disciples qu'il poussa au gouffre de perdition. Il passa longtemps ignoré, mais il n'échappa pas jusqu'au bout. Il fut jugé par les gardiens de l'Eglise et retranché de la communion; aussi, convoqué devant le synode, il prit la fuite. Or cet individu avait ajouté aux dégoûtations des Messaliens d'autres inventions obscènes. Il donna pour règle au moine de partager sa couche avec deux femmes, à celui qui avait été initié à ses principes de vivre dans la continence pendant une année, après quoi il pouvait librement user des plaisirs sexuels, sans distinguer entre parents et étrangers,

2. Le tout emprunté à JEAN DAMASCÈNE, *De haeresibus*, 80, articles 2, 3, 4 : PG 94, 729<sup>A-B</sup>.

3. Emprunts à JEAN DAMASCÈNE, *ibidem*, articles 13 et 8 : PG 94, 732<sup>A</sup>.

4. Deux attitudes généralement prêtées aux Pauliciens; cf., par exemple, J. GOUILLARD, Les formules d'abjuration, *TM* 4, 1970, p. 199<sup>20-22</sup>, 203<sup>7-8</sup>.

5. Citation libre de JEAN DAMASCÈNE, *ibidem* : PG 94, 736<sup>A</sup>.

6. Curieux amalgame où l'on reconnaît, à côté de *caput*, la forme grecque, rare mais attestée, de *kapos/kapis*, au sens de respiration, souffle; cf. LIDDELL-SCOTT, s.v.

- καὶ οὐ κεκωλυμένον παρὰ τῆς φύσεως. Ὅθεν, οἶμαι, καὶ τοὺς πολλοὺς ἐφειλύσατο διὰ τὸ ἄνετον καὶ πρὸς ἡδυπαθείας ἐλεύθερον. Ἄλλ' ὁ μὲν τὰς ἀμαρτίας ἔχων προδήλους καὶ προαγούσας εἰς κρίσιν, οὐ μόνον δέ, ἀλλὰ καὶ ἐπακολουθούσας αὐτῷ, χωρεῖ πρὸς τὰ ἐκεῖθεν δικαιοτήρια· οἱ
- 55 δὲ τῆς ἐκείνου λύμης σπασάμενοι ἀδιόρθωτοι μεμενήκασι, καὶ τοι ἔδοξαν μεταβαλεῖν τὸν τρόπον ἐπὶ Πολυεύκτου τοῦ μακαριωτάτου πατριάρχου καὶ Φωκᾶ τοῦ ἱερωτάτου μητροπολίτου Ἰκονίου, λίβελλον δόντες καὶ
- f. 126 μεθ' ὑποκρίσεως τὴν πλάνην ἐξομοσάμενοι, | ὡς αὐτὸ ἐκεῖνο φαίνεται διαλαμβάνον τὸ τηνικαῦτα ἀπολυθὲν ὑπόμνημα καὶ ὁ λίβελλος.
- 60 Ἄλλ' ἔμεινεν ὁ Αἰθίοψ μετὰ τὴν ἔκπλυσιν, καὶ ὁ καρκίνος πρὸς πορείαν λοξός, καὶ ὁ χαμαιλέων ἀμέτοχος τῆς λευκότητος, κἂν πάσας τὰς λοιπὰς χροᾶς εὐχερῶς μιμεῖται καὶ περιτίθεται. Καὶ οὗτοι πρὸς ὀρθοδοξίαν καὶ θεοσέβειαν ἀμετάβλητοι· ἐκεῖνόν τε γὰρ περιεῖπον, καὶ μετὰ θάνατον ἔνδοθεν τοῦ ναοῦ θάψαντες, καὶ ὕμνους εἰς αὐτὸν συνθέντες ἦδον, καὶ
- 65 εἰκόνας αὐτοῦ ἐτίμων, καὶ τοὺς πολλοὺς ἐπειθον τοῦτον σέβεσθαι, ἕως Κωνσταντῖνος ὁ θεοφιλέστατος μητροπολίτης Σίδης, ἱερός καὶ λόγιος ἀνὴρ καὶ ζηλωτῆς καλῶν ἔργων, τὴν πλάνην τούτων φωράσας ἐπὶ τὸ συνοδικὸν αὐτοὺς δικαιοτήριον εἴλκυσε καὶ διήλεγξε, τὰς ἀθέσμους αὐτῶν πράξεις παραγυμνώσας τῷ λόγῳ.
- 70 Ἐφησε γὰρ ὡς ποτε θνήσεως ἐπιγενομένης τοῖς ἀλόγοις ζώοις, μοναχός τις, ὁ τῆς αἰρέσεως ταύτης διδάσκαλος, ἀσχάλλουσι τοῖς ἀγροίοις καὶ λυπούμενοις ἐπὶ τῇ τῶν κτηνῶν ἀπωλείᾳ συνεβούλευσε — τῆς ἀνοχῆς σου, Χριστέ — τὸν τίμιον σταυρὸν ἐπὶ ταῖς διεξόδοις τῶν ἐπαύλεων θεῖναι καὶ ὑπ' αὐτῶν καταπατηθῆναι ποιῆσαι, ὡς οὕτω λῆξαι μελλούσης τῆς
- 75 θεηλάτου μάστιγος. Οὗ καὶ γενομένου, ἄρδην ἀπώλοντο ἅπαντα, τῆς θείας δίκης ἐνταῦθα μὴ ἀνασχούσης ἔνθα πολλοῖς ἔμελλεν ἡ ἀνοχὴ βλάβην
- f. 126<sup>v</sup> ἐπενεγκεῖν. | Καὶ τισιν δὲ ἀροτριῶσι δυσὶν ἐντυχεῖν καὶ διερωτῆσαι εἰ τὰ τοῦ Ἐλευθερίου ἀσπάζονται δόγματα κάκεινον σέβονται, καὶ τούτους μάλα προθύμως ὁμολογῆσαι αὐτόν τε τιμᾶν καὶ τοῖς ἐκείνου ἐγκαλλωπί-
- 80 ζεσθαι δόγμασι.
- Ἄξιον δὲ κάκεινο προσθεῖναι τοῖς εἰρημένοις ὁ Σέργιος ὁ περιφανέστατος πρωτοσπαθᾶριος καὶ ἑπαρχος, τούτων ἐξεταζομένων, διηγήσατο. Τὰς τοῦ θέματος κρίσεις τῶν Ἀνατολικῶν, φησί, διεπόντος μου, ὁ ἐπίσκοπος Τζιλούργων συνήθης μοι ἐγένετο, καὶ ποτε λόγου κινήθέντος περὶ τούτων,
- 85 ἐκ μέσης στενάξας καρδίας, ἤρξατο λέγειν οὕτως· ἐμοί, φησί, συνήθεια ἐγένετο πρὸς τὸν Νεόφυτον καὶ συνεχῶς ἐφοίτων πρὸς αὐτόν. Ἐν μιᾷ οὖν τῶν ἡμερῶν, ἐν τινι τόπῳ ἡσύχῳ ἀπολαβὼν με καὶ κύκλον κατὰ γῆς

c'était là chose indifférente et nullement prohibée par la nature. On comprend qu'il ait attiré une masse de gens, séduits par le relâchement et la liberté du plaisir. Mais celui que "ses péchés, manifestes, précédaient au jugement mais aussi l'y accompagnaient" émigra vers le tribunal d'en haut. Quant à ceux qui s'étaient abreuvés à sa corruption, ils restèrent incorrigibles, bien qu'ils aient eu l'air de changer de conduite sous le bienheureux patriarche Polyeucte et Phocas le très saint métropolite d'Iconium, en déposant un libelle d'orthodoxie et en feignant d'abjurer leur erreur, comme en font foi les termes de l'*hypomnèma* délivré à cette occasion et du libelle.

Mais l'Ethiopien résiste au lavage, le crabe marchera toujours de travers, le caméléon est réfractaire au blanc, alors qu'il imite à volonté et prend toutes les autres couleurs<sup>7</sup>. Eux, de même, sont demeurés irréductibles à l'orthodoxie et la piété. Ils ont entouré l'individu d'égards ; à sa mort, ils l'ont enterré dans l'église, ont composé des hymnes pour les chanter en son honneur, ils ont vénéré ses images, et ils ont amené une masse de gens à lui rendre un culte. Il en fut ainsi jusqu'à ce que Constantin, le métropolite, très aimé de Dieu, de Sidè, homme savant et vénérable, zélé pour les bonnes œuvres, surprit leur erreur, les traîna devant le tribunal synodal et confondit leurs pratiques criminelles, en les mettant à jour dans sa déposition.

Il raconta ceci : une épidémie s'étant déclarée parmi le bétail, un moine — il s'agissait du docteur de cette hérésie — conseilla aux paysans en détresse, désolés de perdre leurs bêtes, de déposer — quelle n'est pas ta patience, ô Christ ! — aux sorties des étables la précieuse croix et de la leur faire fouler, moyennant quoi le fléau divin allait cesser. Ce que fait, toutes crevèrent jusqu'à la dernière. La justice divine ne pouvait plus se contenir dès lors que sa patience allait porter dommage à beaucoup de gens. Un jour qu'il avait rencontré deux paysans occupés à labourer, il leur demanda s'ils adhéraient à l'enseignement d'Eleuthère et lui rendaient un culte ; ils reconnurent volontiers qu'ils l'honoraient et tiraient fierté de sa doctrine.

Il convient d'ajouter à ces témoignages le récit qu'a fait, au cours de l'instruction, l'illustre protospathaire et éparque Georges. Alors, dit-il, que j'exerçais la fonction de juge dans le thème des Anatoliques, l'évêque de Tzilougra se lia avec moi. Un jour que la conversation s'engageait sur eux, après avoir poussé un profond soupir, il se mit à rapporter ce qui suit. Je m'étais lié avec Néophyte et le fréquentais assidûment. Un jour, il m'emmena dans un coin tranquille, décrivit à terre un cercle, me fit installer au centre, et m'invita à confesser mes fautes passées.

7. Association analogue d'images chez GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Contra Iulianum*, I, n° 62 : PG 35, 384<sup>c</sup>.

διαγράψας μέσον τούτου καθεστῆναι πεποίηκε, καὶ προετρέψατο τὰ πεπρα-  
 γμένα ἐξομολογήσασθαι. Ἐμοῦ δὲ ὑπακούσαντος καὶ τὸ κελευσθὲν πεποιη-  
 90 κότος, οὗτος, ὡσπερ ἔνθους γενόμενος, διανοῖξάι μοι τὸ στόμα προσέταπτεν.  
 Ὡς δὲ τὴν αἰτίαν ἐζήτουν μαθεῖν, ἀπεκρίνατο· ἔν' ἐντὸς τούτου πτύσαντός  
 μου, σωματικῶς θεάσῃ ἐπὶ σε τὸ ἅγιον Πνεῦμα ἐρχόμενον. Ἐγὼ δέ, τὸ τοῦ  
 ἐπιτάγματος ἄτοπον μὴ ἐνεγκών, ἀναστάς καὶ τὰ ὄτα συσχών, ὑπεχώρησα  
 τοῦτον καταλιπών. Ταῦτα τοίνυν παρὰ τοῦ ἐπισκόπου ἀκηκοῦς, τὴν ἀνασθη-  
 95 σίαν τῶν ἀθλίων τεθαύμακα· οὗτοι δὲ ὑπὸ τοῦ διαβόλου τοὺς τῆς καρδίας  
 f. 127 ὀφθαλμοὺς τυφλωθέντες | οὐ δύνανται διαβλέψαι πρὸς τὸ τῆς ἀληθείας φῶς.

Μετὰ γοῦν τινα χρόνον πρὸς με Γρηγορίου τοῦ καθηγητοῦ παραγεγονότος  
 καὶ πρὸς ὁμιλίαν ἐλθεῖν ἀξιοῦντος, οὐκ ἠνεσχόμην τοῦτο ποιῆσαι, ἀλλ'  
 ἔφην πρὸς αὐτόν· αἰρετικοῖς ὁμιλεῖν καὶ χαῖρε διδόναι παρὰ τῆς ἐντολῆς  
 100 κεκωλύμεθα· ἀπελθε τοίνυν καὶ τὸν ἀρχηγὸν τῆς κακοδοξίας τῆς ἐκκλησίας  
 ἐκβαλὼν, ἐν ἐρήμῳ ῥίψον καὶ πυρὶ τὰ βιβλία τὰ εἰς αὐτὸν πεποιημένα  
 παραδός, καὶ τὰς εἰκόνας αὐτοῦ ἀπόξεσον, καὶ τότε καὶ ὁμιλίαν σε ἀξιώσω  
 καὶ παρρησίας μεταδώσω καὶ οὐκέτι ἀποστραφήσομαι. Ὑπέσχετο οὖν ὁ  
 μοναχὸς προθύμως τοῦτο ποιῆσαι, καὶ τήνικαῦτα προσηγάμεθα αὐτόν. Ὁ δὲ  
 105 μοναχὸς Γρηγόριος καὶ οἱ σὺν αὐτῷ πρὸς ταῦτα ἀντιλέγειν οὐκ εἶχον,  
 κατετίθεντο δὲ καὶ τὸ λείψανον ἐκείνου ἐν ἐτέρῳ τινὶ ναῷ μεταθεῖναι ἐν  
 ὄρει τυγχάνοντι, καὶ τὰ βιβλία πυρὶ παραδοῦναι καὶ τὰς εἰκόνας αὐτοῦ  
 διαξέσθαι καὶ διδασκαλίαν αὐτοῦ ἀποστραφῆναι.

Ἄλλ' ἐπεὶ μία καὶ τοῦτό ἐστιν αὐτοῖς ἐντολὴ τὸ καὶ ἀναθεματίζειν  
 110 προθύμως ἐν καιρῷ περιστάσεως ὁμνύειν τε ἀδεῶς, καὶ τὸ μετὰμελον  
 ὑποκρίνεσθαι, ἔδοξε τῇ ἀγίᾳ συνόδῳ καὶ τοῖς ἐνδοξοτάτοις ἀρχουσι τῆς  
 συγκλήτου ἀπεσταλμένοις παρὰ τοῦ γαληνοτάτου βασιλέως ἡμῶν, ἧ μετα-  
 στῆναι τοῦ μοναστηρίου καὶ ἐν ἐτέροις ἀποκαταστήσαι ὀρθοδόξους δηλαδὴ  
 καὶ μοναχοὺς ἔχουσιν ἢ δέξασθαι καθηγούμενον ὀρθόδοξον πρὸς τὸ τῆς  
 f. 127<sup>v</sup> ἀληθείας φῶς ὀδηγοῦντα | ἀσφαλίσασθαι τε ἐν τῷ εὐαγεῖ χαρτοφυλακείῳ  
 καὶ τὴν πλάνην ἐξομόσασθαι καὶ ἐπ' ἐκκλησίᾳ τὸν Ἐλευθέριον ἀναθέματι  
 καὶ τὰ τούτου καθυποβαλεῖν δόγματα, καὶ τοῦ εὐκτηρίου τὸ σῶμα αὐτοῦ  
 ἐκβαλεῖν καὶ θάψαι καθὰ δὴ νενομισμένον ἐστί. Καὶ εἶπερ πεῖραν ἀκριβῆ  
 δοῖεν, προϊόντος τοῦ χρόνου, τῆς ἑαυτῶν πρὸς τὸ βέλτιον ἀλλοιώσεως,  
 120 δεχθῆναί τε παρὰ τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας καὶ εἶναι κοινωνικούς, τούτου  
 αὐτοῦ φυλαχθησομένου καὶ ἐν τοῖς λοιποῖς μοναστηρίοις ἃ κέλλια οὗτοι  
 κατονομάζουσι ἐν διαφόροις ἐπαρχίαις τυγχάνοντα. Μελήσειε δὲ περὶ  
 τούτου τοῖς κατὰ τὸν τόπον θεοφιλεστάτοις μητροπολίταις καὶ ἐπισκόποις·

113 ὀρθοδόξοις codex      122 τυγχάνειν codex

99-100 II Joh. 10

Docilement j'obtempérai. Alors lui, comme en proie à l'inspiration<sup>8</sup>, m'enjoignit d'ouvrir la bouche. Comme je lui en demandais la raison, il répondit : Je cracherai dedans et tu verras des yeux de ton corps l'Esprit Saint descendre sur toi. Pour moi, je ne supportai pas l'absurdité de son injonction, je me levai et, me bouchant les oreilles, je me retirai et le plantai là. A ce récit de l'évêque, je restai interdit devant l'endurcissement de ces misérables. Les yeux du cœur aveuglés par le diable, ces gens-là sont incapables de tourner le regard vers la lumière de la vérité.

A quelque temps de là, Grégoire, l'higoumène, me vint trouver pour solliciter d'entrer en relation avec moi. Je lui répondis qu'un commandement nous interdit de nouer relation avec les hérétiques et de les saluer. Va d'abord expulser de l'église le fauteur de cette doctrine mal famée, abandonne-le dans un coin désert, livre au feu les écrits composés en son honneur et gratte ses images. Ensuite je t'accorderai de me fréquenter, te donnerai toute liberté d'accès et je ne me détournerai plus de toi. Le moine promit, sans se faire prier, d'agir ainsi, et alors nous l'accueillîmes. Le moine Grégoire et ses compagnons ne trouvèrent rien à objecter à ces conditions, ils consentirent à transporter les restes du personnage dans une autre église, située dans la montagne, à livrer les écrits au feu, à gratter ses images et à se détourner de son enseignement.

Mais considérant qu'ils ont, entre autres consignes, celle d'anathématiser sans se faire prier, en temps de persécution, de jurer librement et de simuler le repentir<sup>9</sup>, le saint synode et les glorieux archontes du Sénat mandatés par notre très clément basileus ont décidé de les transférer de leur couvent pour les installer dans d'autres couvents, entendons habités par des moines orthodoxes, ou de leur imposer un higoumène orthodoxe qui les guide vers la lumière de la vérité ; de leur faire déposer une profession de foi au pieux chartophylakeion et y abjurer leur erreur, de jeter l'anathème, à l'église, sur Eleuthère et son enseignement<sup>10</sup>, expulser son corps de l'oratoire pour l'enterrer conformément aux lois. Si, avec le temps, ils donnent une preuve sûre de leur amendement, ils seront reçus par l'Eglise catholique et admis à la communion ; cette disposition devra être observée également dans les autres couvents, situés dans différentes éparchies, qu'ils dénomment des *kellia*. Y veilleront les très aimés de Dieu métropolitains et évêques locaux, car il

8. Cf., dans une acception favorable, *ἐνθεος γινόμενος* chez GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Or.* 39, 14 : *PG* 36, 349<sup>c</sup>.

9. Les termes employés semblent une réminiscence de TIMOTHÉE, *De receptione* : *PG* 86, 52<sup>B-C</sup>.

10. L'abjuration solennelle à l'église est précédée d'une reconnaissance écrite d'erreur établie et signée au chartophylakeion.



« ὁ γὰρ ἐπιστρέψας ἀμαρτωλόν, φησί, ἐκ πλάνης ὁδοῦ αὐτοῦ σώσει ψυχὴν  
 125 ἐκ θανάτου καὶ καλύψει πλῆθος ἀμαρτιῶν ». Ἄσμενοι δὲ οἱ μοναχοὶ τὰ  
 διορισθέντα ἐδέξαντο καὶ τὸν Ἐλευθέριον ἀνεθεμάτισαν καὶ τὰ ἐκείνου  
 μυσαρὰ δόγματα.

Ἐπεὶ δέ, προφάσει τοῦ δέχεσθαι τοὺς τῶν μετανοούντων λογισμούς,  
 πολλοὺς ἐξεπάτησαν καὶ τῆς λύμης μετέδωκαν, μὴ τοῦ λοιποῦ δέχεσθαι  
 130 ἐξαγορείας ὠρίσθησαν, ἀλλὰ καὶ τοὺς τεταριχευμένους καὶ ἀγίους νομισθέν-  
 τας διὰ τὸ διαμεῖναι τὰ σώματα ἀδιάλυτα, εἰς ἀπάτην τῶν ἀπλουστέρων,  
 τῇ γῆ παραδοῦναι καὶ μηκέτι τοιοῦτό τι τολμᾶν. Τοὺς γε μὴν ἐκ τούτων  
 εἰς ἱερωσύνην ἔρχεσθαι μέλλοντας, μαρτυρίας ἐπ' αὐτοῖς προβαινούσης,  
 κατὰ τὴν τοῦ ἀποστόλου διάταξιν, οὐ μόνον παρὰ τῶν σὺν αὐτοῖς ἀσκουμένων,  
 135 ἀλλὰ καὶ παρὰ τῶν ἕξωθεν, φανερῶς χειροτονεῖσθαι παρὰ τοῦ θεοφιλεστάτου  
 ἐπισκόπου Λύστρας — ἐκείνῳ γὰρ τοῦτο ἀνατιθέαμεν — πολυπραγμονοῦντος  
 f. 128 δηλαδὴ τὰ περὶ τοῦ βίου καὶ τοῦ τρόπου αὐτῶν | καὶ τῆς ὀρθότητος τῶν  
 δογμάτων, καὶ τοῖς ἀξίοις εὐρισκομένοις χειῖρας ἐπιτιθέναι καὶ διδόναι  
 τὸ τῆς ἱερωσύνης ἀξίωμα. Ταῦτα ἐκρίθη προκαθημένου πατριάρχου καὶ  
 140 συνεδριαζόντων αὐτῷ θεοφιλεστάτων μητροπολιτῶν.

124 ἀποστρέψας codex

124-125 Jac. 5, 20 133 cf. I Tim. 3, 7

**II.** Περὶ τῆς βλασφήμου καὶ πολυειδοῦς αἵρέσεως τῶν ἀθέων Μασαλιανῶν  
 τῶν καὶ Φουδαϊτῶν καὶ Πογομίλων καλουμένων καὶ Εὐχιτῶν καὶ Ἐνθου-  
 σιαστῶν καὶ Ἐγκρατιτῶν καὶ Μαρκιωνιστῶν.

.....

f. 34<sup>v</sup> [1.] Τοῖς ἐνθουσιῶσι καὶ διὰ τινων τῶ δοκεῖν ἐκστάσεων τινὰς θεωρίας  
 f. 35 ὑποκρινομένοις ὄρᾶν | καὶ διὰ τούτων ἀπατωμένοις καὶ τοὺς ἀφελεστέρους  
 ἐξαπατᾶν πειρωμένοις, ἀνάθεμα.

[2.] Τοῖς τὴν ἀκατάληπτον καὶ ἀνέκφραστον φύσιν ἀπρόσιτον καὶ ἀνέφικτον  
 καταληπτὴν καὶ... εἶναι καὶ λέγουσι καὶ διδάσκουσι, καὶ τοὺς θεσπεσίους  
 πατέρας καὶ διδασκάλους καὶ φωστῆρας τῆς ὀρθοδόξου ἡμῶν ἐκκλησίας,  
 10 οἷτινες ἀκατάληπτον εἶναι ταύτην ἐδίδαξαν, ἀτελεῖς εἶναι φάσκουσι καὶ  
 εἰς τελειότητα μὴ φθάσαντας εἰς ἣν αὐτοὶ φθάσαι μυθεύονται, καταφλυαροῦ-  
 σιν, ἀνάθεμα.

*Vindobonensis theol. gr.* 306, f. 34<sup>v</sup>-35<sup>v</sup>; *Taurinensis B.N.* 185, f. 18

est écrit : "Celui qui détournera le pécheur de suivre la voie de l'erreur sauvera son âme de la mort et couvrira une multitude de péchés." Avec joie les moines ont accueilli les décisions, anathématisé Eleuthère et son enseignement dégoûtant.

Considérant que, sous prétexte de recevoir les pensées des pénitents, ils en ont égaré un grand nombre et leur ont communiqué leur corruption, il a été décrété qu'ils ne recevraient plus désormais les confessions ; en outre, qu'ils rendraient à la terre les morts desséchés, tenus par eux comme saints du fait de leur incorruption, au risque d'égarer les simples, et renonceraient, dans l'avenir, à toute témérité de ce genre. Pour ceux d'entre eux qui veulent accéder au sacerdoce, on recueillera, au préalable, à leur sujet, le témoignage, conformément à la règle apostolique, non seulement de leurs compagnons d'ascèse, mais encore d'étrangers ; ils seront ordonnés au grand jour par l'évêque très aimé de Dieu de Lystra — c'est à lui que nous confions cette mission —, qui enquêtera sur leur vie et mœurs ainsi que sur la rectitude de leur doctrine. Il imposera alors les mains à ceux qui seront trouvés dignes et leur conférera la dignité sacerdotale. Ce jugement a été rendu sous la présidence de notre très saint maître et patriarche œcuménique, assisté des métropolitains très aimés de Dieu.

---

## II. L'abjuration de Théodore des Blachernes

De l'hérésie polymorphe et blasphématoire des impies Massaliens, dits aussi Phoudaïtes et Bogomiles, Euchites et Enthousiastes, Encratites et Marcionistes.

[1.] A ceux qui ont des transes et, au moyen de fallacieuses extases, feignent d'avoir des visions, par elles se laissent abuser et tentent d'abuser les esprits naïfs, anathème.

[2.] A ceux qui disent et enseignent que la nature incompréhensible et inexprimable, inaccessible et insaisissable, est compréhensible [et saisissable], déclarent que les admirables Pères, maîtres et lumineux de notre Eglise orthodoxe, qui ont enseigné qu'elle est incompréhensible, sont imparfaits, et émettent cette sottise qu'ils ne sont pas parvenus à la perfection à laquelle eux racontent être parvenus, anathème.

---

8 ante εἶναι, προσειτὸν uel ἐφικτὸν supplerem

[3.] Τοῖς τὸ ῥητὸν δὲ περὶ τῆς ἀνωτάτης θείας οὐσίας ὁ μέγας ἐν θεολογίᾳ Γρηγόριος ἐν τῷ περὶ γενεθλίων τοῦ Χριστοῦ λόγῳ ἐνέγραψεν παρεξηγου-  
 15 μένοις ἀνοήτως καὶ ἀμαθῶς τὸ φάσκον· Ἐνὼ μόνῳ σκιαγραφούμενος, καὶ τοῦτο λίαν ἀμυδρῶς καὶ μετρίως, οὐκ ἐκ τῶν κατ' αὐτόν, ἀλλ' ἐκ τῶν περὶ αὐτόν'', καὶ ἀλληνάλλως τὸ μὲν Ἐκ τῶν κατ' αὐτόν'' ἐκ τῶν κτισμάτων νοοῦσι, καὶ οὕτως βλασφημοῦσι καὶ κτίσμα τὸν Θεὸν λέγουσι, τὸ δὲ Ἐκ τῶν περὶ αὐτόν'', ἐξ αὐτῆς τῆς θείας <οὐσίας> ὀριζομένοις καὶ οὕτως  
 20 ἐνάγουσι καταληπτὴν τὴν ἀκατάληπτον καὶ ὑπερούσιον οὐσίαν, καὶ οὐ μᾶλλον ἀκατανόητον ταύτην καλοῦσι καὶ ἀποφαινομένοις καὶ ἀπὸ μόνων γνωριζομένην τῶν ἐκτὸς καὶ περὶ αὐτὴν, ἀνάθεμα.

[4.] Τοῖς αἰσθητῶς τὸ πανάγιον Πνεῦμα μυθευομένοις ὄραν, καὶ διὰ τοῦτο τερατευομένοις εἰς τὴν θείαν φύσιν ἑαυτοὺς ἀμειφθῆναι καὶ ἀντιφθεγ-  
 25 γομένοις τῇ θείᾳ γραφῇ τῇ λεγούσῃ· Ἐπεὶ οὐδεὶς ἐώρακε πώποτε'', ἀνάθεμα.

[5.] Τοῖς ἐν τῇ κοιλίᾳ τοῦτο αἰσθητῶς ὑποδέχεσθαι δογματίζουσιν, ὡς καὶ ὄγκον ἐν τούτῳ πάσχειν ἐπίσης ταῖς ὠδινούσαις καὶ ἐγκύμοσι γυναιξί, καὶ τὸ προφητικὸν ῥητὸν παραφθείρουσι τὸ φάσκον· Ἐπεὶ τὸν  
 30 φόβον σου ἐν γαστρὶ ἐλάβομεν καὶ ὠδινήσαμεν καὶ ἐτέκομεν πνεῦμα σωτηρίας ὃ ἐκυήσαμεν ἐπὶ τῆς γῆς'', καὶ πρὸς τὴν ἑαυτῶν δόξαν τὴν ἐρμηνείαν μετάγουσιν, ἀνάθεμα.

[6.] Τοῖς ἕκστασιν καὶ ἐνθουσιασμὸν παρεισάγουσι καὶ τὴν μὲν ἕκστασιν ἀποφαινομένοις ἐνεργεῖσθαι παρὰ Χριστοῦ διὰ τοῦ ἀγίου Πνεύματος,  
 35 τὸν δὲ ἐνθουσιασμὸν παρὰ τοῦ ἀγίου Πνεύματος διὰ τοῦ Χριστοῦ, καὶ διαιροῦσιν ἀσεβῶς τὸν Χριστὸν ἀπὸ τοῦ Πνεύματος, καὶ ἄλλην μὲν ἐνέργειαν τῷ Χριστῷ διδοῦσιν, ἑτέραν δὲ τῷ ἀγίῳ Πνεύματι, καὶ οὐ μίαν δύναμιν ἢ ἐξουσίαν τῇ μιᾷ θεότητι προσαρμόζουσιν, ἀλλὰ διαφορὰν ἐνεργειῶν, καὶ ταύταις φρενοβλαβῶς παραληροῦσιν ὡς θάτερον ὑπὸ θατέρου συνεργεῖσθαι  
 40 τε καὶ βοηθεῖσθαι εἰς τὴν οἰκείαν ἐνέργειαν καὶ καινὰς ιδιότητας παρὰ τὰς ὑπὸ τῶν θεοσόφων πατέρων ἐπὶ τῆς ἀγίας Τριάδος ἐκπεφωνημένας δοξάζουσιν, ὡς ἀσεβῶς καὶ νοοῦσι καὶ λέγουσι καὶ βλασφημίας κατὰ Θεοῦ ἐρευγομένοις, ἀνάθεμα.

[7.] Τοῖς τὴν θείαν καὶ ἱερὰν γραφὴν τὴν τε παλαιὰν καὶ τὴν νέαν ἐν  
 45 χάρτῃ καὶ μέλανι μόνον τὸ εἶναι ἔχειν λέγουσι, καὶ μηδὲν τι ὠφέλιμον ἢ πρὸς ψυχὴν τι κέρδος κεκτῆσθαι, μόνον δὲ τὰ παρ' αὐτῶν διδασκόμενα  
 f. 35<sup>v</sup> καὶ παραδιδόμενα ὀνησιφόρα τυγχάνειν, ἀνάθεμα.

[8.] Τοῖς καταψευδομένοις τῶν θεοσόφων ἀποστόλων ὡς μὴ ἐκ Πνεύματος ἀγίου, ἀλλ' ἐκ κοιλίας κηρυξάντων τὸ εὐαγγέλιον, ἑαυτοὺς δὲ φάσκουσιν

[3.] A ceux qui dénaturent, sans rime ni raison, l'expression employée par l'éminent théologien Grégoire, à propos de la suprême et divine essence, dans son discours pour l'anniversaire de la naissance du Christ : "(Dieu) esquissé par l'intellect seul, et ce, très indistinctement et faiblement, non pas d'après ce qui est en lui-même, mais d'après ce qu'il y a autour de lui-même"<sup>11</sup>, et, tout à l'inverse, entendent "d'après ce qui est en lui-même" des créatures — en quoi ils blasphèment, puisqu'ils appellent Dieu une créature —, interprètent "d'après ce qu'il y a autour de lui-même" de l'essence divine, et ainsi veulent compréhensible l'essence insaisissable et suessentielle, au lieu de la proclamer et qualifier inconcevable, reconnue seulement par ce qu'il y a en dehors d'elle et autour d'elle, anathème.

[4.] A ceux qui racontent voir sensiblement le Saint-Esprit et profèrent cette énormité qu'ils sont par là transformés dans la nature divine, et ainsi contredisent l'oracle de la divine Ecriture : "Dieu, nul ne l'a jamais vu", anathème.

[5.] A ceux qui professent recevoir sensiblement cet Esprit et percevoir, dans cet instant, une grosseur à l'égal des femmes enceintes en travail, dénaturent l'oracle du prophète : "Par ta crainte nous avons conçu et enfanté dans la douleur l'esprit de salut que nous avons fait naître sur la terre", et en détournent la signification dans le sens de leur doctrine, anathème.

[6.] A ceux qui introduisent abusivement l'extase et l'enthousiasme, proclament que l'extase résulte d'une opération du Christ par l'intermédiaire du Saint-Esprit, l'enthousiasme du Saint-Esprit par l'intermédiaire du Christ, et séparent, au mépris de la piété, le Christ de l'Esprit ; attribuent une opération au Christ, l'autre au Saint-Esprit, n'affectent pas une seule et même puissance et souveraineté à la déité une, mais, au contraire, une diversité d'opérations, et qui, à propos de ces opérations, profèrent cette sottise que l'un est assisté et aidé par l'autre dans l'exercice de son opération propre ; professent des propriétés nouvelles en sus de celles qui ont été proclamées par les Pères dans la sainte Trinité, parce qu'ils conçoivent, professent et vomissent des blasphèmes contre Dieu, anathème.

[7.] A ceux qui disent que la sainte et divine Ecriture, Ancien Testament comme Nouveau, n'est que papier et encre, qu'elle ne recèle nulle utilité ni profit pour l'âme, que seul l'enseignement transmis par eux est bénéfique, anathème.

[8.] A ceux qui calomnient les apôtres remplis de la sagesse divine, qui n'auraient pas prêché l'évangile sous l'inspiration de l'Esprit Saint, mais de leur cru ; déclara-

11. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Or.* 38 : *PG* 36, 317<sup>B</sup>.

50 ἔκ τινος θειοτέρας ὄψεως μυεῖσθαι τὰ ἀπόρρητα ἅτινα ὁ θεσπέσιος Παῦλος  
 ἠκούσεν ἃ οὐκ ἐξὸν λαλῆσαι ἀνθρώπῳ, αὐτοὺς ταῦτα εἰδέναι καὶ λέγειν,  
 καὶ τοὺς παρ' αὐτῶν μυουμένους διδάσκειν, καὶ τὰς οἰκείας ἐμβροντησίας  
 καὶ παραπληξίας μείζονας τῶν θεοκηρύκων ἀποστόλων λογιζομένους,  
 καὶ κατὰ τοῦτο ἐκείνων ἑαυτοὺς ὑπερτιθεῖσιν ὡς καὶ μόνους σωζομένους,  
 55 τοῦ παντὸς κόσμου ἀπολλυμένου, ἀνάθεμα.

[9.] Τοῖς λέγουσιν ὡς εἰ μή τις ἐξ αὐτοῦ τοῦ Κυρίου αἰσθητῶς ὀπτανομένου  
 τοῖς ἀμαρτάνουσιν ἀκούσῃ τό· Ἔφρονταί σοι αἱ ἀμαρτίαι, οὐκ ἄλλως  
 ἐστὶ δυνατόν ἄφροντα ἀμαρτιῶν λαβεῖν, ἀνάθεμα.

[10.] Τοῖς ληροῦσι τοὺς κατ' αὐτοὺς ζῶντας πρῶτα μὲν ἐξ ἀνθρώπων  
 60 εἰς ἀγγέλων μεταμείβεσθαι φύσιν, εἶθ' οὕτως εἰς ἀρχαγγέλων καὶ μετέπειτα  
 κατὰ προκοπὴν ἢ μετὰ βασιαν τῶν ἀφ' ἑτέρων εἰς ἕτερα, χερουβὶμ καὶ σεραφὶμ  
 γίνεσθαι, καὶ τελευταῖον θεοῦς, ὡς τῆς ἀνοίας καὶ ἀπονοίας, καὶ καταχρω-  
 μένοις τῷ θεῷ ῥητῶ τῷ λέγοντι· Ἔγὼ εἶπα· θεοὶ ἐστε καὶ υἱοὶ Ὑψίστου  
 πάντες, κἀντεῦθεν πολυθεῖαν εἰσάγουσιν, ἀνάθεμα.

65 [11.] Τοῖς διὰ ταῦτα τὰ πάντα ἑαυτοὺς μὲν πεφωτισμένους καλοῦσι,  
 τοὺς δὲ πιστοὺς ἐσκοτισμένους κατονομάζουσιν, ὅτι μὴ τὰ αὐτῶν ἐμυήθησαν  
 καὶ δόγματα καὶ διδάγματα, ἀνάθεμα.

51-52 II Cor. 12, 4    57 Luc. 5, 10    63-64 Ps. 81, 6

### III.

Μηνὶ μαῖῳ, ἰνδικτιῶνος τρίτης, προκαθημένου τοῦ ἀγιωτάτου ἡμῶν  
 δεσπότη καὶ οἰκουμενικοῦ πατριάρχου κυροῦ Λέοντος ἐν τοῖς δεξιῶς  
 κατηγουμενεῖς τοῦ ἀγίου Ἀλεξίου, συνεδριαζόντων αὐτῶ καὶ ἱερωτάτων  
 ἀρχιερέων τοῦ Ἀγκύρας, τοῦ Κυζίκου, τοῦ Ἀμασειας, τοῦ Μελιτινῆς,  
 5 τοῦ Λαοδικείας, τοῦ Κρήτης, τοῦ Ἀντιοχείας τῆς Πισιδίας, τοῦ Τραϊανου-  
 πόλεως, τοῦ Φιλίππων, τοῦ Ἀμάστριδος καὶ τοῦ Μεσημβρίας, καὶ θεοφιλῶν  
 ἀρχιεπισκόπων τοῦ Καραβυζύης καὶ τοῦ Γοτθίας, παρισταμένων καὶ τῶν  
 δεσποτικῶν ἀρχόντων.

Καὶ τὸ μὲν περὶ σωμάτων θεραπείας ἐνασχολεῖσθαι καὶ φαρμακεύειν  
 10 ἐπιχειρεῖν πονηρῶς ἔχοντα οὐ τοῦ τυχόντος, εἶποι τις ἄν, οὐδὲ τοῦ βουλευθέν-  
 τος ἀπλῶς καὶ μόνον θελήσαντος· ἐκείνου δὲ πάντως καὶ κυρίως καὶ μάλιστα,

ex Allatio (= A), collatis cod. *Barocciano* 205, f. 521-523<sup>v</sup> (= B) et *Patmiaco S. Joannis* 366, f. 335-337 (= P)

rent qu'eux, au contraire, ont été initiés par une vision proprement divine aux paroles ineffables que l'admirable Paul "entendit et qu'il n'est pas permis à l'homme de redire", qu'eux les connaissent et les disent, les enseignent à ceux qui sont par eux initiés, tiennent leurs aberrations démentes pour supérieures à la prédication des apôtres, et, à ce titre, se placent au-dessus d'eux comme seuls sauvés, le reste du monde étant voué à la perdition, anathème.

[9.] A ceux qui disent qu'à moins d'entendre le Seigneur en personne vu sensiblement dire au pécheur : "Tes péchés te sont remis", il n'y a pas d'autre moyen de recevoir la rémission de ses péchés, anathème.

[10.] A ceux qui énoncent cette sottise, que ceux qui vivent suivant leur modèle sont transformés d'abord d'hommes en la nature des anges, puis en celle des archanges, ensuite, par progrès et passage des uns aux autres, deviennent chérubins et séraphins, et pour finir dieux — orgueil démentiel — et qui abusent de l'oracle divin : "J'ai dit : vous êtes tous des dieux et des fils du Très-Haut", introduisant par là le polythéisme, anathème.

[11.] A ceux qui, en raison de tout cela, se qualifient éclairés et surnomment les croyants enténébrés, parce qu'ils n'ont pas été initiés aux articles de leur enseignement, anathème.

---

### III. Condamnation des écrits de Chrysomallos

Mois de mai, troisième indiction, sous la présidence de notre très saint maître et patriarche œcuménique le seigneur Léon, dans les catéchouménies droites de Saint-Alexis, siégeant avec lui les très saints évêques d'Ancyre, de Cyzique, d'Amasée, de Mélitène, de Laodicée, de Crète, d'Antioche de Pisidie, de Trajanoupolis, de Philippes, d'Amastris et de Mésemvria, ainsi que les archevêques chers à Dieu de Karavyzya et de Gothie, présents d'autre part les archontes patriarcaux.

Se consacrer à la guérison des corps et s'attacher à médicamenter les corps mal portants, ce n'est pas l'affaire du premier venu, comme on dirait, ni de qui l'a simplement décidé ou en a eu envie. C'est bien, proprement et au premier chef,

---

1 προκαθημενου : καθεζομένου B 2 κυροῦ : κῦρ P κυρίου A 3 αὐτῷ om. A  
5 τοῦ Πισιδίας BP 6 καὶ<sup>1</sup> om. BP || θεοφιλεστάτων B 7 καὶ<sup>1</sup> om. B 9 θερα-  
πειάν A 10 ἐπιχειρεῖν om. P

ὄν ὁ μὲν τῆς ἰατρικῆς τέχνης λόγος ἐμαίευσεν, ἡ δὲ χρονία ἐμπειρία λαβοῦσα πάλιν ἐτιθηνήσατο, καὶ ὁ τῆς ἰατρικῆς προεξάρχων, ὡς λυδία τις λίθος, προεξετάσας τὰ πρῶτα, καὶ κατειληφῶς οὐκ ἀδόκιμον, τὸ τῆς ἐπικρίσεως  
 15 τούτῳ προεπεβράβευσε σύμβολον. Ἰατῆρας δὲ ψυχικοὺς βίου τε διδασκάλους ἀκριβεστέρους καὶ καλῶν λόγων ὑφηγητάς τε καὶ συγγραφεῖς, ἐπί τισι δὲ καὶ δογματιστάς — ὁμοῦ γὰρ ταῦτα πάντα καὶ νῦν τῇ προκειμένη σήμερον ὑποθέσει συνέδραμε — τοὺς ἅμα μόνον θελήσαντας ἀδοκιμάστως αὐτίκα καὶ αὐτοχειροτονήτως, τοῦτο δὴ τὸ λεγόμενον, γενέσθαι, τίς συγχωρήσειε ;  
 20 Καὶ ῥαββὶ κληθήσεται ὁ βουλόμενος, καὶ διδασκαλικῶν συγγραμμάτων ἐκθέτης ὁ θέλων ἅπας γενήσεται ; Καὶ τίς ἂν μὴ φρενὸς τυγχάνων ὅλως ἐπισφαλοῦς τῷ λόγῳ συνθήσεται ; Πῶς δὲ καὶ οὐχί, τούτου συγχωρουμένου, πολλοὶ μὲν καὶ τῶν φρονούντων ἐπισφαλῶς, πολλῆς ἀδείας τοῦ γράφειν δραξάμενοι, πολλὰ μὲν προσεπισπεροῦσι τῷ φαινομένῳ σίτῳ ζιζάνια, τινὲς  
 25 δὲ καὶ τῶν ἀπλουστέρων, ὡς σωτηρίοις ἀβούλως τοῖς ὀλεθρίοις προστρέχοντες, ἀνθρακας πυρός, ὡς εἶπεῖν, τὸν δοκοῦντα τούτοις θησαυρὸν ἐφευρήσουσι ;

Διὰ τοῦτο τοιγαροῦν καὶ ἡμεῖς, ἅμα μὲν τὸ τῶν πολλῶν πρὸς τὸ γράφειν καὶ διδάσκειν ἄλλους αὐτοπροβλήτως αὐθόρμητον ἀναστέλλοντες, ἅμα  
 30 δὲ καὶ τῆς τῶν πολλῶν σωτηρίας, καὶ πλεον δῆτα τῶν ἀπλουστέρων φροντίζοντες, οἷσπερ οὐχ ἱκανὸν τροφίμου βοτάνης διακρίνειν τὸ κώνειον· ἐπεὶ διὰ τινων μοναχῶν προσελεύσεως τῇ κατὰ τὸ Ἱερὸν τοῦ κυροῦ Νικολάου λεγομένη ἐνασχολουμένων μονῆ, συγγράμματά τινα ἐφευρίσκεισθαι τοῦ τὸν βίον ἤδη καταλιπόντος Κωνσταντίνου ἐκείνου τοῦ Χρυσομάλλου ἀνεδι-  
 35 δάχθημεν· οἷς δῆτα καὶ αὐτοὺς ἐντυχόντας οὐ μετρίως σκανδαλισθῆναι διὰ πολλήν τινα τὴν ἐμφερομένην αὐτοῖς ἐρεσχελίαν ἅμα καὶ ἀτοπίαν, ὡς ἔλεγον· διαδίδοσθαι δὲ ἤδη καὶ πρὸς πολλοὺς τὰ τοιαῦτα, ὡς τινα μᾶλλον τῶν ὠφελεῖν δυναμένων καὶ πρὸς βίον ρυθμίζειν τοὺς πολλοὺς ἀκριβέστερον· διὰ φροντίδος ὅτι πολλῆς τὸ πρᾶγμα ποιήσαντες, καὶ ἀπὸ τῶν τὰ τοιαῦτα  
 40 κεκτημένων συγγράμματα τὰς προσούσας τούτοις βίβλους ἀναλαβόμενοι, ἀνεμάθομεν γὰρ ἀνερευνήσαντες μίαν μὲν εἶναι παρὰ Πέτρῳ τινὶ μονάζοντι καὶ τῇ τοῦ ἀγίου Ἀθηνογένους προκαθημένῳ μονῆ, ἑτέραν δὲ παρὰ Γεωργίῳ προέδρῳ τῷ λεγομένῳ Παμφίλῳ, ἑτέραν δὲ πάλιν τὴν παρὰ τῶν δηλωθέντων μοναχῶν τῶν τὰ περὶ τούτου προσαγγειλάντων προσαχθεῖσαν  
 45 ἡμῖν, ἣν καὶ ἀναλαβέσθαι ἐξεῖπον ἀπὸ τοῦ ἐν τῇ τοῦ Γηροκομείου μονῆ μονάζοντος Εὐθυμίου. Ταύτας οὖν τὰς τρεῖς συμφορήσαντες, τὰ μὲν αὐτὰ καὶ παρὰ ταῖς τρισὶν ὡς ἐκ μεταγραφῆς ἐμφερόμενα συγγράμματα εὔρομεν, πλείονα δὲ τῶν δύο τὰ παρὰ τῷ Πέτρῳ ἐφευρέθησαν, ὡς τὰ μὲν ἐν ταῖς

l'affaire de celui que l'art médical a mis au monde, qu'un exercice prolongé a recueilli et nourri, et à qui l'archiâtre, telle une pierre de touche, après l'avoir d'abord examiné et avoir reconnu ses capacités, a décerné un brevet de compétence. Que s'instituent médecins des âmes, maîtres scrupuleux de la conduite, commentateurs ou auteurs de saints discours, et à l'occasion théologiens — or, c'est tout cela qui se trouve ici réuni dans l'affaire aujourd'hui soumise au synode — des individus qui se sont contentés de se le mettre en tête, sans avoir été éprouvés et en vertu de l'ordination qu'ils se sont donnée, comme on dit, qui voudrait l'accorder ? A ce compte, se donnera du rabbi celui à qui cela chante, et quiconque en aura envie se mettra à composer des ouvrages d'éducation ? Qui d'autre qu'un esprit léger pourrait consentir à cela ? Inévitablement, si on l'accordait, nombre d'esprits égarés, saisissant cette licence d'écrire, sèmeraient l'ivraie en abondance au milieu du blé qui lève, et des esprits simples, se jetant par irréflexion sur une nourriture funeste qu'ils croient saine, au lieu du trésor qu'ils escomptaient, ne trouveraient, suivant l'expression, que charbons ardents.

Aussi, à notre tour, nous sommes amenés à réprimer l'initiative que prennent nombre d'individus d'écrire et d'enseigner autrui de leur propre autorité et, en même temps, nous marquons notre souci du salut commun, et particulièrement de celui des gens simples, qui n'ont pas le moyen de distinguer la plante nourricière d'avec la ciguë. Nous avons été informés par des moines qui s'adonnent à leur vocation dans le couvent dit de kyr Nicolas, sis au Hiéron, qu'ils ont trouvé des écrits de feu Constantin Chrysomallos, depuis peu décédé ; que cette lecture ne les a pas peu scandalisés par ce qu'ils recélaient, disaient-ils, d'ineptie et à la fois d'incongruité ; que ces écrits circulaient déjà largement et jouissaient d'un renom de grande utilité et passaient pour promettre à tous une règle de vie exemplaire. Nous avons pris l'affaire à cœur et, après avoir reçu, des détenteurs de ces écrits, les ouvrages dont ils disposaient, nous avons constaté, après enquête, qu'un exemplaire se trouvait chez un moine Pierre, higoumène du couvent de saint Athénogène, un autre chez le proèdre Georges dit Pamphilos, le troisième étant celui que nous avaient présenté les moines nos informateurs, qui nous dirent le tenir d'Euthyme, moine au couvent du Gèrokomeion. En comparant les trois exemplaires, nous avons constaté que la teneur en était identique comme s'ils dérivait d'un même modèle ; toutefois, l'exemplaire trouvé chez Pierre était plus étendu ;

---

πεκύρωσε B 16 ἀκριβεστέρου BP || λόγων : ἔργων A 18 συνέδραμον B 20 ῥα-  
βι B || διδασκαλιῶν P 22 καὶ οὐχί : οὐδέ P || συγχωρούμενοι P 23 πολλῆς  
om. P 24 προσεπισπαροῦσι A 25 ὀλεθρίοις : σωτηρίοις B 29 αὐτοπροβλή-  
τως : -κλήτως A 32 προσεσελεύσεως B || κυροῦ : κῦρ P κυρίου A 33 ἐνασχολου-  
μένων : ἐνασχομένων BP 34 καταλιπόντος : λιπόντος BP || Κωνσταντίνου : κῦρ P  
|| ἐκείνου : ἐκεῖ A 37 ἔλεγε P 39 ποίησαντο P 42 καὶ : ἐπὶ A || προκα-  
θημένῳ nos : προσ- AP ἐνασχομένῳ B 47 ταῖς : τοῖς P || ἐκφερόμενα P  
48 ταῖς : τοῖς B om. P

20 cf. Mat. 23, 7-8 26 cf. Rom. 12, 20



δυσὶν ἐκείναις εἰς πεντήκοντα πρὸς τοῖς διακοσίοις τὰ ὅλα συμποσοῦσθαι  
50 κεφάλαια· οὕτω γὰρ ἡ διδασκαλία τῷ συγγραφεῖ ἐν κεφαλαίων διαιρέσει  
συντέθεται.

Πολλὰ δὲ τῶν ἐμπεριεχομένων ταύταις καὶ ἰδίᾳ κατασκοπήσαντες καὶ  
συνοδικῶς ἐξετάσαντες, οὐκ ἐρεσχειῶν μόνον καὶ καινολογιῶν ἀπλῶς  
καὶ μωρολογιῶν, ἀλλὰ καὶ αἰρέσεων προφανῶς ἀνάμεσα εὔρομεν, καὶ  
55 πλεόν τῶν ἄλλων Ἐνθουσιαστῶν τε καὶ Βογομήλων.

Ἴνα γὰρ τᾶλλα παρῶμεν τά τε παρὰ τὴν ἐκκλησιαστικὴν συνήθειαν  
δηλαδή καὶ παράδοσιν ἐκ κοιλίας τούτῳ ἐξερευχθέντα καὶ ὑπὸ τῆς ἑαυτοῦ  
διανοίας ἀναπλασθέντα τῆς κακοδαίμονος, καὶ ὅσα πρὸς καταδρομὴν  
ἐκείνῳ καὶ ὕβριν κατὰ χριστιανοῦ παντὸς ἐνεγράφησαν, ὅσα τε πάλιν  
60 πρὸς ἀτιμίαν ἀρχῆς ἀπάσης καὶ περιφρόνησιν, τῷ Σατανᾷ προσκυνεῖν  
ἀποφλυαρήσαντι τοὺς ὀποιωδήτινι ἄρχοντι τιμὴν ἢ προσκύνησιν ἀπονέμοντας.

Ἄλλὰ τὸ λέγειν βαπτισθέντα πάντα χριστιανόν, διὰ τὸ ἐν νηπιότητι κατὰ  
τὴν κρατοῦσαν συνήθειαν, ἀκατηχῆτως ὡς φησι βαπτίζεσθαι, μηδὲ χριστιανὸν  
εἶναι τῇ ἀληθείᾳ κἂν ὀνομάζοιτο, ἀλλὰ κἂν τινὰς ἦ τῶν ἀρετῶν κατορθώσας,  
65 ὡς ἐθνικὸν κατορθοῦν· καὶ μηδὲ δεῖν ἀναγινώσκειν αὐτὸν τοὺς λόγους τῆς  
διδασκαλίας τοῦ εὐαγγελίου, ἀλλὰ πρότερον κατηχηθῆναι καὶ μυηθῆναι  
καὶ μεταστοιχειωθῆναι, τουτέστι μεταστῆναι ἀπὸ τῆς ἐξουσίας τοῦ Σατανᾷ.

Καὶ τὸ λέγειν πάλιν ὅτι ὅσοι οἱ ὀνομαζόμενοι χριστιανοὶ μὴ συνήκασιν  
τὴν ἐκ τοῦ θείου βαπτίσματος ἑαυτῶν ἀναστοιχείωσιν, κἂν εἰς ἀρχιερατικὸν  
70 βαθμὸν κατηντήκασιν, κἂν πᾶσαν τὴν θεόπνευστον γραφὴν ἐπὶ γλώττης  
φέρουσι καὶ διδάσκουσιν, εἰς τὴν φυσιοῦσαν αὐτοὺς γνῶσιν ἐναβρυνόμενοι,  
οὐδὲν ὠφελήθησαν εἰ μὴ κατηχηθέντες αὐθις ἀναστοιχειώσεως τύχῳσι καὶ  
μορφώσεως τῶν ψυχικῶν κῦτῶν ἕξεων μυστικῆς διὰ μεσιτείας καὶ ἐπιθέσεως  
τῶν χειρῶν τῶν ἐπιγνωμόνων οἰκονόμων τοῦ μεγάλου τούτου μυστηρίου  
75 καὶ τῆς ἱερᾶς γνώσεως ἐπιστημόνων.

Καὶ ἐν ἑτέρῳ πάλιν κεφαλαίῳ προστιθέναι ὅτι ὅστις οὐ νοερᾷ αἰσθήσει  
νοερῶς αἰσθάνεται ποιοῦντος ἐν αὐτῷ τοῦ Θεοῦ τὸ θέλημα αὐτοῦ διὰ Ἰησοῦ  
Χριστοῦ εἰς κενὸν κοπιᾷ, καὶ ὅτι τῷ ἀκατηχῆτῳ χριστιανῷ μετανοοῦντι  
καὶ ἐξομολογουμένῳ τὰ μετὰ ἅγιον βάπτισμα ἁμαρτήματα οὐδὲν ὄφελος  
80 δεσμὰ καὶ φάρμακα θεραπευτικά, ἀλλὰ διδαχῆς χρεία καὶ μυσήσεως καὶ  
πίστεως.

Καὶ πάλιν ὡς ἐὰν χριστιανὸς βαπτισθεὶς οὐκ ἐδυναμώθη ἀπὸ ἀσθενείας  
καὶ τῆς εἰς τὴν ἁμαρτίαν ῥοπῆς, πορευθεὶς πρότερον ἐνδυναμωθῆτω διὰ

49 ἐκείνοις BP || πεντήκοντα Iac. A 52 δὲ : μὲν P 53 κενολογιῶν BP 54  
αἰρέσεως A 55 τε om. A 57 τούτῳ : τούτου B || ὑπὸ om. BP 61 ὀποιωδή-  
τινι : ὀποιωδήποτε A 63 τοῦτον βαπτίζεσθαι P 64 ἦ : ἐκ A || ἀρετῶν om. B  
64 κατορθώσας : κατορθώσοι A || κατορθώσας χρηστοτέρας πράξεις P 68 πά-

le texte des deux autres exemplaires totalisait 250 chapitres : l'auteur, en effet, a choisi une composition par chapitres.

Après avoir parcouru personnellement, puis examiné en synode une bonne partie du texte, nous avons constaté qu'il était plein d'inepties, d'étrangetés, et tout simplement de sottises, mais encore et manifestement d'hérésies, en particulier celles des Enthousiastes et des Bogomiles.

Passons sur les propos qu'il s'est tirés du ventre, à l'encontre de la pratique et de la tradition de l'Eglise, sur les constructions de son imagination diabolique, sur ce qu'il a écrit d'invectives et d'insultes à l'égard de l'ensemble des chrétiens, et, en outre, pour déprécier et mépriser toute autorité, énonçant cette sottise que c'est saluer Satan de donner des marques de respect à quelque archonte que ce soit ou de le saluer.

Il dit que, sans exception, le chrétien baptisé, parce que, suivant la pratique régnante, il a été baptisé en bas âge et, suivant son expression, sans avoir été catéchisé, n'est pas vraiment chrétien, encore qu'il en ait le nom et que, si même il a pratiqué quelques vertus, il les a pratiquées en païen ; qu'il n'a pas à lire "les paroles de la doctrine" évangélique, qu'il lui faut préalablement être catéchisé, initié, métamorphosé, c'est-à-dire "être transféré" de la domination de Satan.

Il dit encore que tous les dénommés chrétiens qui n'ont pas saisi leur restauration sous l'effet du divin baptême, quand même ils seraient parvenus au rang épiscopal, quand même ils sauraient par cœur l'Écriture inspirée de Dieu et l'enseigneraient, enorgueillis de la science qui les enfle, il ne leur en revient rien tant que, catéchisés, ils n'ont pas obtenu la restauration et "le façonnement des dispositions de leur âme"<sup>12</sup>, par la médiation et l'imposition des mains des dispensateurs experts de ce grand mystère et rompus à la sainte connaissance.

Dans un autre chapitre, il ajoute que quiconque ne perçoit pas spirituellement, par une perception spirituelle, Dieu accomplissant en lui sa volonté par Jésus-Christ "perd sa peine", et que le chrétien non catéchisé, qui se repent et confesse les péchés qu'il a commis après le baptême, n'a rien à attendre des liens et médecines, mais il est besoin d'un enseignement divin, d'une initiation et de foi.

Et encore, que si le chrétien baptisé n'a pas été fortifié contre sa faiblesse et son inclination au péché, qu'il aille "se faire fortifier par la foi" et l'imposition des

12. PSEUDO-DENYS, *Eccl. Hier.*, II, 1 : PG 3, 392<sup>A</sup>.

λιν om. P || οί om. AB 69 εαυτῶν : αὐτῶν B 71 φέρωσι... διδάσκωσι BP ||  
 γνῶσιν : φύσιν B 74 ἐπιγνωμόνων : γενομένων B ἐπιστημόνως γενομένων P  
 80 ἀλλὰ : ἄνευ A || χρεῖα : θείας A 82 ἀπό : ὑπό P 83 τὴν ἁμαρτίαν : τὸ  
 ἁμαρτάνειν BP

57 cf. Is. 8, 19 65-66 cf. I Tim. 4, 6 67 cf. Act. 26, 18; Col. 1, 13 71 cf. I  
 Cor. 8, 1 74 cf. I Cor. 4, 1 77 cf. Phil. 2, 16

πίστεως καὶ χειρῶν ἐπιθέσεως τῶν οἰκονόμων τῆς χάριτος τοῦ Χριστοῦ  
85 ἦτις ἐκ πίστεως χαρίζεται, οὐκ ἐξ ἔργων.

Ἔτι δὲ καὶ τὸ λέγειν τοὺς ἀληθεῖς παρ' ἐκείνω χριστιανούς μηδὲ νόμοις ὑποκεῖσθαι, ὡς μετὰ τὸ φθάσαι εἰς μέτρον τῆς κατὰ Χριστὸν ἡλικίας μηκέτι δύνασθαι εἶναι ὑπὸ νόμον, ἀλλ' ὡς δυνατόν ποιεῖν τὰ τοῦ νόμου φύσει.

90 Καὶ τὸ δογματίζειν τὰς μετὰ τὸ ἅγιον βάπτισμα τοῖς τῆς κακίας λογισμοῖς ἐπηρεαζομένας ψυχὰς μὴ δύνασθαι τούτων ἐλευθερωθῆναι, εἰ μὴ διὰ τῶν ἐπισκευαστῶν ἀγαθῶν καλουμένων ἀνοήτως, μήτε εἰς ἐκκλησίαν εἰσιέναι, μήτε ψάλλειν, μήτε προσεύχεσθαι, μήτε Χριστὸν ὀνομάζειν, μήτε τι τῶν χριστιανῶν ἐπιτελεῖν.

95 Ἄλλαχοῦ δέ, μήτε μετιέναι τινὰ ἀρετὴν πρὸ τοῦ τὴν καλὴν ἀλλοιωθῆναι ἀλλοιώσιν, διὰ τὸ ἀποστρέφεσθαι ταῦτα τὸν Θεὸν καὶ μισεῖν· δαίμοσι γὰρ εἰκέναι τοὺς ταῦτα κατορθοῦντας, καὶ ὁμολογοῦντας μὲν διὰ τὸν Θεὸν κατορθοῦν, ἀλόγως δέ, ὡς φησι, ταῦτα ποιοῦντας.

Καὶ ἵνα συντέμωμεν τὰ πολλά, τὸ ἐν διαφόροις κεφαλαίοις αὐτὸν ἀπο-  
100 φαίνεσθαι μηδὲν τι τοὺς χριστιανούς ὠφελεῖσθαι, κἂν πᾶσαν ἐργάσωνται ἀρετὴν καὶ κακίαν πᾶσαν ἐκκλίνωσι, κἂν διὰ τὸν Θεὸν ταῦτα ποιῶσιν, εἰ μὴ νοερὰν αἴσθησιν τοῦ θείου Πνεύματος δέξονται φυσικῶς τε καὶ ἀνωδύνως ἐν αὐτοῖς ἐνεργοῦντος τὸ ἀγαθὸν καὶ ἀκινήτους πάντη ποιοῦντος πρὸς τὸ κακόν.

105 Νομοθετεῖν δὲ καί, ἐὰν μὴ τοιοῦτον ἐν συναισθήσει δέξωνται φωτισμὸν οἱ ἀναγεννώμενοι ὡς ἐν τῷ ψάλλειν ἀκλινῆ τε ἔχειν τὸ νοῦν καὶ ἀμετακίνητον, συνιέναι δὲ καὶ τὴν τῶν ψαλλομένων πᾶσαν διάνοιαν, μηδὲ ψάλλειν ὅλως τούτους μηδὲ προσεύχεσθαι, ἀλλὰ μηδὲ ὡς πιστοὺς εἰς ἐκκλησίαν εἰσέρ-  
110 χεσθαι, ἄχρις ἂν διὰ τῆς παρ' ἐκείνου εἰσαγομένης κατηχήσεως τε πάλιν καὶ μνήσεως μύρων τε χρίσεως ἀναστοιχειωθέντες τῆς τοῦ θείου Πνεύματος ἐν αὐτοῖς δυνάμεώς τε καὶ ἐνεργείας αἴσθησιν δέξωνται.

Ἄλλὰ καὶ τὸ τὰ αὐτὰ ἀξιοῦν καὶ περὶ τῆς ἀποκάρσεως καὶ τὸν ἀποχειρό-  
μενον λέγειν ἀνωφελῶς καὶ αὐτὸν ἀποκείρεσθαι, εἰ μὴ ἐν νοερᾷ αἰσθήσει, καὶ οὐκ ἐν πίστει τῆς χαρίζομένης αὐτῷ αἰσθητῶς τοῦ Πνεύματος χάριτος  
115 καὶ τῆς δι' αὐτῆς ἀλλοιώσεως καὶ μεταστοιχειώσεως, ὡς μηκέτι ἢ θέλειν ἢ δύνασθαι ἀμαρτάνειν.

Πρὸς δὲ καὶ πᾶσι τοῖς ἄλλοις εἰσάγειν ὡς πᾶς χριστιανὸς δύο ἔχει ψυχὰς, τὴν μὲν αὐτῶν ἀναμάρτητον, τὴν δὲ ἀμαρτητικὴν· εἰ δὲ μίαν ἔχει ψυχὴν, χριστιανὸς οὐπω ἐγένετο.

84 Χριστοῦ χάριτος B || τοῦ om. A    86 νόμω A    88 ὑπὸ νόμον εἶναι P  
89 φύσει : φησί A    92 ἀγαθῶν καλουμένων nos : ἀνακαλουμένων AB ἀνακαλου-  
μένω P || ἀνοήτως : ἀνοήτω P    93 τι : τὰ A || τῶν om. A    95 μήτε : μὴ δὲ B

mains des "dispensateurs de la grâce" du Christ, laquelle est gracieusement accordée "en raison de la foi, et non pas des œuvres".

Et encore, que les vrais chrétiens, comme il les entend, ne sont pas soumis aux lois, parce que, une fois parvenus à la taille parfaite en Christ, ils ne peuvent "plus être sous la loi", mais peuvent "accomplir naturellement les prescriptions de la loi".

Et encore, il professe que les âmes qui, après le saint baptême, sont tourmentées par les pensées mauvaises ne sauraient en être délivrées que par ce qu'il appelle sottement les biens réparateurs, ni entrer à l'église, psalmodier, prier, invoquer le Christ, s'acquitter des pratiques chrétiennes.

Ailleurs, que nul ne peut poursuivre la vertu avant d'avoir subi la belle mutation, parce que Dieu se détourne de cette vertu et la déteste : ceux qui pratiquent cette vertu ressemblent aux démons, et quand ils professent la pratiquer en vue de Dieu, c'est en êtres sans raison qu'ils le font.

Et pour faire court, il proclame, dans divers chapitres, qu'il ne sert de rien aux chrétiens même de pratiquer toutes les vertus et de "se détourner de tout mal", le feraient-ils en vue de Dieu, s'ils ne reçoivent la perception spirituelle de l'Esprit divin opérant en eux, naturellement et sans labeur, le bien, et leur enlevant totalement l'impulsion au mal.

Il édicte que les régénérés, à moins de recevoir consciemment cette illumination, au point de conserver leur esprit inébranlable et immobile dans la psalmodie, de pénétrer toute la signification des paroles prononcées, ne psalmodient du tout ni ne prient, mais qu'ils n'entrent même pas dans l'Eglise en qualité de fidèles, tant que, restaurés par la catéchèse de son invention, l'initiation et l'onction du chrême, ils n'ont pas reçu la perception de la puissance et de l'opération du divin Esprit en eux.

Il pense de même au sujet de la tonsure monastique et dit que le tondu, lui aussi, est tondu sans profit, s'il ne l'est avec la perception spirituelle, et non avec la foi, de la grâce consciente de l'Esprit Saint qui lui est gracieusement accordée et de la mutation et de la refonte qui en découlent, au point qu'il ne veuille ou ne puisse plus pécher.

En sus de tout le reste, il avance que tout chrétien a deux âmes, l'une sans péché, l'autre pécheresse ; s'il n'a qu'une âme, c'est qu'il n'est pas encore devenu chrétien.

---

μή P 96 Θεὸν ταῦτα B || καὶ μισεῖν θεὸν B 102 Πνεύματος αἴσθησιν B 103  
 ἐνεργεῖται BP || ἀκίνητοι B ἀκίνητον P || ἀκίνητοι ὄσιν B || ποιοῦντα P 105 δὲ :  
 τε B || τοιοῦτον : τοῦτον P τὸν θεῖον B 111 δυναμώσεως B 112 τὰ αὐτὰ :  
 τοιαῦτα P 114 αἰσθητῶς : αἰσθητικῆς AP 115 ἀναλλοιώσεως P || μεταστοι-  
 χεῖώσεως : ἀναστ- B 117 καὶ : γε BP || ἄλλοις πᾶσιν B 118 ἁμαρτικὴν P  
 || ψυχὴν ἔχει P

83-84 cf. Rom. 4, 20 84 cf. I Petr. 4, 10 ; Rom. 3, 28 87-88 cf. Eph. 4, 13  
 88 cf. Rom. 2, 14 101 cf. I Petr. 3, 11

120 Πῶς οὐχὶ προφανῶς τὰ τοιαῦτα τῶν δηλωθεισῶν αἰρέσεων ἴδια ; Τὸ  
 μὲν γὰρ νοεράν αἴσθησιν ἢ αἴσθητὴν πάλιν νόησιν ἢ καὶ μόνον αἴσθησιν,  
 ὡς ἐν ἄλλοις φησί, καὶ ἔλλαμψιν καὶ ἀποκάλυψιν καὶ ἐπίγνωσιν τοῦ Πνεύματος  
 ἀπαιτεῖν αὐτὸν τοὺς βαπτιζομένους, ἢ μὴν ἀνόνητον εἶναι λέγειν τούτοις  
 τὸ βάπτισμα καὶ εἰ καὶ πᾶν ἀγαθὸν μετέρχονται, τῆς τῶν Ἐνθουσιαζομένων  
 125 πάντως αἰρέσεως, ἀποκαλύψεις θείας φανταζομένων εἰσδέχεσθαι ταῖς τῶν  
 πονηρῶν δαιμόνων ἐξαπατήσεσι.

Τὸ δέ γε μετὰ τὸ θεῖον βάπτισμα τοὺς βαπτιζομένους, διὰ τὸ ἀκατηγήτως,  
 ὡς φησιν, αὐτοὺς ἀναγεννηθῆναι, τουτέστι πάντας ἡμᾶς τοὺς χριστιανοὺς  
 μέχρι διδασκάλων καὶ ἱερέων καὶ ἀρχιερέων αὐτῶν δεῖσθαι πάλιν ἐξ ἀρχῆς  
 130 κατηγήσεως καὶ μύσεως καὶ ἀναστοιχειώσεως διὰ τῆς παρ' ἐκείνου  
 εἰσαγομένης τελεσιουργήσεως καὶ τῆς τῶν χειρῶν ἐπιθέσεως τῶν ἐπιστη-  
 μόνων οἰκονόμων τῆς μυστικῆς ταύτης χάριτος, οὓς καὶ μετὰ πάσης σπουδῆς  
 ἀνερευνᾶν ἀπαιτεῖ, σπανίως εὕρισκομένους τοὺς μόνους δυναμένους ἀνακαι-  
 νίζειν τοὺς προσιόντας καὶ θείας χάριτος μετόχους ποιεῖν, τῆς τῶν Βογομήλων  
 135 ἁγίον βάπτισμα καὶ δεύτερον εἰσαγόντων τὸ ἑαυτῶν τελειοποιὸν καὶ παρεκτι-  
 κὸν θείου Πνεύματος.

Ἄλλὰ καὶ τὸ ἢ δύο ψυχὰς τὸν χριστιανὸν ἔχειν, ὡς φησιν, ἢ μὴ εἶναι  
 χριστιανόν, οὕτω ῥητῶς ὑπὸ τῆς τῶν Μασσαλιανῶν ἤτοι Βογομήλων  
 παμβεβήλου θρησκείας δογματιζόμενον εὔρηται.

140 Οὐκ ἐκ τούτων οὖν μόνον — ταῦτα γὰρ ὡσπερ τι μικρὸν γεῦμα παμπλήρους  
 πίθου, ἢ ὄλου ὡς φασιν ὑφάσματος κράσπεδον ἡμῖν ἐνταῦθα παρείληπται —  
 ἀλλὰ καὶ μυρίων τῶν ταῖς βίβλοις ἐνεσπαρμένων, τὸ σαπρὸν τῆς γραφῆς  
 καὶ πυρὸς ἄξιον καὶ ἀφανισμοῦ τελείου κατειληφότες, τὰς μὲν βίβλους  
 αὐτάς καὶ πυρὶ παραυτίκα δοθῆναι διωρισάμεθα, καὶ ἀναθέματι πάντας  
 145 τοὺς φρονοῦντας οὕτω καθυποβάλλομεν, διοριζόμεθά τε πᾶσι κοινῶς  
 μηδένα μῆτε τολμᾶν νέας ἐκτιθέναι διδασκαλίας αὐτοχειροτονήτως ὡσπερ  
 ἑαυτῷ περιτιθέντα τὸ τῆς διδασκαλίας ἀξίωμα· μῆτε μὴν παρ' οὐτινοσοῦν  
 ὅποιονδήποτε νέον καινοφανὲς ἀναγινώσκεισθαι σύγγραμμα μὴ φθάσαν  
 ἐπιγνωσθῆναι τε τῇ καθολικῇ ἐκκλησίᾳ, καὶ δοκιμασθὲν πρότερον, ἐπικριθῆ-  
 150 ναι ὡς εὐσεβὲς καὶ ὠφέλιμον· μάλιστα μὲν τοιγε πάντων τὰ δηλωθέντα  
 ταῦτα καὶ λεγόμενα εἶναι τοῦ Χρυσομάλλου συγγράμματα· καὶ οὐκ αὐτὰ  
 δὲ μόνον τὰ εὐρεθέντα, ἀλλ' εἰ καὶ τινες ἄλλαι εὕρισκονται γραφαὶ ἐκείνου  
 οἰαιδήτινες, μηδένα μῆτε ἔχειν παρ' ἑαυτῷ, μῆτε ἀναγινώσκειν ὅλως  
 ταῦτα· τὸν γὰρ μετὰ τὴν παροῦσαν σημειώσιν κεκτημένον τι τούτων καὶ  
 155 ἀναγινώσκοντα ἢ φρονοῦντα ἢ ὀπωσδήποτε ἀντεχόμενον ἢ καὶ διδάσκοντα  
 ἢ καὶ συνειδότα ἕτερον ἔχοντα ταῦτα καὶ κατ' αὐτὰ φρονοῦντα καὶ συγκα-

Ces propositions-là ne sont-elles pas manifestement la caractéristique des hérésies citées ? Exiger des baptisés une perception spirituelle, ou une perception intellectuelle, ou simplement une perception, comme il dit à d'autres endroits, et une illumination, une révélation et une connaissance pénétrante de l'Esprit, faute de quoi, dit-il, leur baptême n'est bon à rien, quand même ils s'adonneraient à toutes les formes de bien, cela relève entièrement de l'hérésie des Enthousiastes, qui s'imaginent recevoir des révélations divines sous l'effet d'illusions démoniaques.

Prétendre qu'après le divin baptême les baptisés, parce qu'ils ont été régénérés sans catéchèse, suivant son expression, autrement dit nous tous chrétiens, y compris didascales, prêtres et évêques, ont besoin d'une catéchèse à neuf, d'une initiation et d'une restauration au moyen d'une consécration à lui et de l'imposition des mains des dispensateurs experts de cette grâce secrète — il exige que l'on mette tous ses soins à les dénicher, tant sont rares les seuls qui soient capables de rénover ceux qui viennent à eux et de leur faire partager la grâce divine —, c'est là un trait distinctif indubitable de l'hérésie des Bogomiles, qui dénigrent comme imparfait notre saint baptême et en introduisent un second, le leur, qui rend parfait et procure le divin Esprit.

Et encore, l'axiome que le chrétien a deux âmes, comme il dit, ou n'est pas chrétien, est professé, à la lettre, par la secte impure des Messaliens ou Bogomiles.

Ayant compris non seulement par ces quelques traits — retenus ici comme une simple dégustation d'un plein fût ou la frange d'un tissu, comme on dit —, mais encore par une multitude d'autres, répandus dans les livres, la pourriture d'un texte digne du feu et d'une destruction complète, nous avons ordonné de livrer ces livres au feu sur-le-champ, nous avons soumis à l'anathème ceux qui en partagent les idées, et nous ordonnons, en règle universelle, que personne n'ait la présomption de composer de nouvelles didascalies de son propre mandat, en s'arrogeant la dignité de didascale ; que personne, absolument, ne lise d'ouvrage nouveau et insolite qui n'ait été porté à la connaissance de l'Eglise catholique et préalablement contrôlé et apprécié comme pieux et profitable. Tout particulièrement, en ce qui concerne les écrits mentionnés attribués à Chrysomallos — aussi bien ceux qu'on a trouvés que d'autres qu'on viendrait à découvrir de lui —, nous faisons défense à quiconque d'en garder par devers soi, et de les lire du tout. Celui qui, à compter de la présente sêmeiôsis, en détiendrait un, le lirait, en partagerait les idées, y serait attaché de quelque façon ou les enseignerait, ou encore qui aurait connaissance d'un tiers qui en possède, en partage les idées et le dissimule-

---

131 τελεσιουργίας BP    132 και om. B    133 μόνον B    135 εισαγαγόντων BP  
 137 ἢ<sup>1</sup> om. B    140 οὖν om. P || μικρόν om. P    144 και<sup>1</sup> om. B || παραυτὰ BP  
 146 τολμᾶν μήτε B || αὐτοχειροτονήτως : αὐτοδιδασκαλ et s.l. αὐτοχειροτονήτως B  
 147 περιτιθέντας B || τῆς διδασκαλίας : τοῦ διδασκάλου B    148 ὅπουδῆποτε B ||  
 νέον ἢ B || φθάσης B    149 τε om. B || και : ἢ B || πρότερον om. P    150 πάντως  
 P    152 εὐρίσκοντο BP    153 ἐαυτῶ : αὐτῶ A    154 ταῦτα : αὐτὰ BP    155 φρο-  
 νοῦντα — διδάσκοντα om. A    156 ἢ και : και AP || συνειδῶτι ἐτέρω BP

λύπτοντα, ἀσυγγνώστως αὐτόν, ὡς ταῖς δηλωθείσαις ἐνισχημένον αἰρέσεσι  
 παρὰ μὲν ἐκκλησίᾳ πάσῃ ὑπὸ ἀνάθεμα γίνεσθαι, παραδίδοσθαι δὲ καὶ  
 τοῖς τὰ πολιτικά διέπουσιν ἄρχουσιν, ὥστε καὶ παρ' αὐτῶν νομίμως ὑποσχεῖν  
 160 εὐθύνας.

Ἐπεὶ δὲ τούτων οὕτω παρ' ἡμῶν πραχθέντων τε καὶ διορισθέντων  
 συνοδικῶς ἐνώπιον καὶ τῶν παρ' οἷς αἱ βίβλοι ἐφεύρηται, ἤγουν τοῦ τε  
 μοναχοῦ Πέτρου καὶ τοῦ Παμφίλου, δέον ἦν καὶ τούτους ἐρωτηθῆναι  
 εἴτε τούτων ἀντέχονται, εἴτε μὴν ὡς ἐσφαλμένων καὶ ἀσεβῶν καταπτύουσι  
 165 καὶ τὰ ὀλισθηρὰ τούτων ἀναθεματίζουσι δόγματα, μηδέν τι πλέον ἐπὶ  
 τούτοις φρονεῖν τῶν συνοδικῶς σήμερον διαγνωσθέντων ἡμῖν, ἀκουόντων  
 πάντων, ἀπεστομάτισαν, ἀλλ' εἰ καὶ πρότερον παρ' ἑαυτοῖς εἶχον τὰς  
 βίβλους, καὶ τὰ ἐν αὐταῖς ἀσυντηρήτως καὶ ἀπεριμερίμνως ἀναγινώσκοντες  
 ὡς καλῶς ἔχοντα παρεδέχοντο, ἀλλὰ νῦν ἐξεταστικώτερον ταῦτα καὶ αὐτοὶ  
 170 ἰδόντες ἀναγνωσθέντα καὶ καλῶς ἀποδοκιμασθέντα κατανοήσαντες, συγγνώ-  
 μην τε ἐξαιτεῖν ὠμολόγουν ἐφ' οἷς τοιαύτην μέχρι τοῦ νῦν ἠγνόησαν ἄγνοιαν,  
 ἀγαθῇ προλήψει καὶ στοργῇ φιλικῇ τῇ πρὸς ἐκεῖνον ἠττωμένους καὶ το-  
 σοῦτον τὸ ἀπὸ τοῦδε τῶν τοιούτων ἀφίστασθαι ὡς καὶ εἰς ἐπήκοον πάντων  
 διηνεκεῖ ἀναθέματι ταῦτά τε τὰ συγγράμματα καὶ τὸν συγγραψάμενον καὶ  
 175 τὸν οὕτω φρονοῦντα καθυποβάλλειν.

Δεξάμενοι γοῦν καὶ ἡμεῖς τὴν τούτων ὁμολογίαν τε καὶ κατάθεσιν δι' ὃν  
 ἐποιήσαντο τῶν δηλωθέντων ἀσεβῶν συγγραμμάτων ἐνώπιον τῆς ἱερᾶς  
 συνόδου ἀναθεματισμὸν καὶ τὴν ἐγκάρδιον τούτων, ὡς διαβεβαιοῦνται,  
 κατάγνωσιν, μετὰ δακρύων τὴν συγγνώμην αἰτούμενοι, τῷ μὲν Παμφίλῳ  
 180 τὰς ἀναγεγραμμένας ποινὰς πρὸς τὸ μηκέτι τοιοῦτόν τι φρονεῖν ἢ ἀνθέξεσθαι  
 τούτων ἐπηπειλησάμεθα· τὸν δὲ μοναχὸν Πέτρον ἀσύμφορον εἶναι κρίναντες  
 κατάρχειν ἄλλων τὸ ἀπὸ τοῦδε, διὰ τε τὸ τῆς συνειδήσεως τῶν πολλῶν  
 ἤδη κεκαυτηριασμένον ὅσον τὸ ἐπ' αὐτῷ καὶ ὃν μέλλουσι ἔχειν σκινδαλμὸν  
 καὶ τὸ ὑποπτον, ἔτι δὲ καὶ τὸ τούτου ἀνίκανον — πῶς γὰρ ἂν καὶ κυβερνᾶν  
 185 ἄλλους καὶ διδάσκειν ἱκανὸς κριθῆ ὁ τοιαύτην ἀγνοήσας, ὡς φησιν, ἄγνοιαν,  
 καὶ ἔκδηλον οὕτω πᾶσιν ἀσέβειαν κατανοῆσαι μὴ δυναθεῖς; — ἐν ἐτέρᾳ  
 σταλῆναι τοῦτον μονῆ καὶ ὑπὸ ἀρχηγὸν μᾶλλον εἶναι ἄλλον καὶ καθηγητὴν  
 τετυπώκαμεν, ἐπειδὴ καὶ τῶν τῆς ἡμῶν μετριότητος καὶ πάσης τῆς ἀρχιε-  
 ρατικῆς ὁμηγύρεως προεκυλινδοῦτο ποδῶν.

190 Ταῦτα παρεκβληθέντα καὶ συνηθῶς πιστωθέντα ἐπεδόθη.

rait, tombera sans merci sous l'anathème de toute l'Église comme sous le coup des hérésies mentionnées, sera livré aux archontes civils pour subir d'eux les peines prévues par la loi.

Ces points une fois traités et ces décisions par nous prises, en synode, en la présence de ceux chez qui ont été découverts ces livres, à savoir le moine Pierre et Pamphilos, il restait à leur demander aussi s'ils y restaient attachés, ou s'ils les repoussaient comme erronés et impies, et anathématisaient leur doctrine comme scabreuse. Ils ont alors déclaré, devant tous, qu'ils n'avaient pas d'autre sentiment là-dessus que celui qui avait été exprimé par le synode et que, si précédemment ils avaient détenu ces livres et, pour les avoir lus sans circonspection ni méfiance, ils les avaient accueillis comme bons, à présent qu'ils en avaient entendu une lecture critique et saisi l'évaluation correcte, ils déclaraient demander pardon pour l'ignorance dont ils avaient été jusqu'ici les victimes, sous l'influence d'un préjugé favorable et de la tendre amitié qu'ils éprouvaient pour l'homme, mais qu'ils étaient, à présent, si éloignés de ces choses-là qu'en présence de tous ils jetaient l'anathème perpétuel sur ces écrits, leur auteur, et sur quiconque partageait ses idées.

En suite de quoi, nous avons agréé leur déclaration et leur disposition à anathématiser les écrits impies mentionnés, devant le saint synode, ainsi que leur condamnation des dits écrits, sincère affirmaient-ils, en demandant pardon avec des larmes. Pour ce qui est de Pamphilos, nous l'avons menacé des peines prévues au cas où il resterait attaché à ces livres et en partagerait les idées. Quant au moine Pierre, nous avons jugé inopportun de lui laisser désormais une autorité sur les autres, compte tenu de l'ulcération de nombreuses consciences, de son fait, et du malaise et de la suspicion qu'elles pourraient en concevoir et, en outre, de son inaptitude — comment juger apte à diriger et enseigner les autres celui qui a "ignoré d'une telle ignorance", comme il est écrit, et qui ne s'est pas rendu compte d'une impiété évidente pour tous ? —, nous avons ordonné de l'expédier dans un autre couvent et de le placer sous un autre maître et directeur, après qu'il se fut roulé aux pieds de notre humilité et de l'assemblée entière des évêques.

Cette pièce a été extraite du registre et authentiquée avant remise.

---

176 δν : ἦν A    178 τῶν ἐγκαρδίων B    179 αἰτούμενοι : ποιούμενοι P    180 φρονῆσαι B    181 ἐπηπειλησάμεθα : ἐπηπεισάμεθα et s.l. ἐπηχῆσαμεθα B    183 δν : ὦν A    187 εἶναι μᾶλλον P    190 Ταῦτα — ἐπεδόθη om. AB

185 cf. I Reg. 14, 24

---



## IV.

1. Σημείωμα ἐπὶ τῇ καθαιρέσει γεγονὸς τῶν ἀπὸ τῆς ἐνορίας τῶν Τυάνων ψευδοεπισκόπων, τοῦ τε Σασίμων καὶ τοῦ Βαλβίσσης, ὡς παρὰ τοὺς κανόνας χειροτονηθέντων, τῶν καὶ Βογομήλων ἐς ὕστερον ἀπελεγχθέντων.

Μηνὶ αὐγούστῳ κ', ἡμέρᾳ ἕκτῃ, ἰνδικτιῶνος ἕκτης, προκαθημένου τοῦ  
 5 ἀγιωτάτου ἡμῶν δεσπότη καὶ οἰκουμενικοῦ πατριάρχου κυροῦ Μιχαὴλ  
 ἐν τῷ Θωμαίτῃ, συνεδριαζόντων τῇ μεγάλῃ ἀγιωσύνῃ αὐτοῦ καὶ ἱερωτάτων  
 ἀρχιερέων, τοῦ Ἐφέσου, τοῦ Ἡρακλείας, τοῦ Ἀγκύρας, τοῦ Νικομηδείας,  
 τοῦ Νικαίας, τοῦ Γαγγρῶν, τοῦ Ἀντιοχείας τῆς Πισιδίας, τοῦ Ἱεραπόλεως,  
 τοῦ Μεσημβρίας, τοῦ Γαρέλλης καὶ τοῦ Γοθθίας, παρισταμένων καὶ δεσπο-  
 10 τικῶν ἀρχόντων.

Συνῆλθον μὲν τὴν σήμερον παρ' ἡμῖν, βασιλικῆς ἐπιλύσεως τῇ ὑπομνήσει  
 ἐγγαρχαχθείσης τοῦ ἱερωτάτου μητροπολίτου Τυάνων Βασιλείου, ὃ τε  
 πανσέβαστος σεβαστὸς καὶ μέγας δρουγγάριος, ὁ μακαριώτατος ἀρχιεπί-  
 σκοπος Βουλγαρίας, καὶ ὁ μεγαλοεπιφανέστατος πρωτοασηκρήτις, συνδικάσαι  
 15 τῇ τε ἡμῶν μετριότητι κελευσθέντες καὶ τῇ παρ' ἡμῖν θείᾳ συνόδῳ, ἐφ' οἷς  
 ὁ δηλωθεὶς ἱερώτατος ἀρχιερεὺς τῶν Τυάνων, κατὰ τὸ ἐφειμένον αὐτῷ  
 ὡς τῆς χώρας ἀρχιερεῖ, οὐχ ὡς κατηγόρῳ, λεγομένοις δυσὶ τισιν ἐπισκόποις  
 τῷ Σασίμων Κλήμεντι καὶ τῷ Βαλβίσσης Λεοντίῳ βογομηλιτικῆς ἀσεβείας  
 προσάπτει αἰτίαν, ὡς κακῶς καὶ διδάσκουσι καὶ φρονοῦσι καὶ τὰ τῆς  
 20 τοιαύτης βεβήλου θρησκείας εἰς πολλοὺς τῶν Καππαδοκῶν ὀλεθρίως  
 ἐνσπείρουσιν. Ἄλλ' ἢ μὲν συνέλευσις αὐτοῖς διὰ ταῦτα.

Ἐπεὶ δέ, καθάπερ τι προὑποφώνημα τῷ Τυάνων, μᾶλλον δὲ καὶ οἷόν τις  
 προπαρασκευῆ τοῦ δικαστηρίου, τὰ περὶ τῆς τῶν δηλωθέντων ἐπισκόπων  
 ἐγκαταστάσεως εἰς ζήτησιν προσενήνεκται, μηδὲ ἐπισκοπικῇ τούτους  
 25 τετιμῆσθαι διατεινομένῳ ἀξία, ὡς εἴτε μηδαμῶς χειροτονηθέντας, εἴτε  
 μὴν παρὰ τὰς τῶν ἱερῶν κανόνων διαταγὰς, καὶ διὰ τοῦτο πάλιν ἐπισκοπικῆς  
 ἀναξίους ὄντας ἀξίας, αὐτὸ δὲ τοῦτο δέον ἔγνωσθαι καὶ ἡμῖν ἐξετασθῆναι  
 τὸ πρότερον, ἵνα καὶ ὁ ἀγὼν αὐτῷ μετὰ ταῦτα πρὸς ὁποίους ἄρα καὶ εἴη  
 οὐδαμῶς ἀμφιβάλλοιο. Ὡς γοῦν ἤδη τὰ περὶ τούτων κατεζητάζετο, οὐ  
 30 μακρᾶς τινος ἐδεήθη τῆς ἀποδείξεως, ἀλλ' ὥσπερ ὁ σοφὸς πού φησι Σολομῶν·  
 ἀνδρὶ παγίς τὰ οἰκεῖα χεῖλη τυγχάνει, οὕτω δὴ καὶ οἱ αἰτιώμενοι περὶ  
 τῆς ἑαυτῶν εἰς ἐπισκόπους χειροτονίας ἐρωτηθέντες, συνήγοροί τινες

e codice "Allatiano" (= A), collato *Barocciano* 205, f. 524<sup>r-v</sup> (= B)

1 γεγονὸς ἐπὶ τῇ καθ. B || τῶν B    2 ψευδεπισκόπων B || Βαλβίσσης B    3  
 καὶ om. B || ἀπελεγχθέντων : ἀποδειχθέντων B    5 κυρίου A || Μιχαήλου A  
 6 τῇ μεγ. ἀγιωσ. αὐτοῦ : αὐτῷ B    6-7 καὶ ἱερωτάτων ἀρχιερέων om. B    8 τοῦ

## IV. Procès des évêques de Cappadoce

1. Sêmeiôma de la déposition des pseudoévêques de la province de Tyanes, celui de Sasimes et celui de Balbissa, pour ordination anticanonique, et qui ont été ultérieurement convaincus de Bogomilisme.

Le 20 août, sixième jour de la semaine, sixième indiction, sous la présidence de notre très saint maître et patriarche œcuménique seigneur Michel, dans le Thomaïtès, siégeant avec sa grande sainteté les très saints évêques d'Ephèse, Cyzique, Héraclée, Ancyre, Nicomédie, Nicée, Gangres, Antioche de Pisidie, Hiérapolis, Mésemyria, Brysis, Garella et Gothie, présents d'autre part les archontes patriarcaux.

Se sont joints, ce jour, à nous, en vertu du rescrit impérial émis sur rapport du très saint métropolitain de Tyanes, Basile, le pansébate sébaste et grand drongaire<sup>13</sup>, le béatissime évêque de Bulgarie<sup>14</sup>, et le très illustre prôtoasècrètis<sup>15</sup>, ayant reçu mandat de juger, avec notre humilité et notre divin synode, l'action intentée par le très saint métropolitain susdit de Tyanes, Basile, ès qualités de métropolitain de la contrée, et non d'accusateur, contre les deux dits évêques Clément de Sasimes et Léonce de Balbissa sous le chef d'impiété bogomile, pour le fait d'enseigner et penser défectueusement et de semer la graine funeste de la religion bogomile parmi de nombreux Cappadociens. Telle était la raison de la présence des juges.

Vu que le métropolitain de Tyanes, en introduction et comme une préface au procès, a soumis à l'examen les circonstances de l'installation des évêques susdits — il soutient que soit ils n'ont pas été revêtus de la dignité épiscopale, soit qu'ils l'ont été en violation des dispositions des saints canons, auquel cas, de ce chef, ils s'avèrent également indignes de la dignité épiscopale —, c'est le point qu'on a décidé d'examiner d'abord, de manière qu'ensuite il ne subsistât plus aucun doute sur le genre de gens avec lesquels il avait procès. L'examen de leur situation une fois entamé, point ne fut besoin d'une longue démonstration, mais de même que, pour parler comme le sage Salomon, "l'homme se prend au piège de ses lèvres", les accusés, interrogés sur leur ordination épiscopale, se conduisirent d'emblée

13. Constantin Comnène; cf. L. STIERNON, Notes de titulature et de prosopographie byzantines, *REB* 21, 1963, p. 192-198.

14. Adrien (Jean) Comnène; cf. *ibidem*, p. 179-192.

15. Léon Hikanatos; cf. les deux sêmeiômata suivants.

Πισιδίας B 9 και<sup>1</sup> om. B 11 ἐκ θείας (βασιλικῆς) B 13 πανσέβαστος σεβ. : δικαστής B 13-14 ἐπίσκοπος ἀρχι mg B 15 τε om. B 16 αὐτῷ : αὐτοῦ B 18 Σασίμων : om. A Σιδάνδων B || βογομολικῆς B 20 βεβήλου : ἀθέου B 27 δὲ : δὴ B 27-28 αὐτὸ — πρότερον om. A 29 γοῦν : οὖν B || τούτων : τούτου B || κατεζητάζετο : καὶ ἐζητάζετο A 31 ἀνδρὸς παγίδα B || τυγγάνειν B

ἀντικρυς τῷ μητροπολίτῃ ἐφάνησαν, ψηφισθῆναι μὲν ἐνταῦθα φάμενοι  
 διὰ πόλεως ἐπὶ τοῦ ἀποιχομένου ἐκείνου ἱερωτάτου μητροπολίτου Τυάνων  
 35 μοναχοῦ Ἰακώβου πρὸς κλήρου καὶ ἀρχιερέων συνήθως· εἶτα μετὰ καιρὸν  
 ἐκείνῳ συνεξελθόντας εἰς τὴν τῶν Καππαδοκῶν δευτέραν, τὰ Τύανα,  
 χειροτονηθῆναι μὲν, ἀλλ' ὑπ' ἐκείνου καὶ μόνου διὰ τὸ μηδένα ἔχειν τὸν  
 τούτῳ συλλειτουργήσοντα. Ἐπεὶ οὖν οὕτω τούτων καὶ παρ' αὐτῶν καθομο-  
 λογηθέντων, οὐδέν τι ἦν τὸ ἀμφίβολον παρὰ τὴν τῶν ἱερῶν κανόνων χειρο-  
 40 τονηθῆναι τούτους διάταξιν, ὡς τοῦ μὲν ἀποστολικοῦ καὶ πρώτου κανόνος  
 ῥητῶς οὕτω ἐπίσκοπον χειροτονεῖσθαι ὑπὸ ἐπισκόπων ἢ δύο ἢ τριῶν  
 διατάσσοντος, τοῦ τε τετάρτου τῶν ἐν Νικαίᾳ τὸ πρῶτον καὶ τοῦ ἐννεακαι-  
 δεκάτου τῆς ἐν Ἀντιοχείᾳ συνόδου, καὶ μὴν καὶ τοῦ τῆς ἐν Καρθαγένῃ,  
 καὶ διαφόρων ἐτέρων αὐτὸ τοῦτο διαρρήδη θεσμοθετούντων τὸ χωρὶς  
 45 τριῶν παρουσίας μηδένα χειροτονεῖσθαι ἐπίσκοπον.

Διὰ ταῦτα ἔδοξε πᾶσιν ἡμῖν καὶ διέγνωσθαι καὶ τοὺς δηλωθέντας τούτους,  
 ὡς εἶπομεν, ἐπισκόπους, μηδὲ ἐπισκοπικῇ τετιμῆσθαι ὄλως ἀξία, ὡς καὶ  
 ἀχειροτονήτους ἀντικρυς διὰ τὸ τῆς χειροτονίας αὐτῶν ἀκανόνιστον. Τούτων  
 οὕτω διαγνωσθέντων καὶ ἀποφανθέντων, ἐξεχωρήθη τὸ ἀπὸ τοῦδε τῷ  
 50 μητροπολίτῃ Τυάνων, ὡς ἀρχιερεῖ καὶ τὰ ἐν τῇ κατ' αὐτὸν χώρα προσαγ-  
 γελλόμενα, εἴτε δὴ καὶ τολμώμενα, ἐφειμένον ἔχοντι ἐξετάζειν καὶ διορθοῦ-  
 σθαι, προθεῖναι δὲ καὶ ἐπὶ μέσον τὰ περὶ τῆς θρυλλουμένης κατ' αὐτῶν  
 ἀσεβείας, ὥστε συνοδικῶς ἅμα τοῖς δοθεῖσι συνδικασταῖς ἐξετασθῆναι  
 τε καὶ λυθῆναι.

35 κλήρου corr. : κλήρον A κλήσιν B 36 συνεξελθόντες B 38 συλλειτουργήσαν-  
 τα A 41 οὕτως A || (οὕτω) φάσκοντος B 41 ἢ<sup>1</sup> om. B 42 διατάσσοντος om. B

2. Σημείωμα δι' οὗ διεγνώσθησαν οἱ τὴν τῆς ἐπισκοπῆς ἀξίαν προαφαιρε-  
 θέντες ὡς παρὰ κανόνας χειροτονηθέντες, ὁ τε Σασίμων μοναχὸς Κλήμης  
 καὶ ὁ Βαλβίσσης Λεόντιος ἐξ ἀναφορᾶς τοῦ ἱερωτάτου μητροπολίτου  
 Τυάνων κυροῦ Βασιλείου, τῆς τῶν Βογομήλων ὄντες μυσαρωτάτης αἰρέσεως.  
 5 Μηνὶ ὀκτομβρίῳ α', ἡμέρᾳ ς', ἰνδικτιῶνος ζ', προκαθημένου τοῦ ἀγιωτάτου  
 ἡμῶν δεσπότη καὶ οἰκουμενικοῦ πατριάρχου κυροῦ Μιχαὴλ ἐν τῷ Θωμαίτῃ,  
 συνδικαζόντων μὲν τῇ μεγάλῃ ἀγιωσύνῃ αὐτοῦ ἐκ βασιλικῆς καὶ θείας  
 προσταξέως τοῦ πανσεβάστου σεβαστοῦ καὶ μεγάλου δρουγγαρίου, τοῦ

e codice "Allatiano" (= A), collatis *Barocciano* 205, f. 524<sup>v</sup>-526 (= B) et *Kosinitza* 11  
 (= K)

en avocats de leur métropolitite : ils dirent avoir été élus ici, dans la capitale, sous feu le très saint métropolitite de Tyanes, moine Jacques, par le clergé et les évêques, suivant la coutume. Puis, à quelque temps de là, ils partirent ensemble pour la Cappadoce seconde, à Tyanes, pour se faire ordonner par lui, mais lui seul, vu qu'il n'avait pas d'autre évêque pour concélébrer avec lui. Ces faits une fois reconnus par eux, il ne subsistait plus d'hésitation qu'ils avaient été ordonnés en violation des saints canons : le premier canon des Apôtres<sup>16</sup> édicte expressément que l'évêque sera ordonné par deux ou trois évêques ; le IV<sup>e</sup> canon du premier concile de Nicée<sup>17</sup>, le XIX<sup>e</sup> du synode d'Antioche<sup>18</sup>, sans parler du canon du synode de Carthage<sup>19</sup> et de divers autres, prescrivent, sans ambages, qu'aucun évêque ne peut être ordonné sans la présence de trois autres.

En conséquence de quoi, nous avons tous décidé et jugé que les deux évêques susdits, comme on l'a dit, n'avaient pas du tout reçu la dignité épiscopale, ni n'avaient été ordonnés, vu que leur ordination avait été anticanonique. Cette décision prise et prononcée, autorisation entière fut donnée pour l'avenir, au métropolitite de Tyanes, comme évêque et ayant le contrôle de ce qui se dit et se perpète dans sa province, de produire publiquement les articles de la fameuse impiété dénoncée par lui, de manière qu'en synode et avec les juges civils associés on instruisît et tranchât l'affaire.

16. RHALLIS-POTLIS, II, p. 1.

17. *Ibidem*, II, p. 122.

18. *Ibidem*, III, p. 160.

19. *Ibidem*, III, p. 325 (canon XIII dans les collections grecques).

---

43 συνόδου om. B 45 παρουσίας τριῶν B 46 ταῦτα : τοῦτο B 47 ὅλως τιμι-  
μῆσθαι B 50-51 τοὺς ἐν τῇ κατ' αὐτῶν χώρᾳ προσαγγελλομένουσ B 52 δὲ om. B  
|| μέσου B || αὐτὸν A 53 ἀσεβείας : χώρασ B

---

2. Sêmeiôma du jugement, sur rapport du très saint métropolitite de Tyanes, seigneur Basile, du moine Clément de Sasimes et de Léonce de Balbissa, précédemment privés de la dignité épiscopale pour ordination anticanonique, qui appartenaient à la religion répugnante des Bogomiles.

Premier octobre, sixième jour de la semaine, septième indiction, sous la présidence de notre saint maître et patriarche œcuménique seigneur Michel, dans le Thomaïtès, jugeant conjointement avec sa grande sainteté, par ordonnance impériale et divine, le pansébate sébaste et grand drongaire, le béatissime arche-

---

1 Tit. om. B 5 (μηνί) τῷ αὐτῷ, ἡμέρα τῇ αὐτῇ A 6 ἡμῶν δεσπότου om.  
A || κυρίου A || Μιχαήλου A || τῷ om. B 7-8 συνδικαζόντων — προστάξεωσ :  
συνεδριαζόντων αὐτῷ B 8 σεβαστοῦ om. B || καὶ om. B

- μακαριωτάτου ἀρχιεπισκόπου Βουλγαρίας καὶ τοῦ πανευγενεστάτου πρωτοα-  
 10 σηκρήτης κυροῦ Λέοντος τοῦ Ἰκανάτου, συνεδριαζόντων δὲ καὶ ἱερωτάτων  
 ἀρχιερέων, τοῦ Ἀγκύρας, τοῦ Κυζίκου, τοῦ Νικομηδείας, τοῦ Τυάνων,  
 τοῦ Ἀντιοχείας τῆς Πισιδίας, τοῦ Δυρραχίου, τοῦ Ἀλανίας, τοῦ Μαδύτων,  
 τοῦ Μεσημβρίας, τοῦ Βιζύης, τοῦ Γαρέλλης καὶ τοῦ Γοτθίας, παρισταμένων  
 καὶ δεσποτικῶν ἀρχόντων.
- 15 Ἐνθεον ζῆλον ἀναλαβῶν κατ' ἐπίγνωσιν ὁ ἱερώτατος μητροπολίτης  
 Τυάνων Βασίλειος οὐκ ἠνέσχετο τὰ ἐν τῇ κατ' αὐτὸν ἐνορία τολμηθῆναι  
 αὐτῷ ἀκουσθέντα παρὰ τῶν τάχα συνεπισκόπων αὐτοῦ, ἡγουν τοῦ μοναχοῦ  
 Λεοντίου καὶ τοῦ μοναχοῦ Κλήμεντος, οὓς ἤδη προεξετάσαντες τῆς ἐπισκο-  
 πικῆς ἀξίας καθείλομεν, μὴ καὶ εἰς τὸ ἐμφανὲς ἐξελέγξαι καὶ ὅπως πολλά  
 20 τινὰ περὶ τὴν ὀρθόδοξον οὗτοι θρησκείαν παρασφάλονται ἀνοήτως καὶ  
 ἡμῖν παραστῆσαι σαφέστερον. Τοίνυν οὐχ ὡς κατήγορος, οὐδ' ὡς αὐτὸς  
 συνιστῶν κατ' αὐτῶν τὴν τῆς δυσσεβείας κατέγκλησιν· ταῦτα γὰρ ἤδη καὶ  
 διὰ τοῦ προγεγονότος παρ' ἡμῶν σημειώματος προδιέγνωσθαί τε καὶ  
 25 σθαι καὶ οὕτω λάθρα τὴν τοῦ Χριστοῦ παρ' αὐτῶν λυμαίνεσθαι ποιήνην,  
 ἐνώπιον ἡμῶν τὴν σήμερον παρεστήσατο τὸν τῆς κατ' αὐτὸν τυγχάνοντα  
 ἐνορίας εὐλαβῆ κληρικὸν αὐτοῦ Λέοντα, τὸν καὶ παρὰ τοῦ Λεοντίου χειροτο-  
 νηθέντα, ὡς αὐτὸς ἔλεγεν, ὡς καὶ ἀκριβῶς εἰδόμενα τὰ κατ' αὐτοῦ καὶ  
 ἐξελέγχειν αὐτοῦ τῶν ἄλλων πλέον ἰσχύοντα. Ὡς γοῦν παρέστη τῷ συνεδρίῳ,  
 30 συμπαρίσταντο δὲ καὶ οἱ καθ' ὧν ἡ αἰτίασις, ὁ μοναχὸς δηλονότι Κλήμης  
 καὶ ὁ μοναχὸς Λεόντιος, ἔγγραφον εὐθύς ὁ τῶν Τυάνων κανονικὸς προκε-  
 κόμικε, διαφόρους πράξεις τούτων διαλαμβάνον πολὺ περιφερούσας τὸ  
 σφαλερὸν καὶ φανερῶς παριστώσας τὸν τῶν τοιούτων ἐργάτην μὴ εὐσεβοῦς  
 τυγχάνειν φρονήματος, τὰ δὲ τῆς τῶν Βογομήλων θρησκείας ἀληθῶς  
 35 νοσεῖν. Τὸ δὲ ἔγγραφον ἦν μὲν ἐκτεθειμένον, ὡσπερ ἐφαίνετο ἀπὸ τῶν  
 ἐμφερομένων αὐτῷ σιγνογραφιῶν, παρὰ τε τῶν κληρικῶν καὶ ἀρχόντων  
 καὶ οἰκητόρων ἀπλῶς τῆς μητροπόλεως τῶν Τυάνων, τοιάσδε τινὰς πράξεις  
 τοῖς αἰτιωμένοις προσμαρτυροῦν·  
 — διδαχὴν τοῦ τοῦ ἀνδρας ἀπέχεσθαι τῆς τῶν νομίμως τούτοις συναφθεισῶν  
 40 γυναικῶν συνουσίας, κρέατός τε καὶ γάλακτος καὶ ἰχθύος καὶ οἴνου ἄχρι  
 χρόνων τριῶν ἀποχὴν· μετὰ δὲ ταῦτα ἀποκριμάτιστον παντελεῖ τὴν τῶν  
 τοιούτων ἀπόλαυσιν·  
 — ἑτέραν τὸ μηδένα σώζεσθαι κοσμικόν, κἂν πᾶσαν ἀρετὴν διαπράξῃται,  
 εἰ μὴ μοναχὸς γένηται·  
 45 — τὸ τοῦς ἱερολογηθέντας ἄχρις ἑπτὰ ἡμερῶν τῆς πρὸς ἀλλήλους ὁμιλίας  
 κωλύειν·

vêque de Bulgarie, et le très noble prôtoasècrètis seigneur Léonce Hikanatos, siégeant avec eux les très saints évêques d'Ancyre, Cyzique, Nicomédie, Tyanes, Antioche de Pisidie, Dyrrachium, Alanie, Madyta, Mésemvria, Bizya, Garella et Gothie, présents d'autre part les archontes patriarcaux.

Fort d'un zèle éclairé pour la cause de Dieu, le très saint métropolitain de Tyanes, Basile, n'a pu tolérer les abus venus à sa connaissance, perpétrés dans sa province, par de soi-disant collègues d'épiscopat, à savoir le moine Léonce et le moine Clément, que nous avons d'ores et déjà déchu de la dignité épiscopale ; il n'a pu davantage s'abstenir de les confondre publiquement et de nous exposer clairement les nombreux points sur lesquels ils dévient sottement de la religion orthodoxe. Ce n'est pas en accusateur, ni pour avoir composé lui-même l'accusation d'impiété portée contre eux — ce point a été établi et réglé dans notre précédent *sèmeiôma* —, mais avec la volonté d'empêcher que les loups ne se déguisent sous une peau de brebis, et ainsi ne ravagent sournoisement le troupeau du Christ, qu'il a présenté, ce jour, devant nous, son pieux clerc Léon, de sa province, qui, de son propre aveu, a été ordonné par Léonce, comme étant le mieux informé de leur cas et plus à même que les autres de les confondre. Dès sa comparution, au synode, en même temps que comparaissaient les accusés, à savoir le moine Clément et le moine Léonce, le *kanonikos* de Tyanes a produit une déposition qui consignait divers de leurs faits et gestes, fort scabreux et démontrant, à l'évidence, que leur auteur n'était pas animé de l'esprit orthodoxe, et était certainement infecté par les erreurs de la religion des Bogomiles. La déposition avait été rédigée, ainsi qu'il appert des suscriptions, par les clercs et archontes ou simplement des habitants de la métropole de Tyanes ; il chargeait les accusés de certains faits et gestes de ce genre :

- enseigner aux maris de s'abstenir du commerce de leurs femmes légitimes, de viande et de lait, de poisson et de vin pendant une durée de trois ans ; après quoi, ils en avaient l'entière et irréprochable jouissance ;
- enseigner, en outre, que nul laïc ne fera son salut, quand même il pratiquerait toute sorte de vertus, s'il ne devient moine ;
- interdire aux nouveaux-mariés d'avoir des rapports pendant sept jours ;

---

|| δὲ om. B    12 τοῦ Πισιδίας B    13 Γαρέλλης : Γαρέων A    17 ἐπισκόπων A  
 18 ἤδη : δὴ καὶ B    20 καὶ οὗτοι B    27 κληρικὸν om. A    28 ὡς καὶ om. B  
 30 δηλονότι : δηλαδὴ B    30-31 Λεόντιος καὶ ὁ μοναχὸς Κλήμης B    31 μοναχὸς  
 om. A    39 νομίμων A    41 παντελῶς B || τὴν om. A

- τὸ ἀποκείρειν ἄνδρας παρὰ γνώμην τῶν γαμετῶν καὶ γυναῖκας παρὰ τὴν τῶν ἀνδρῶν θέλησιν·
- τὸ τινὰς θανόντας χριστιανούς, ἀτάφους καὶ ἀψάλτους καταλιμπάνειν,  
50 καὶ μηδὲ ζῶντας δέχεσθαι αὐτούς εἰς μετόνοιαν·
- τὸ ἐξανασκάψαι καὶ λείψανα χριστιανῶν τεθαμμένα ἔξωθεν τε καὶ ἔσωθεν τῶν ἐκκλησιῶν, ἀμαρτωλοὺς εἶναι λέγοντες τοὺς τελευτήσαντας, καὶ δαίμονας ἐγκατοικεῖν τοῖς σώμασι τῶν τελευτώντων·
- τὸ μὴ συγχωρεῖσθαι ἄλλως προσκυνεῖσθαι σταυρόν, εἰ μὴ καὶ ἐπιγραφὴν  
55 ἐπιφέρηται· Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ·
- τὸ ἐξαναβαπτίσει καὶ παιδιά χριστιανῶν, ὅτι λέγουσι· ἀμαρτωλοὶ εἰσιν οἱ βαπτίσαντες·
- καὶ χειροτονῆσαι γυναῖκας διακονίσσας, καὶ ἐπιτρέπειν αὐταῖς τὰς συνήθεις ἐκκλησιαστικὰς αἰτήσεις ποιεῖσθαι καὶ τὴν τῶν ἁγίων εὐαγγελίων  
60 ἀνάγνωσιν καὶ συλλειτουργῆσαι ταύτας μετὰ τοῦ Κλήμεντος·
- τὸ ἁγίας καταστρέψαι εἰκόνας·
- τὸ περὶ τοῦ σταυροῦ τοῦ Μεγάλου Ἀρχιστρατήγου ἀπειροπληθῆ ποιούντος θαυμάσια λέγειν ὅτι ἐκ διαβολικῆς ἐνεργείας ταῦτα ποιεῖ·
- τὸ ἀναθεματίσει καὶ τὸν Θεὸν ὃν ἐπίστευσεν Ἀκάκιος ἐπίσκοπος,  
65 χριστιανὸς αὐτοῖς τούτοις ὧν ὑπῆρχε τὸ ἔγγραφον ὀρθόδοξος γνωριζόμενος·
- πρὸς τούτοις καὶ τὸ παραδοῦναι γυναῖκας χριστιανὰς εἰς χεῖρας ἐθνῶν, προφάσει δῆτα μοιχείας.
- Ταῦτα καὶ ἄλλα τοιαῦτά τινα τοῦ τοιοῦτου ἐγγράφου δηλοῦντος, ἀπητοῦντο  
70 οἱ μνημονευθέντες πολλάκις πρὸς ταῦτα ἀπολογήσασθαι, καὶ εἰ μὴ πρὸς πάντα. Ἄλλ' ἐπειδὴ περ ἐώρων τὸν κατήγορον σφοδρῶς ἐνιστάμενον, ὃ μὲν Λεόντιος ἀναβαπτισμὸν ποιῆσαι κατέθετο, πλὴν διὰ τὸ παρὰ ἱερέως καθαιρεθέντος ἐπὶ δήλοις ἐγκλήμασι μετὰ τὴν ἐκείνου καθαίρεσιν τὸ πρῶτον βάπτισμα παρ' αὐτοῦ τελεσθῆναι, ὃ καὶ ὡς ἀμφίβολον παραστήσει  
75 αὐτὸς ἀπητήθη. Τούτου γὰρ μὴ γινομένου — μεγίστη τις παράστασις — τὸ πραχθὲν οὐκ ὀρθοῦ φρονήματος τοῦ Λεοντίου εἰσάγεται, ὡς ἀναβαπτισμὸν ποιῆσαι τολμήσαντος κατὰ τὴν βέβηλον τῶν Βογομήλων θρησκείαν, ὅπου γε καὶ τούτου καρὰ τοῦ Λεοντίου ἀποδειχθέντος, ὡς καθηρημένος τυγχάνων ὁ ἱερεὺς, τὸ πρῶτον ἐποιήσατο βάπτισμα, οὐδ' οὕτω παντάπασιν ἀκαιρίατον  
80 τὸ γενόμενον.

Πρὸς δὲ καὶ τὸ καταλιπεῖν ἀτάφους καὶ ἀψάλτους νεκροὺς ὁμολογῶν ἦν ὁ Λεόντιος· ἔλεγε δὲ τοῦτο ποιῆσαι, ὡς ἀμαρτανόντων ἐν ζωῇ τῶν

47 γαμετῶν : γυναικῶν B    49 ἀψάλτους καὶ ἀτάφους B    52 λέγουσι B    56 καὶ om. B || λέγουσιν ὅτι B    62 στρατηγοῦ τοῦ μεγάλου B    63 θαύματα B    64 ὁ

- faire moines les maris sans l'accord de leurs femmes, et nonnes les femmes contre la volonté de leurs maris ;
- priver de sépulture et d'hymnes liturgiques certains chrétiens et, même de leur vivant, refuser de les admettre à la pénitence ;
- avoir déterré des corps de chrétiens inhumés soit dans les églises soit dehors, en alléguant que ces défunts étaient pécheurs, et que des démons hantent les cadavres ;
- ne permettre d'adorer la croix que si elle porte l'inscription : "Jésus-Christ Fils de Dieu" ;
- avoir rebaptisé des enfants de chrétiens, sous le prétexte que ceux qui les avaient baptisés sont pécheurs ;
- avoir ordonné diaconesses des femmes, en leur permettant de dire les prières ecclésiastiques d'usage, de lire les saints évangiles et de concélébrer avec Clément ;
- avoir détruit des images saintes ;
- dire de la croix du "Grand Archistratège" que les miracles sans nombre qu'elle opère sont dus à l'action du démon ;
- avoir anathématisé le Dieu en qui a cru l'évêque Acace, reconnu comme un chrétien orthodoxe par ceux-là mêmes desquels émane la déposition ;
- en outre, avoir livré des femmes chrétiennes aux mains des païens sous le prétexte d'adultère.

En présence de ces allégations, et d'autres analogues, de la déposition, on a demandé aux plusieurs fois nommés de se défendre, au moins sur quelques-unes. Devant l'insistance de l'accusateur, Léonce admit avoir rebaptisé, mais parce que le premier baptême avait été célébré par un prêtre déposé pour griefs publics, et postérieurement à sa déposition. On lui demanda alors d'établir le caractère douteux de ce baptême. Il ne le put — c'eût été une grande affaire<sup>20</sup> —, et l'on montra que la conduite de Léonce était contraire à l'esprit orthodoxe, ayant osé rebaptiser, à l'exemple de la religion abominable des Bogomiles, et que l'argument de Léonce, savoir que le prêtre auteur du premier baptême était déposé, ne suffisait pas à l'innocenter.

En outre, Léonce a avoué qu'il avait privé des défunts de sépulture et d'hymnes liturgiques, mais en alléguant que ces défunts avaient vécu pé-

#### 20. Traduction douteuse.

(ἐπίσκοπος) B 65 χριστιανὸς ὀρθόδοξος γνωρίζ. αὐτοῖς ὡν ὑπ. B 67 πρὸς : πρὸ B 68 δῆτα : δῆθεν B 69 τοιούτου om. B 71 ἐπέιπερ B 78 Λέοντος A 80 τὸ om. A 81 καὶ<sup>1</sup> om. B



τελευτησάντων καὶ μὴ πειθομένων αὐτῶ συμβουλεύοντι πρὸς διόρθωσιν ἀπιδεῖν.

- 85 Καὶ τὸ παραδοῦναι δὲ χριστιανὴν γυναῖκά τινα τῷ ἐν τῷ κάστρῳ ἐκπροσωποῦντι τῷ Ἀμηρᾶ ὡμολόγει, διὰ μοιχείαν εἰπὼν ἐπ' ἀδελφῶ τοῦ ἀνδρὸς ὑπ' αὐτῆς τολμωμένην τοῦτο ποιῆσαι, ὡς μὴ δυνάμενος ἄλλως ἀποκοπὴν ἐπινοήσασθαι τοῦ κακοῦ.

- 90 Προσωμολόγει δὲ καὶ θεῖον κατακαῦσαι ναόν, ἀλλ' ὅτι, φησί, πολλάκις παραινέσας τινὶ χόρτον ἔνδοθεν τοῦ ναοῦ ἀποτιθεμένῳ μηκέτι τοῦτο ποιεῖν, οὐχ εὔρισκε ἐκεῖνον πρὸς τοῦτο καταπειθῆ, τούτου χάριν πῦρ μὲν ἐμβαλεῖν τῷ χόρτῳ ἀποτεθέντι ἐκεῖσε καὶ μετὰ τὴν τούτου παραινέσιν, ἔργον δὲ τοῦ πυρὸς γενέσθαι καὶ τὸν ναόν παρὰ τὰς οἰκείας τούτου ἐλπίδας. Ἄλλὰ ταῦτα μὲν ὡμολόγησεν ὁ Λεόντιος, ὁ δὲ μοναχὸς Κλήμης τὰς τῶν διακο-
- 95 νισσῶν χειροτονίας καθωμολόγησεν.

- Ἦς δὲ πρὸς τὰ λοιπὰ ἀντέπιπτον αἰτιάματα, ὡμολογεῖν μὴ πειθόμενοι, ὁ τὸ ἐγγράφον προκομίσας καὶ μάρτυρας εἰς τὸ μέσον προῆγε τὸν θεοσεβῆ πρεσβύτερον καὶ δευτερεύοντα τῆς μητροπόλεως Τυάων Γεώργιον, Μιχαὴλ τὸν ἱερομνήμονα, Εὐστάθιον ἱερέα, τὸν θεοσεβῆ ἱερέα τῆς δηλωθείσης
- 100 ἐκκλησίας Σισίνιον, Κωνσταντῖνον τὸν Ῥοδαντ( ), τὸν μαθητὴν γεγονότα τοῦ Κλήμεντος καὶ προσελθόντα αὐθις τῷ μητροπολίτῃ καὶ ἀναθεματίσαντα τὰς ἐκείνου διδασκαλίας, τὸν ἀπὸ τῆς ἐνορίας τοῦ Μωκησοῦ Βασίλειον τὸν τοῦ Μονογρόθ(ου), Νικηφόρον τὸν τοῦ Παλατ(ίνου) καὶ ἑτέρους τινάς, οὐκ ἐπὶ τοῖς ῥηθεῖσι μόνον αὐτοὺς ἐλέγχοντας αἰτιάμασιν
- 105 ὅσα ἀπὸ τοῦ ἐγγράφου ἐκείνου οὗτοι οὐ παρεδέχοντο, ἀλλὰ καὶ ἑτέροις οὐκ ὀλίγοις, χεῖροσι πολὺ τῶν μνημονευθέντων καὶ προφανῶς τούτους οὐκ ὀρθοῦ καὶ εὐσεβοῦς ὄντας φρονήματος ἀπελέγχουσιν.

- Ἄλλ' ἡμεῖς καὶ ἀπὸ τῶν συνομολογηθέντων αὐτοῖς οὐκ ἀγεννῆ λαβόντες κατάληψιν, καὶ μηδὲ ὅρκους ὑποβάλλειν ἀνθρώπους δέον εἶναι νομίσαντες
- 110 διὰ τὸν ὑπὲρ εὐσεβείας ζῆλον ἐτοίμους ὅτι μάλα καὶ πρὸς τοῦτο τυγχάνοντας, ἠρκήσθημεν καὶ μόναίς ταῖς ὁμολογίαις αὐτῶν, καὶ τὸν ἀναβαπτισμόν τέως καὶ τὴν τῶν ἀμαρτανόντων ἀποβολὴν ὡς μηδὲ μετὰ θάνατον αὐτοῖς συγχωρεῖν γεννήματα ἢ παιδεύματα τῆς τῶν βογομήλων εἶναι θρησκείας, διαγινώσκοντες, ἵνα τὰ γε νῦν ἔχοντα πλείονα παραδράμωμεν, βογομηλικῶς
- 115 αὐτοὺς καὶ φρονεῖν καὶ διδάσκειν ὁμολογουμένως διαγινώσκομεν. Τοίνυν καὶ μελήσει ἡμῖν τὸ ἀπὸ τοῦδε τούτους ἐξασφαλίζεσθαι ὥστε καὶ κατὰ μόνας διάγειν, καὶ μήτε δι' ὀμιλίας ἢ ὀπωσδήποτε ἄλλως τῆς τοιαύτης λύμης μεταδιδόναι καὶ ἄλλοις, ἅμα δὲ καὶ ἐπιτηρεῖσθαι αὐτοὺς εἰ πρὸς διόρθωσιν ἀπονεύοιεν καὶ τῶν ἐνσπαρέντων αὐτοῖς οὐκ ὀρθῶν δογμάτων
- 120 ποιοῖντο ἐκρίζωσιν.

cheurs et qu'ils n'avaient pas obtempéré aux conseils qu'il leur avait donnés de s'amender.

Il avoua aussi qu'il avait livré une chrétienne au représentant de l'émir dans le *kastron*, mais qu'il avait agi ainsi parce qu'elle vivait en adultère avec le frère de son mari, et faute de trouver un autre moyen de l'y faire renoncer.

Il avoua encore qu'il avait incendié un temple de Dieu. Il expliqua qu'ayant à maintes reprises pressé un individu qui avait entassé du foin dans l'église d'y renoncer, il avait mis le feu au foin qu'il continuait à entasser malgré ses exhortations, et l'église avait été en même temps la proie des flammes, contrairement à son attente. Tels furent les points reconnus par Léonce ; quant au moine Clément, il reconnut qu'il avait ordonné des diaconesses.

Comme ils s'élevaient contre les autres accusations et refusaient de les endosser, celui qui avait présenté la déposition produisit entre autres témoins le pieux prêtre *deutéreuôn* de la métropole de Tyanes Georges, le *hiéromnèmôn* Michel, le prêtre Eustathe, le pieux prêtre de ladite Eglise Sisinnios, Constantin Rodant( ), ancien disciple de Clément, qui avait été trouver le métropolitain et avait anathématisé l'enseignement du maître, Basile fils de<sup>21</sup> Monogrothos, de la province de Mokissos, Nicéphore fils de Palatinos, et d'autres, qui ne se bornèrent pas à les charger des imputations de la déposition récusées par eux, mais les chargèrent de nombre d'autres, plus graves encore que celles citées, qui prouvaient, à l'évidence, qu'ils n'avaient pas le sens de l'orthodoxie ni de la piété.

Pour nous, qui nous étions fait une saine conviction d'après ce qu'ils avaient reconnu, et ne jugeant pas nécessaire de soumettre au serment des gens qui, dans leur zèle pour la piété, s'y montraient tout disposés, il nous suffisait de leurs propres aveux. Nous avons conclu que déjà la réitération du baptême et le rejet des pécheurs, au point de ne pas leur pardonner même après la mort, étaient des produits et recommandations de la religion des Bogomiles, pour ne rien dire présentement de bien d'autres points, et nous concluons qu'ils pensent et enseignent, de l'avis commun, en Bogomiles. En conséquence de quoi, nous aurons soin, dorénavant, de les tenir isolés en réclusion, de les empêcher, par des fréquentations ou de toute autre manière, de communiquer leur corruption, en même temps que nous observerons s'ils inclinent à s'amender et à déraciner les doctrines contraires à l'orthodoxie qu'ils ont semées.

## 21. Ou parent de ?

---

σθαι ἢ νοῆσαι B 90 τινα B || post χρό(τον) cett. om. A || ἀποτιθέμενον B 91  
 ἐκεῖνον : τοῦτον B || τοῦτο : τὸ γινόμενον B 92 ἀποτεθέντι — παραίνεσιν om. B  
 99-100 τὸν θεοσεβῆ — Σισίννιον : τὸν ἱερέα Σισίννιον B 100 τὸν μαθητὴν : καὶ  
 μαθ. B 105 παραδέχονται B 107 ὀρθοῦ καὶ om. K 109 δέον : δὲ B 111  
 ἠρκήσθημεν : οὐκ ἠρκ. B 114 τὰ γε νῦν ἔχοντα πλείονα : τό γε νῦν ἔχον K 116  
 ἐξασφαλίξασθαι : -λίσασθαι K 117 διάγειν om. K

3. "Ἐτερον σημείωμα διαλαμβάνον ὅτι ἀνεθεμάτισαν οἱ αὐτοὶ ἐπίσκοποι καὶ Βογόμεηλοι τὰ ἐν τῷ καταστίχῳ ἀναγεγραμμένα καὶ πάντας τοὺς οὕτω φρονοῦντας.

- Μηνὶ ὀκτωβρίῳ λ', ἡμέρα ζ', ἰνδικτιῶνος ζ', προκαθεζομένου τοῦ ἁγίου-  
 5 τάτου ἡμῶν δεσπότης καὶ οἰκουμενικοῦ πατριάρχου κυροῦ Μιχαὴλ ἐν  
 τοῖς Ἀλεξιακοῖς κατηγουμενεῖσι, συνδικαζόντων μὲν τῇ μεγάλῃ ἁγιωσύνῃ  
 αὐτοῦ τοῦ πανσεβάστου σεβαστοῦ καὶ μεγάλου δρουγγαρίου κυροῦ Κωνσταν-  
 τίνου τοῦ Κομνηνοῦ, τοῦ μακαριωτάτου πανσεβάστου σεβαστοῦ ἀρχιεπισκό-  
 10 που Βουλγαρίας, τοῦ μεγαλοδοξοτάτου πρωτασηκρητῆς κυροῦ Λέοντος  
 τοῦ Ἰκανάτου, συνεδριαζόντων δὲ τοῦ μεγαλοεπιφανεστάτου πρωτονο-  
 βελισσίμου κυροῦ Βασιλείου τοῦ Μαρούλη, ἱερωτάτων ἀρχιερέων τοῦ  
 Ἐφέσου, τοῦ Ἀγκύρας, τοῦ Κυζίκου, τοῦ Πισιδίας, τοῦ Ἀλανίας, τοῦ  
 Μεθύμνης, τοῦ Γαρέλλης, τοῦ Καραβυζύης καὶ τοῦ Γοτθίας, παρισταμένων  
 καὶ δεσποτικῶν ἀρχόντων.
- 15 "Ὅσα μὲν διέγνωσθαι μέχρι τοῦ νῦν κατὰ τοῦ μοναχοῦ Λεοντίου καὶ τοῦ  
 μοναχοῦ Κλήμεντος τῶν ἀπὸ ἐπισκόπων καὶ ὅσα τούτοις καθωμολόγηται  
 τῶν ἐμπεριεχομένων σφαλερῶν κεφαλαίων τῷ παρὰ τῶν ἐποίκων τῆς  
 ἐνορίας Τυάνων ἀποσταλέντι ἐγγράφῳ πρὸς τὴν ἡμῶν μετριότητα διαλαμ-  
 βάνον σαφέστερον τὸ πρὸ μικροῦ παρ' ἡμῶν ἐκτεθειμένον σημείωμα,  
 20 προστάξει βασιλικῇ συνδικαζόντων ἡμῖν τηνικαῦτα καὶ τῶν ἐν τῷ τοιούτῳ  
 σημειώματι δηλουμένων πανυπερτάτων ἀνδρῶν· καὶ ὅσον μὲν ἐπὶ τοῖς  
 ὁμολογηθεῖσιν ἐκείνοις, οὐδὲν ἡμῖν τὸ ἀμφίβολον, ἅτε δὴ κατεγνωσμένοις  
 καὶ παρ' ἡμῶν καὶ παρ' αὐτῶν δὴ τούτων ἀποβληθεῖσι διὰ τὸ καὶ τὰς  
 αἰτίας ἃς προεβάλοντο ἀδέκτους ἡμῖν λογισθῆναι πρὸς τὸ αὐτῶν ἀκατάγνω-  
 25 στον· ἐπεὶ δὲ ἔδει ἀποβληθῆναι παρ' αὐτῶν καὶ τὰ ἄλλα ὡς σφαλερὰ ἐφ' οἷς  
 αὐτοὶ μὲν οὐ καθωμολόγησαν, ὁ δὲ προκομίσας τὸ ἔγγραφον ἔτοιμος ἦν  
 καὶ διὰ μαρτύρων ταῦτα πιστώσασθαι, διὰ ταῦτα καὶ σήμερον συνελθόντων  
 τῇ ἡμῶν μετριότητι τῶν δοθέντων ταύτῃ συνδικαστῶν, δέον ἡμῖν ἅπασι  
 δέδοκται καὶ διώρισται ὥστε πρὸς πληροφορίαν τῶν πρὸς ἡμᾶς στείλάντων  
 30 τὸ ἔγγραφον τοῦ ὁμολογουμένως τοῦ ὀρθοῦ παρασφάλλεσθαι λόγου τὰ  
 τούτῳ περιεχόμενα καὶ πολλὴν πονηρίαν τε καὶ ἀσέβειαν καταβοᾶν τῶν  
 οὕτω φρονοῦντων ἢ διδασκόντων, ἐν ἐπηκόῳ τουτουῖ τοῦ συνεδρίου ἀναθέματι  
 τὰ πάντα ὑποβαλεῖν· ὅπερ δὴ καὶ αὐτίκα τὴν σήμερον ἐνώπιον ἡμῶν πεποιή-  
 κασι τὰ τε ἀναμφίβολα πάντα ὡς ἑτερόδοξα ῥητῶν ἀναθεματίσαντες καὶ

e codice manco "Allatiano" (= A), collatis *Barocciano* 205, f. 526<sup>r-v</sup> (= B) et *Kosinitza* 11 (= K)

1 Tit. e B lac. A usque l. 25 || σημείωμα διαλαμβάνον ὅτι ἀναθέματι καθυπέ-

3. Autre Sêmeiōma consignant que les mêmes évêques et Bogomiles ont anathématisé ce qui a été transcrit dans la minute et tous ceux qui pensent de la sorte.

Le trente d'octobre, sixième jour de la semaine, septième indiction, sous la présidence de notre saint maître et patriarche œcuménique le seigneur Michel, dans les catéchouménies d'Alexis, jugeant avec sa grande sainteté le pansébate sébaste et grand drongaire seigneur Constantin Comnène, le béatissime pansébate sébaste archevêque de Bulgarie, le très glorieux prôtoasècrètis seigneur Léon Hikanatos, siégeant avec lui le très illustre prôtonobellissime seigneur Basile Maroulès, les très saints métropolités d'Ephèse, Ancyre, Cyzique, Pisidie, Alanie, Méthymne, Garella, Karabyzya et Gothie, présents en outre les archontes patriarchaux.

Tout ce qui a été tranché jusqu'ici à l'encontre des ex-évêques le moine Léonce et le moine Clément, tout ce qu'ils ont reconnu des articles scabreux contenus dans la déposition adressée à notre humilité par les habitants de la province de Tyanes, cela est clairement consigné dans le sêmeiōma récemment établi par nous, assisté en qualité de juges adjoints, en vertu d'une ordonnance impériale, par les panhypersébastes que mentionne le sêmeiōma. Pour les points reconnus par eux, nous n'avons eu aucune hésitation, vu qu'ils avaient été, à la fois, condamnés par nous, et rejetés par eux-mêmes parce que nous avons jugé les raisons invoquées par eux comme irrecevables pour leur décharge. Mais comme il importait qu'ils rejetassent aussi comme scabreux les autres points qu'eux n'avaient pas reconnus, mais que le porteur de la déposition était disposé à confirmer par des témoins, pour cette raison se sont joints aujourd'hui à notre humilité les juges civils, et nous avons, à l'unanimité, jugé et décidé, pour assurer ceux qui nous ont adressé la déposition, que les points énoncés dévient, sans aucun doute, de l'orthodoxie, proclament la grande malice et impiété de ceux qui pensent ou enseignent de la sorte, de soumettre le tout en bloc à l'anathème, en présence de ce synode ; ce que, par devant nous, ils ont fait aujourd'hui, en anathématisant expressément comme hétérodoxe tout ce qui ne prêtait pas à l'hésitation et, pour les points sur lesquels

---

βαλον ἐνώπιον τῆς συνόδου ἀπὸ τῆς ἐπισκοπῆς Σωσανδᾶ καὶ Βαλβίβλων ὁ τε μοναχὸς Κλήμης καὶ ὁ μοναχὸς Λεόντιος οἱ καὶ Βογόμελοι πάντα τὰ παρὰ τῶν ἐνοίκων τῆς ἐνορίας Τυάνων ἀποσταλέντι ἐγγράφῳ ἐμπεριεχόμενα σφαλερὰ καὶ ἀσεβῆ κεφάλαια, τὰ τε ἀναμφίβολα καὶ τὰ ἐφ' οἷς ἴσως ἀμφιβολίας ἦν ἐπισκίασμα διὰ τινὰς παρ' αὐτῶν εἰσαχθείσας προφάσεις πρὸς τὴν τῆς αὐτῶν καταγνώσεως ἀποσβῆσιν, ἀλλὰ δὴ καὶ τοὺς μὴ κατὰ τὴν καθολικὴν ἐκκλησίαν φρονοῦντας ἀλλ' ἔξωθεν τι παρ' ἑαυτῶν εἰσάγοντας  
**K** 7 πανσεβάστου om. **B** 8 πανσεβάστου om. **B** 10-11 πρωτονοβ. : πρωτονο-  
 ταρίου **K** 11 Μαρούλλη **B** 20 προστάξει βασιλικῆ : προστάγματι **K** 22 τὸ :  
 τε **B** 23 τὸ : τοι **B** 26 post καθωμολόγησαν iterum **A** 27 μαρτύρων : μαρ-  
 τυρίας **A** 30 παρασφάλεσθαι : περι- **B** 32 ἐπηκόω : ἐπισκόπω **B** || τουτουῖ :  
 τούτοις **K** τούτους **B** 33 παραβαλεῖν **B** 33-34 πεποιήκαμεν **A** 34 ἀναμφί-  
 βολα : ἀμφίβολα **A** || καὶ om. **B**

35 ἐφ' οἷς ἀμφιβολίας ἦν ἐπισκίασμα, διὰ τινὰς προφάσεις παρ' αὐτῶν εἰσα-  
 χθείσας πρὸς τὴν τῆς ἑαυτῶν καταγνώσεως ἀποσόβησιν, τοὺς μὴ κατὰ  
 τὴν καθολικὴν ἐκκλησίαν φρονοῦντας, ἀλλ' ἔξωθεν τι παρ' ἑαυτῶν ἐπεισά-  
 γοντας ἀναθέματι καθυποβάλλοντες, πρὸ πάντων δέ γε καὶ ἑαυτοὺς, εἰ  
 φανερώς εἴτε μὴν κεκρυμμένως ἢ φρονήσαιεν ἢ διδάξαιεν παρὰ τὰ εὐσεβῆ  
 40 τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας καὶ δόγματα καὶ διδάγματα. Τὸ μέντοι τῶν  
 κεφαλαίων κατάστιχον διὰ τὸ ἀνόθευτον πάντη συντηρηθῆναι καὶ ἀδιάβλητον,  
 ὠρίσθη μεταγραφὴν ὑπογραφῆναι μὲν παρὰ τῶν ἀναθεματισάντων αὐτό,  
 ἐπιγραφῆναι δὲ ἔξωθεν καὶ παρὰ τοῦ ἡμετέρου θεοφιλοῦς χαρτοφύλακος  
 καὶ εἰς τὴν χώραν ἀποσταλῆναι.

38 γε om. B || ἑαυτοὺς : αὐτοὺς A      40 διδάγματά τε καὶ δόγματα B      42  
 μεταγραφὴν B || ὑπογραφῆναι : ἀπογρ. B      44 τὴν χώραν : τ(ὰς) χω( ) B

pouvait planer l'ombre d'une ambiguïté — compte tenu des explications avancées par eux pour échapper à la condamnation —, en soumettant à l'anathème "ceux qui ne pensent pas comme l'Eglise catholique mais introduisent des éléments étrangers de leur cru", et avant tout eux-mêmes, s'il leur advenait de penser ou enseigner, soit publiquement soit clandestinement, quelque chose de contraire aux dogmes et enseignements de l'Eglise catholique. Pour que la minute des articles se conserve intacte et au-dessus de tout soupçon, il a été décidé d'en faire signer une copie par ceux qui l'ont anathématisée et de la faire signer au dos par notre chartophylax cher à Dieu, et de l'envoyer dans la province.